

NOVEMBRE 2006

# MERKUR

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[www.cc.lu](http://www.cc.lu)



Budget de l'Etat 2007:

## A quand l'assainissement véritable des finances publiques?



### ■ INTERNATIONAL

Roadshow de la place financière à Singapour et à Kuala Lumpur



### ■ ÉCONOMIE

Signature d'une charte d'entreprises pour la responsabilité sociale et le développement durable

### ■ CHRONIQUE JURIDIQUE

La nouvelle législation luxembourgeoise en matière de lutte contre le tabagisme



## ***S-net Mobile*** **Vos comptes à portée de main**

Au Luxembourg, plus de 75.000 personnes effectuent leurs principales opérations bancaires via S-net, l'Internet Banking de la BCEE.

Aujourd'hui, la BCEE innove avec S-net Mobile, une **nouvelle version de S-net spécialement conçue pour smartphones et PDA** tournant sous Windows Mobile, versions 5 ou 2003. S-net Mobile vous permet ainsi de réaliser les opérations bancaires les plus courantes.

Ce nouveau service est accessible via les trois opérateurs de téléphonie mobile du Luxembourg et les opérateurs étrangers.\*

Grâce à S-net Mobile vous aurez toujours vos comptes à portée de main !

Plus d'informations sur S-net Mobile peuvent être obtenues sur [www.bcee.lu](http://www.bcee.lu) et auprès de votre agence BCEE habituelle.

\* Les frais de communication facturés par les opérateurs de téléphonie mobile pour la connexion à S-net Mobile peuvent varier d'un opérateur à l'autre.



**SPUERKEESS**

**Äert Liewen. Är Bank.**

# Budget de l'Etat 2007: A quand l'assainissement véritable des finances publiques?

Le 11 octobre, le Ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a déposé le projet de loi concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007.

La Chambre de Commerce note avec satisfaction que l'effet ciseau entre l'évolution des dépenses et celle des recettes, incriminé depuis plusieurs années, a finalement été évité par les auteurs du projet de budget 2007. En effet, les dépenses projetées pour 2007 progressent moins rapidement que les recettes, évolution d'ailleurs indispensable pour rétablir à terme l'équilibre budgétaire.

Ce frein des dépenses semble suffisant pour atteindre l'objectif retenu dans l'avis du 28 avril 2006 du Comité de Coordination Tripartite de réduire le déficit de l'Administration publique de 0,5 % du PIB par an, un objectif qui devrait d'ailleurs être dépassé en 2007. Cependant, ce ralentissement des dépenses est insuffisant pour rétablir durablement l'équilibre de l'Administration centrale, notamment pour les raisons suivantes:

1. L'évolution toujours trop importante de plusieurs catégories de dépenses courantes, dont notamment les dépenses de fonctionnement de l'Etat, ne permettra pas en 2007 de reconstituer les réserves des fonds spéciaux ainsi que cela est indispensable en période de haute conjoncture. Les fonds spéciaux risquent ainsi d'être vides d'ici 2007 ou 2008, ce qui ne permettra plus de faire jouer les stabilisateurs automatiques en cas de revirement brutal de la conjoncture économique. Le seul espoir réside dans les dotations supplémentaires des fonds spéciaux sur base des plus-values de recettes prévisibles pour l'exercice 2006.
2. L'évolution toujours trop importante des dépenses est également un obstacle à la constitution d'une marge de manœuvre budgétaire pour réaliser certaines baisses ou aménagements fiscaux, pourtant nécessaires. Le déchet fiscal probable à court terme des mesures proposées par la Chambre de Commerce sera plus que compensé par une extension des activités ciblées, par les nouveaux emplois créés ainsi que les recettes fiscales supplémentaires générées. Une passivité en la matière risque au contraire de rendre le Luxembourg moins attractif pour certaines activités (à travers leur délocalisation dans des pays ayant des dispositions fiscales plus attractives) et de réduire ainsi la base imposable afférente.
3. L'évolution des dépenses d'investissements publics subit un frein sensible (-8,6 % pour les dépenses de formation de capital). Si la Chambre de Commerce comprend la nécessité d'une baisse raisonnable des dépenses d'investissement dans le PIB pour rétablir l'équilibre budgétaire, elle tient cependant à souligner qu'un effort similaire doit être réalisé par les autorités gouvernementales pour les dépenses de fonctionnement et de sécurité sociale. Or les données relatives aux dépenses de l'Administration centrale entre 2006 et 2007 montrent que les rémunérations des fonctionnaires (+7,6 %) et les prestations sociales (+19 %) continuent à augmenter au-delà du rythme des dépenses totales et du potentiel de croissance économique à moyen terme.

Ainsi, la Chambre de Commerce propose-t-elle dans son avis budgétaire des amendements de réduction des dépenses au projet de budget 2007 se chiffrant à plus de 200 millions EUR, afin de diminuer les dépenses courantes et de consommation au-delà du niveau prévu par l'accord tripartite, qui s'avère maintenant insuffisant au vu des chiffres budgétaires actuels.

Des économies supplémentaires sont d'autant plus nécessaires que dans un futur assez proche, la sécurité sociale ne sera plus un facteur stabilisateur des finances publiques au Luxembourg, mais un facteur générateur de déficits publics, qui sera difficilement gérable pour les générations futures. D'ailleurs des études internationales (Commission Européenne, Fonds Monétaire Interna-

tional, ...) placent le Luxembourg à la tête du classement des pays les plus endettés sur base de leur passif social ou de leurs engagements actualisés à couvrir au titre du régime légal de pension et ce malgré un solde favorable au jour d'aujourd'hui.

Le Gouvernement ne pourra donc plus – comme il l'a fait au cours des deux derniers exercices budgétaires – profiter de la bonne situation financière des caisses de la sécurité sociale pour mettre à charge de celles-ci des dépenses qui étaient jusque-là financées par le budget de l'Etat. Une véritable politique de maîtrise des dépenses courantes exige au contraire à court terme des mesures structurelles plus incisives et rapides, tant au niveau du régime d'assurance pension que de celui d'assurance maladie. Il faut prendre dès à présent, en période de haute conjoncture, les mesures qui garantissent le système de sécurité sociale pour les générations futures. Et ceci notamment au vu des évolutions démographiques défavorables et de l'afflux continu de frontaliers qui rendra à terme le système de pension intenable. A moins bien sûr de relever sensiblement les prélèvements sociaux, ce qui serait néfaste pour la compétitivité des entreprises luxembourgeoises et réduirait à néant un des derniers avantages compétitifs de notre pays.

Finalement, la Chambre de Commerce se doit de constater que la dichotomie entre contexte structurel et environnement conjoncturel reste importante. En effet, d'un côté, la conjoncture est actuellement favorable, alors que, de l'autre côté, la compétitivité ne s'améliore pas, le taux de chômage reste élevé, l'inflation reste supérieure à celle des pays voisins, le déficit des finances publiques ne se résorbe que légèrement, les réserves tendent vers zéro, l'endettement public augmente, certaines recettes de l'Etat stagnent et le financement à long terme de la sécurité sociale n'est pas assuré.

Les économies supplémentaires à réaliser dès 2007 devront servir à assainir plus rapidement et durablement les finances publiques, à reconstituer les réserves des fonds spéciaux, à créer la marge de manœuvre pour des mesures fiscales ciblées visant à consolider la compétitivité de l'économie et en particulier du secteur financier et à permettre la mise en œuvre des projets d'investissements prioritaires.

A plus long terme, des mesures plus incisives doivent être mises en œuvre, afin de résoudre les problèmes structurels du pays et pour le préparer aux défis de l'avenir. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce recommande de

- Promouvoir le Luxembourg à l'étranger de manière professionnelle et coordonnée
- Accroître la compétitivité fiscale de l'économie en général et de la place financière en particulier
- Diversifier davantage l'économie luxembourgeoise et exploiter de nouvelles niches comme celle de la logistique
- Investir de manière efficace dans la recherche publique à travers la constitution d'un nouveau fonds spécial «Recherche & Développement»
- Concrétiser la réforme en profondeur des systèmes de sécurité sociale (prendre des mesures, même impopulaires, pour garantir la soutenabilité à long terme et garantir la neutralité financière de l'introduction du statut unique pour les employés et les ouvriers)
- Réduire les aides à la personne en matière de logement et mettre l'accent sur une politique volontariste de soutien de l'offre pour lutter efficacement contre la pénurie. ■



**DOSSIER**

**4 Budget de l'Etat 2007:  
A quand l'assainissement véritable des finances publiques?**

**DOSSIER**

**4** Budget de l'Etat 2007:  
A quand l'assainissement  
véritable des finances  
publiques?

**INTERNATIONAL**

- 18** Calendrier 2006
- 18** Messen und Ausstellungen  
im Dezember 2006
- 18** Roadshows de la place  
financière à Singapour  
et à Kuala Lumpur
- 19** Asie-Foires 2007
- 21** Première présence  
luxembourgeoise au Monaco  
Yacht Show (MYS)
- 21** Stand collectif au forum  
INNOVACT 2006
- 22** Signature d'une Charte  
d'entreprises pour la  
reponsabilité sociale et le  
développement durable
- 24** Grosser Erfolg des  
«Co-Operation Opportunities  
Seminar» mit der Weltbank  
und der EBWE
- 26** Stand collectif  
luxembourgeois accueille de  
nombreux visiteurs
- 27** Deuxième Journée des  
Régions Russes

- 28** Deuxième participation  
collective au salon  
«MIPIM» à Cannes
- 30** Grand intérêt pour les  
marchés publics
- 31** Comment se faire entendre  
dans l'UE?
- 32** Première édition de  
l'ICT Matching Day
- 33** Forum de l'Entreprise 2006
- 36** Textes européens publiés  
du 27 septembre 2006 -  
23 octobre 2006
- 37** BOA – Bourse d'Opportunités  
d'Affaires
- 39** Mission économique au  
Moyen Orient
- 41** Salon Big 5 à Dubai

**FORMATION**

- 44** Grand succès de la conférence  
«Dream Team»
- 44** La gestion des ressources  
humaines dans les  
établissements bancaires
- 45** Grand succès pour la  
conférence «Le capitalisme  
est-il fini?»
- 46** La franchise au Luxembourg:  
quelles possibilités?

**INTERNATIONAL**

**39 Mission économique  
au Moyen Orient**

**46** L'IFBL présente son catalogue  
des formations 2007

**INNOVATION**

- 50** Participation de  
Luxinnovation au Workshop  
«Material Sciences»
- 52** Les Plateformes  
Technologiques européennes:  
un tremplin vers la  
technologie de demain
- 53** 1, 2, 3, GO – Lancement de la  
7<sup>e</sup> édition du Parcours  
interrégional de Plans d'Affaires
- 53** Nouvelle version de la  
plateforme électronique pour  
futurs créateurs d'entreprise
- 54** Le métier de Manager  
logistique: quel avenir au  
Luxembourg?
- 56** Le Technoport et la Ville  
d'Esch-sur-Alzette lancent le  
Prix Eschois de l'Innovation

**ÉCONOMIE**

- 58** Croissance du PIB à 5,5 %  
en 2006, ralentissement prévu  
en 2007 (4,0 %)
- 60** Analyse des comptes annuels  
d'un échantillon de s.a.  
et de s. à r. l.
- 60** Le répertoire des entreprises  
luxembourgeoises



## INNOVATION

- 53** Nouvelle version de la plateforme électronique pour futurs créateurs d'entreprise



## LÉGISLATION

- 62** Chronique juridique: La nouvelle législation luxembourgeoise en matière de lutte contre le tabagisme



## FÉDÉRATIONS / UEL

- 70** La réforme de l'Association d'assurance contre les Accidents – AAA

## LÉGISLATION & AVIS

- 62** Chronique juridique: La nouvelle législation luxembourgeoise en matière de lutte contre le tabagisme
- 67** Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

## FÉDÉRATIONS / UEL

- 70** La réforme de l'Association d'assurance contre les Accidents – AAA
- 73** L'ABBL et l'ALFI intensifient leurs contacts avec les institutions communautaires
- 73** La FEDIL estime qu'il faut accorder une priorité à la résorption des déficiences structurelles du pays
- 74** Lancement de l'association des PSF de support (PSF/S)
- 75** L'ABBL lance le groupement «Private Banking & Wealth Management»

- 76** Le Ministre Luc Frieden donne des précisions sur l'agence de promotion du centre financier
- 76** La FEDIL s'inquiète de l'écart qui se creuse en matière de compétitivité-coût entre le Luxembourg et ses pays voisins
- 78** Le syndic, votre allié!
- 78** Communication & Design Awards 2007: la créativité luxembourgeoise à l'honneur
- 79** Présentation de la Charte du libraire luxembourgeois

- 82** QUICK Place d'Armes a fait peau neuve
- 83** Goodyear engage neuf étudiants comme apprentis mécatroniciens, informaticiens, et gestionnaires qualifiés en logistique
- 84** Ceratizit Luxembourg fête son 75<sup>e</sup> anniversaire
- 85** La Maison Oberweis présente le Mini Bamkuch et la carte automne-hiver

## INFO ENTREPRISES

- 80** En bref
- 80** Belval: le projet se concrétise
- 81** Ernst & Young développe ses activités au Luxembourg
- 82** Luxweb.com et Station.lu joignent leurs efforts pour améliorer l'information online auprès de la communauté anglophone

## 86 BOURSE

**Editeur:**  
Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
7, rue Alcide de Gasperi  
L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39-1  
Fax: 43 83 26  
E-mail: merkur@cc.lu  
homepage: http://www.cc.lu

**Paraît 10 fois par an**  
Tirage: 37.000 exemplaires  
Reproduction autorisée  
avec mention de la source.  
Copie à l'éditeur  
**Rédaction:**  
Patrick Ernzer, rédacteur en chef  
Marie-Hélène Trouilleux  
Bei Wang

**Mise en page et impression:**  
Imprimerie Centrale S.A.  
**Conception graphique:**  
rose de claire, design.  
**Couverture:**  
lola  
**Crédit photographique:**  
MEV Verlag,  
Chambre de Commerce, SIP

**Publicité:**  
Imprimerie Centrale  
Service Régie, Bureaux:  
15, rue du Commerce  
L-1351 Luxembourg  
Tél.: (+352) 40 36 10-1  
Fax: (+352) 40 36 10-228  
E-mail: regie@ic.lu  
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.

## Avis de la Chambre de Commerce sur le projet de budget 2007

# A quand l'assainissement véritable des finances publiques?

Le dossier du présent Merkur est consacré à l'avis de la Chambre de Commerce sur le projet de loi n° 5600 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007. Cet avis a été adopté à l'Assemblée plénière de la Chambre de Commerce du 10 novembre 2006 et présenté au public dans le cadre d'une conférence de presse qui a eu lieu le 16 novembre 2006. La Chambre de Commerce reproduit ci-dessous des extraits de son avis budgétaire. Le texte intégral peut être téléchargé sur le site internet [www.cc.lu](http://www.cc.lu). Toute demande d'information ou tout commentaire relatif à cet avis pourra être communiqué au Département Economique de la Chambre de Commerce ([eco@cc.lu](mailto:eco@cc.lu)).

## ■ Introduction

Le projet de budget pour 2007 est marqué par les évolutions et événements suivants:

- une évolution très positive du secteur financier, avec un impact dynamique sur la conjoncture luxembourgeoise, mais sur la toile de fonds d'une perspective de ralentissement en 2007;
- des effets de plus en plus prononcés de la globalisation sur l'économie luxembourgeoise;
- l'accord tripartite d'avril 2006;
- la dichotomie croissante entre l'évolution conjoncturelle et les problèmes structurels persistants. Ces derniers exigent des solutions rapides et courageuses, allant au-delà des mesures décidées au sein du Comité de Coordination tripartite.

Conformément à sa mission de défense de l'intérêt économique général du pays, la Chambre de Commerce fait, dans le cadre de son avis budgétaire, des recommandations concrètes au Gouvernement, visant à rétablir l'équilibre des finances publiques, à reconstituer des réserves budgétaires indispensables pour réagir au prochain retournement conjoncturel et à améliorer durablement la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

La Chambre de Commerce rappelle que ces trois objectifs sont liés entre eux et indissociables, puisque – et cela n'a toujours pas été compris par toutes les

parties ayant participé aux négociations du dernier Comité de Coordination Tripartite – la compétitivité économique est le fondement pour la création et le développement des entreprises, qui elles sont les véritables créateurs de richesse, de bien-être social et de recettes fiscales. Il ne faut pas oublier que les entreprises contribuent, directement et indirectement – à travers les profits, les dividendes et les emplois qu'elles génèrent – à la plus grande part des impôts et cotisations de l'Etat, de la sécurité sociale et des communes. En ce sens, permettre une dégradation continue de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises est suicidaire pour tout Gouvernement. Il en est de même d'une dégradation continue des finances publiques.

Pour la Chambre de Commerce, il est clair que des finances publiques saines constituent un facteur de compétitivité important. Indépendamment des règles européennes en la matière telles que définies dans le Pacte européen de Stabilité et de Croissance, une situation financière équilibrée des Administrations publiques contribue au renforcement de l'économie luxembourgeoise, à une prévisibilité favorable aux investisseurs et à une confiance accrue pour les administrés.

La Chambre de Commerce aurait souhaité des mesures structurelles plus incisives au sein du Comité de Coordination Tripartite, qui s'est limité à adopter un paquet constituant le plus petit dénominateur commun. Or, face à l'ur-

gence de réformes structurelles indispensables pour préparer le Grand-Duché à l'avenir et pour relever ses défis à court et à moyen terme – réformes d'ailleurs exigées par la Chambre de Commerce dans son avis budgétaire du 15 novembre 2005 et dans les contributions adressées au Comité de Coordination tripartite à travers l'UEL – une approche plus proactive et courageuse de la part des autorités gouvernementales, allant si nécessaire au détriment de la recherche d'un consensus, aurait été de mise.

La Chambre de Commerce donne à considérer dans ce contexte que 2007 est le dernier exercice de cette législature au cours duquel il serait possible, d'un point de vue politique, de prendre des décisions moins populaires, alors que l'exercice 2008, qui précède l'année des élections législatives, ne se prêtera guère à l'adoption de mesures politiques de ce genre.

## ■ 1. Le contexte économique du projet de budget 2007

Si la conjoncture luxembourgeoise a connu une évolution très favorable depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2005, il n'en reste pas moins que la croissance des taux de chômage et d'inflation continue à peser sur le tableau macro-économique global du pays. De même, le taux de croissance du PIB et les recettes fiscales sont démesurément dépendants du seul secteur financier, qui, malgré les efforts continus de diversification réalisés par ses acteurs, reste fortement influencé par

la demande internationale de services financiers et l'évolution boursière.

Pour l'exercice 2007, les prévisions du Statec tablent sur un ralentissement à 4 % de croissance du PIB, un taux insuffisant pour diminuer le taux de chômage et pour générer des plus-values de recettes, voire des surplus budgétaires, dans un contexte de progressions toujours soutenues des dépenses courantes de l'Etat.

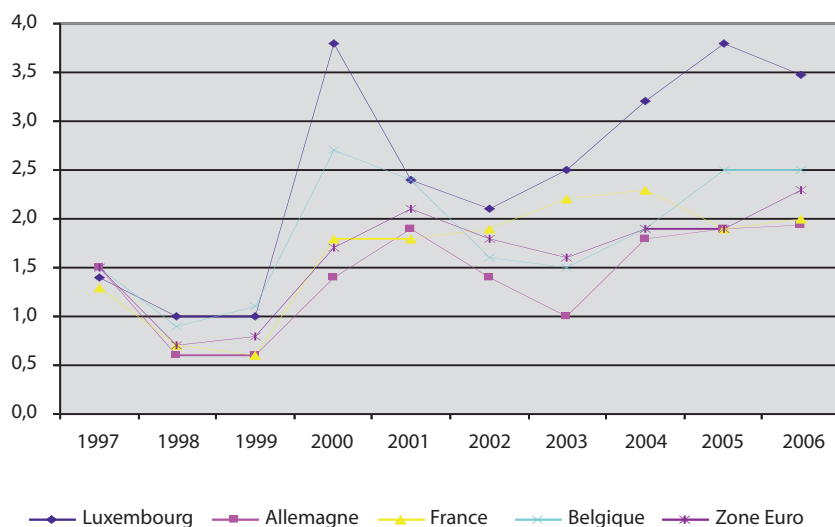
L'évolution de l'inflation au Grand-Duché reste supérieure à celle enregistrée auprès des principaux partenaires commerciaux du pays (cf. graphique 1).

En 2007, de nouvelles hausses de prix administrés (notamment au niveau des communes) risquent d'augmenter davantage les pressions inflationnistes «faites maison».

2006 une série de mesures qui se déclinent autour de six axes:

- la maîtrise de l'inflation;
- le rétablissement de l'équilibre budgétaire;
- la mise en place d'un ensemble de dispositifs complémentaires en faveur de la compétitivité des entreprises;
- le rétablissement de la situation sur le marché de l'emploi;
- l'introduction d'un statut unique pour les salariés au sens de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail;
- les mesures dans le domaine de la sécurité sociale.

**Graphique 1: Evolution de l'inflation au Grand-Duché et dans les pays voisins (IPCH, en %)**



Source: Note de conjoncture 2006/2, Statec

## ■ 2. Bilan à mi-chemin de la législature, que reste-t-il à faire?

Plusieurs études ou rapports internationaux qui ont été présentés récemment soulèvent de nombreux problèmes structurels à affronter par la société luxembourgeoise.

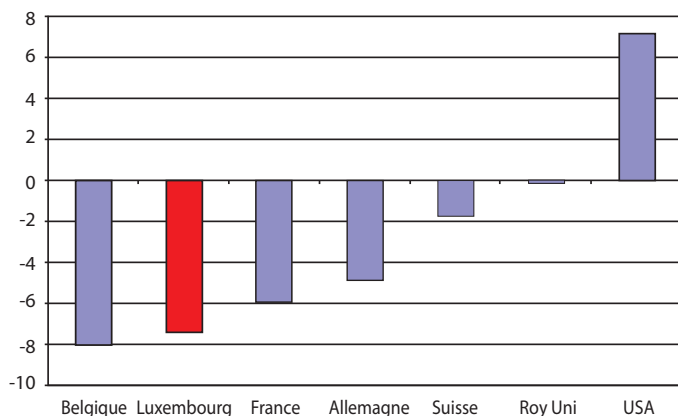
Trop souvent, ces rapports ne trouvent la considération méritée ni auprès des autorités politiques, ni auprès du grand public, alors que les constats y dressés, souvent peu favorables, voire alarmants, devraient interpeller la société à plus d'un titre. Le Comité de coordination tripartite a retenu en avril

La Chambre de Commerce considère que les déséquilibres fondamentaux qui avaient déclenché les négociations tripartites demeurent d'actualité. Le projet de budget 2007 est un premier pas, certes indispensable, mais trop timide, en vue de réduire le déficit des finances publiques. Par ailleurs, les défis structurels qui sont à relever dans l'intérêt du développement socio-économique du pays et de l'amélioration de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise ne trouvent que partiellement des réponses dans le projet de budget 2007.

L'année 2006 a été une année importante dans la prise de conscience d'un grand nombre de faiblesses structurelles de l'économie luxembourgeoise. Au cours des mois qui ont suivi le constat établi par le Comité de coordination tripartite, plusieurs rapports, certains établis par le Gouvernement, d'autres par des organismes indépendants nationaux ou internationaux, tendent à souligner la dégradation progressive de plusieurs éléments fondamentaux de l'économie luxembourgeoise.

Qu'il s'agisse du bilan compétitivité 2006 de l'Observatoire de la compétitivité, des conclusions du rapport du World Economic Forum sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise (septembre 2006), de l'étude d'impact de l'industrie financière sur l'économie luxembourgeoise du Comité pour le Développement de la Place Financière (Septembre 2006), de l'étude de l'OCDE «Education at a glance» (septembre 2006), de l'étude l'OCDE «Review of Luxembourg's Innovation Policy» (mai 2006), de l'étude sur la

**Graphique 2: Variation de l'indicateur compétitivité prix OCDE en % (de 2000 à 2006)**



Source: OCDE Note: variation en % du taux de change effectif réel: série OCDE de taux de change effectif réels, dernière date disponible juillet 2006

consommation et la disponibilité foncière réalisés par l'Observatoire de l'Habitat et le CEPS (octobre 2006), du Bilan de la Période de Couverture 1999-2005 du régime légal d'assurance pension de l'IGSS (2006), ou de l'Etude Economique sur le Luxembourg de l'OCDE (juillet 2006), toutes ces études convergent vers l'urgence à mettre en œuvre des réformes structurelles, qui s'avèrent nécessaires à l'amélioration de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise et, par conséquent, de la qualité de vie et du bien-être de ses habitants.

Dans la Cinquième Partie de son avis, la Chambre de Commerce fait des propositions concrètes en vue de relever les défis actuels.

Au vu des chiffres budgétaires publiés mi-octobre 2006, il faut faire le constat amer que les négociations tripartites d'avril 2006, qui visaient principalement l'assainissement des finances publiques, n'ont pas atteint leur objectif à suffisance. En outre, l'indispensable amélioration de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises a été négligée dans les négociations tripartites, alors que cet indicateur continu à se dégrader. L'urgence de réactions plus incisives de la part des autorités gouvernementales est soulignée notamment par le fait que le Luxembourg se fait dépasser par de nombreux pays européens en matière de compétitivité, et se place souvent derrière la France et l'Allemagne (cf. variation de l'indicateur compétitivité prix de l'OCDE en % de 2000 à 2006, cf. graphique 2). Une telle évolution n'est pas tenable et les effets néfastes en découlant ne pourront plus être camouflés dès que l'évolution conjoncturelle va ralentir, ce qui sera probablement le cas en 2007 au niveau international.

### ■ 3. La situation financière de l'Etat

- Le document budgétaire sous avis est caractérisé par une présentation des chiffres budgétaires fortement

axée sur l'optique communautaire ou maastrichtienne, ce dont la Chambre de Commerce se félicite. Elle invite les auteurs des projets de budget successifs de compléter dorénavant le document budgétaire et la présentation budgétaire telle qu'elle découle des règles inscrites dans la loi du 8 juin 1999 sur la comptabilité de l'Etat par toutes les informations qui sont nécessaires pour passer de l'optique budgétaire d'un document d'autorisation à l'optique européenne d'un document comptable basé sur le SEC95.

Ceci engendrerait de nombreux avantages du côté de la lisibilité, de la présentation, de la comparabilité et de la transparence des données et de l'analyse budgétaires.

La Chambre de Commerce estime par ailleurs que des réflexions en ce sens devraient être accompagnées par des analyses plus profondes quant à la façon dont est établi annuellement le projet de budget. En effet, une approche d'allocation des deniers publics suivant les missions déterminées de l'Etat, telle qu'appliquée en France (cf. Loi organique relative aux Lois de Finances, LOLF<sup>1</sup>) et telle qu'abordée par le rapporteur du projet de budget 2006, permettrait une justification d'année en année des dépenses budgétaires et un recentrage de l'action de l'Etat autour de missions prioritaires du moment. La structure actuelle de notre budget annuel, établi selon ministères et administrations, rend difficile une mise en question de l'opportunité de dépenses et l'élaboration du projet de budget se résume davantage à une négociation entre les ministres de ressort et le ministre en charge de l'établissement du budget quant au pourcentage d'augmentation de la dépense, alors que les réflexions quant à l'utilité et à l'opportunité de la dépense devraient dominer, aidées en cela par le recours à des indicateurs de performance. La Chambre de Commerce invite ainsi les auto-

rités à réfléchir à moyen terme à une nouvelle approche de la présentation, de l'établissement et de la structure du budget de l'Etat.

- Si le déficit de l'Administration publique par rapport au PIB devait diminuer de 1,7% en 2006 à 0,9% en 2007, cette performance tient principalement au surplus des comptes de l'Administration de la Sécurité sociale, alors que ce dernier provient de l'augmentation des cotisants et également – il faut le souligner – des transferts du budget de l'Etat. Il n'en reste pas moins que le besoin de financement de l'Administration centrale, au sens de Maastricht, reste énorme, avec 991,8 millions, en baisse de 120 millions par rapport au budget voté de 2006 et en forte hausse par rapport au déficit enregistré en 2005, qui s'élève à 677,5 millions EUR<sup>2</sup>.

Ces chiffres inquiètent la Chambre de Commerce, surtout en considération du fait que les économies des mesures tripartites, estimées à environ 390 millions EUR, ont été neutralisées en partie par des déséquilibres budgétaires persistants. Plus de deux tiers des économies réalisées par la négociation tripartite sont dépensés!

- Une autre source d'inquiétude pour la situation financière de l'Etat, à plus long terme, concerne le compte de la sécurité sociale. A l'heure actuelle, cette dernière continue à influencer positivement la situation globale des finances publiques, principalement à cause des réserves importantes accumulées par le système d'assurance pension. Compte tenu des nombreux engagements restant à couvrir à long terme et du volume croissant de prestations futures à exporter, il faut relativiser l'état actuel des comptes de la sécurité sociale. Dans un futur assez proche, la sécurité sociale ne sera plus un facteur stabilisateur des finances publiques au Luxembourg, mais un facteur générateur de déficits publics, qui sera diffi-

<sup>1</sup> En France, le Gouvernement souhaite instaurer de nouvelles règles de comportements de dépense. Pour la dépense de l'Etat, c'est une stabilisation en valeur qui doit progressivement être visée (règle du «0 valeur»). Pour cela, le Gouvernement entend s'appuyer sur la mise en oeuvre de la Loi organique relative aux Lois de Finances, qui permettra d'accroître la performance de la dépense budgétaire. Les collectivités locales devraient progressivement stabiliser leurs dépenses en volume (règle du «0 volume»). Pour les organismes de sécurité sociale, l'objectif devrait être une progression de +1% en volume des dépenses, ce qui prend en compte la dynamique naturelle de certaines prestations (vieillesse notamment). Le solde public devrait pouvoir alors se rapprocher progressivement de l'équilibre sur la période de projection, entraînant un mouvement prononcé de décade de la dette. La Loi de Finances prévoit, pour la quatrième année consécutive, une stabilité des dépenses de l'Etat en volume: cet objectif traduit la fidélité du gouvernement à une démarche de bonne gestion et le souci d'améliorer sans relâche la productivité des services publics; face à la hausse des charges incompressibles (pensions notamment) et la nécessité de financer les priorités du gouvernement, la réalisation de cet objectif impose un important effort de redéploiement.

<sup>2</sup> Ce déficit de 677,5 millions EUR est largement inférieur au besoin de financement anticipé il y a un an, qui était à ce moment de 1.128,8 millions EUR. Cette amélioration du solde budgétaire de l'Administration centrale découle principalement d'une évolution économique plus favorable que prévue au niveau de la consommation publique et des exportations. Par ailleurs, la reprise dans le secteur financier a été très robuste, générant des effets positifs directs et indirects sur le niveau de l'activité économique et des recettes fiscales.



cilement gérable pour les générations futures. D'ailleurs des études internationales (Commission Européenne, Fonds Monétaire International, ...) placent le Luxembourg à la tête du classement des pays les plus endettés sur base de leur passif social ou de leurs engagements actualisés à couvrir au titre du régime légal de pension.

De même, la situation quasiment équilibrée du budget de l'Union des Caisses de Maladie au titre de l'exercice 2007 ne doit pas être le prétexte pour ignorer les graves problèmes structurels inhérents au système légal d'assurance maladie. En effet, ce budget a davantage bénéficié de l'évolution conjoncturelle au cours des 12 derniers mois que des mesures structurelles, relativement timides, adoptées par la Quadripartite de novembre 2005.

Des mesures structurelles plus incisives et rapides sont nécessaires à court terme, tant au niveau du régime d'assurance pension que de celui d'assurance maladie, alors que la situation financière en sortirait consolidée et viabilisée pour les générations futures, et ceci notamment à l'égard des défis démographiques qui jouent en défaveur du système en place.

La Chambre de Commerce rappelle dans ce contexte que tout relèvement des cotisations sociales est à exclure du fait de l'effet néfaste en découlant sur la compétitivité des entreprises luxembourgeoises. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce regrette vivement que sa proposition de loi portant

plafonnement du taux des cotisations patronales à l'assurance maladie, adressée au Premier Ministre par lettre du 8 juillet 2005 n'a pas suscité de réaction du Gouvernement, alors que légalement, il est obligé à soumettre cette proposition pour vote à la Chambre des Députés.

- Quant au solde des Administrations communales, il y a lieu de constater que le projet de budget 2007 fait état d'un déficit de 38 millions EUR. Même si le montant en lui-même est relativement faible, la Chambre de Commerce estime que le projet de réforme de l'organisation territoriale devra apporter également des réponses concrètes et durables à une organisation plus rationnelle et une gestion plus judicieuse et efficiente des communes, afin que celles-ci puissent contribuer aux efforts des autorités gouvernementales de rétablir les équilibres budgétaires et à consolider les finances publiques à long terme. Il en pourrait être de même dans d'autres domaines, par exemple au niveau des efforts des autorités pour juguler l'inflation au Luxembourg. Or, à l'heure actuelle, les communes prennent plutôt des décisions contraires, en augmentant de nombreuses taxes et donc les prix administrés, stimulant ainsi davantage l'inflation «faite maison».

- Le tableau 1 présente l'évolution prévisible du besoin de financement des trois secteurs de l'Administration publique entre 2006 et 2007. Il en découle un déficit de 310,2 millions EUR, contre -528,4 millions au titre du budget voté

2006. Ainsi, le déficit exprimé en pourcentage du PIB se réduit de 1,7 % en 2006 à 0,9 % en 2007.

Dans ces chiffres, la Chambre de Commerce note la faible réduction (-120 millions EUR) du déficit de l'Administration centrale, malgré l'impact des mesures tripartites évalué à des économies de 389,6 millions EUR.

Aux yeux de la Chambre de Commerce, trois remarques s'imposent d'emblée dans l'évaluation de la situation financière de l'Administration centrale pour l'exercice 2007:

1. La hausse importante du surplus de la sécurité sociale (+138,5 millions EUR ou +19 % entre 2006 et 2007) est responsable en grande partie de l'amélioration de la situation financière de l'Administration publique, dont le déficit diminue de 528,4 millions à 310,2 millions en un exercice (-218,40 millions). Compte tenu des nombreux engagements restant à couvrir à long terme et du volume croissant de prestations futures à exporter, il faut relativiser l'état actuel des comptes de la sécurité sociale en général et de l'assurance pension en particulier.
2. Sans les mesures décidées dans le cadre du Comité de Coordination Tripartite d'avril 2006, le déficit aurait continué sa progression exponentielle enregistrée au cours des dernières années. Il n'en reste pas moins que les effets positifs des mesures sur le déficit vont s'affaiblir au cours des prochains exercices, de sorte qu'elles ne suffiront pas à elles seules d'absorber les déficits jusqu'à la fin de la législature. Ainsi, les décisions de la tripartite doivent être complétées par d'autres mesures structurelles, plus incisives et plus durables.
3. Une bonne part de l'absorption du déficit de l'Administration centrale est à attribuer à la baisse significative des intentions d'investissements des autorités gouvernementales. Ainsi les dépenses d'investissements directes et indirectes de l'Administration centrale diminuent respectivement de 8,6 % quant au poste «Formation de capital» et de 3,2 % quant au poste «Transferts en capital», ou

**Tableau 1:**  
**Evolution des soldes de l'Administration publique et de trois sous-secteurs**

|                           | 2006 – Budget voté | 2007 – Prévision |
|---------------------------|--------------------|------------------|
| <b>En millions</b>        |                    |                  |
| Administration publique   | -528,4             | -310,2           |
| Administration centrale   | -1.111,8           | -993,2           |
| Administration communales | 0,9                | -38,0            |
| Sécurité sociale          | 582,5              | 721,0            |
| <b>En % du PIB</b>        |                    |                  |
| Administration publique   | -1,7 %             | -0,9 %           |
| Administration centrale   | -3,5 %             | -2,9 %           |
| Administration communales | 0,0 %              | -0,1 %           |
| Sécurité sociale          | 1,8 %              | 2,1 %            |

Note: Les chiffres du tableau sont exprimés en millions d'euros

<sup>3</sup> Dans l'interprétation du solde budgétaire des 3 secteurs de l'Administration publique et plus particulièrement du solde de l'Administration centrale et de l'Administration de la sécurité sociale, les auteurs du projet de budget estiment «qu'il importe de garder à l'esprit que l'excédent de la sécurité sociale provient pour l'essentiel des transferts de revenus en provenance du budget de l'Etat, et donc de l'Administration centrale.»

en montant global absolu de 117,8 millions EUR entre 2006 et 2007. Exprimées en pourcentage du PIB actualisé, les dépenses d'investissements tombent ainsi de 5,6 % du PIB en 2006 à 4,9 % du PIB en 2007.

Dans ce contexte, la Chambre de Commerce estime que cette évolution n'est pas forcément en contradiction avec la volonté déclarée du Gouvernement de poursuivre l'extension et la modernisation des infrastructures du pays indispensables pour son développement économique et social à plus long terme. Cependant, les efforts en vue de freiner de manière raisonnable et prudente les dépenses d'investissements publics doivent aller de pair avec des efforts similaires du côté des dépenses de fonctionnement de l'Etat et de sécurité sociale, ce qui n'est pas suffisamment le cas dans le projet de budget 2007.

Aux yeux de la Chambre de Commerce, la politique d'investissement de l'Etat dans un contexte budgétaire fragile doit se caractériser notamment par :

- La détermination de priorités dans l'intérêt du renforcement de la diversification et de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise;
- La réalisation dans l'échéancier et l'enveloppe budgétaire fixés lors du vote des projets en question au Parlement;
- Le recours aux modes de réalisation et de financement les plus appropriés pour les projets en question et en considérant aux mieux les objectifs visés par ceux-ci.

La Chambre de Commerce se félicite dans ce contexte au choix des autorités gouvernementales de recourir à des partenariats public-privé en vue de la réalisation de projets d'investissements, notamment dans le domaine des infrastructures scolaires, où la seule standardisation des constructions pourra déjà conduire à une réduction importante de l'investissement. De nombreux projets dans d'autres domaines pourraient être réalisés au moyen de PPP, tout en assurant une implication des PME luxembourgeoises dans ces projets.

pluriannuel des dépenses en capital, ce qui laisse plus de temps aux instances consultatives pour analyser ce document. Les autorités doivent persévérer dans leurs efforts pour atteindre l'objectif d'une publication concomitante du programme pluriannuel avec le document budgétaire.

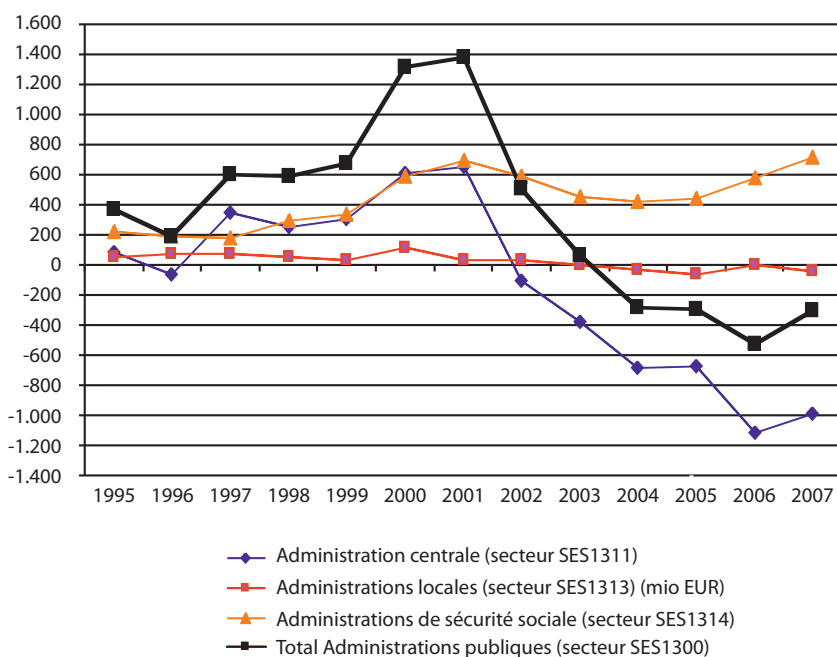
La Chambre de Commerce rappelle que, dans le contexte de fragilisation des recettes budgétaires, il est primordial d'évaluer les projets d'investissement selon leur degré de priorité et selon leur ratio coût/efficacité, tout en évaluant correctement les coûts de réalisation et d'exploitation.

Le tableau 2 permet d'identifier les principales rubriques dans lesquelles l'évolution effrénée des dépenses de ces dernières années se poursuit. Ainsi, les postes les plus importants en volume et en croissance sont les rémunérations des salariés, c'est-à-dire les traitements des fonctionnaires et employés de l'Etat, qui augmentent de 1.843,4 millions en 2006 à 1.984,0 millions en 2007, ou de 7,6 %, donc plus que le double de la progression du total des dépenses. Les prestations sociales en espèces et en nature augmentent de 697,8 millions en 2006 à 831,9 millions en 2007, donc de 19,2 %, donc plus de 5 fois plus rapidement que le total des dépenses. Par contre, les investissements de l'Administration centrale diminuent de 1.139,5 millions en 2006 à 1.041,9 millions en 2007, ou de 8,6 %, ce qui pourra engendrer une baisse des retombées positives découlant des activités d'investissements publics sur les acteurs économiques locaux.

Du côté des recettes, la Chambre de Commerce souligne notamment deux phénomènes au niveau des rentrées fiscales. Il s'agit premièrement de la quasi-stagnation des impôts sur la production et les importations (+1,1 %), principalement sous l'effet de la stagnation au niveau des recettes de TVA, et deuxièmement de la progression notable des impôts courants sur le revenu, le patrimoine etc. (+9,5 %), principalement sous l'effet de la bonne conjoncture et de l'accroissement des impôts prélevés sur les salaires.

Ces deux évolutions montrent qu'une évolution conjoncturelle favorable n'engendre pas forcément et pas dans les mêmes proportions des recettes fiscales supplémentaires. Il s'agit là d'un autre facteur de fragilité pour les finan-

**Graphique 3: Evolution des soldes financiers des Administrations du secteur public (en millions EUR)**



Source: Note de conjoncture 2006/2, Statec

Le programme pluriannuel des dépenses d'investissements publics qui renseigne sur les dépenses en capital pour la période 2006 à 2010 a été publié fin octobre de sorte que la Cham-

bre de Commerce a pu analyser les différents projets prévus au cours des cinq années à venir. La Chambre de Commerce félicite les autorités d'avoir avancé la date de publication du programme

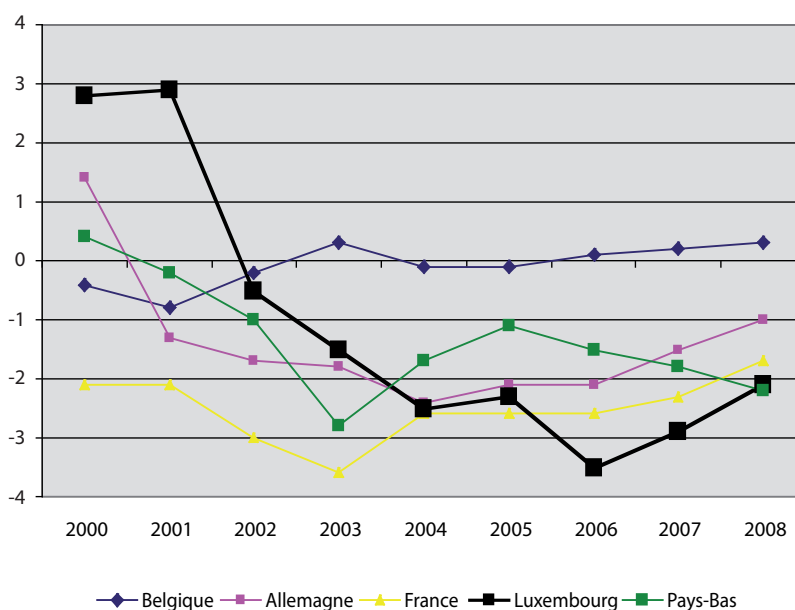
**Tableau 2: Evolution des totaux des dépenses et des recettes de l'Administration centrale**

|   | 2006 – Budget voté | 2007 – Prévision | Variations     |
|---|--------------------|------------------|----------------|
| <b>Dépenses totales</b>   | <b>9.759,3</b>     | <b>10.107,4</b>  | <b>+3,6 %</b>  |
| en % du PIB   | <b>31 %</b>        | <b>30 %</b>      | –              |
| Consommation intermédiaire                                      | 664,3              | 704,4            | 6,0 %          |
| Formation de capital  | 1.139,5            | 1.041,9          | -8,6 %         |
| Rémunération des salariés                                       | 1.843,4            | 1.984,0          | 7,6 %          |
| Subventions   | 464,3              | 527,4            | 13,6 %         |
| Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)                    | 68,8               | 40,3             | -41,4 %        |
| Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature    | 663,3              | 791,5            | 19,3 %         |
| Prestations sociales en nature                                  | 34,5               | 40,4             | 17,0 %         |
| Autres transferts courants                                      | 4.264,6            | 4.382,7          | 2,8 %          |
| Transferts en capital à payer                                   | 630,9              | 610,7            | -3,2 %         |
| Aquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits | -14,4              | -15,9            | 10,3 %         |
| <b>Recettes totales</b>   | <b>8.647,6</b>     | <b>9.115,5</b>   | <b>+5,4 %</b>  |
| en % du PIB   | <b>27 %</b>        | <b>27 %</b>      | –              |
| Production marchande et non marchande                           | 274,4              | 235,9            | -14,0 %        |
| Impôts sur la production et les importations                    | 3.938,8            | 3.981,8          | 1,1 %          |
| Revenus de la propriété   | 194,1              | 243,1            | 25,2 %         |
| Impôts courants sur le revenu, la patrimoine, etc.              | 3.698,5            | 4.050,8          | 9,5 %          |
| Cotisations sociales  | 332,6              | 357,8            | 7,6 %          |
| Autres transferts courants                                      | 135,2              | 169,5            | 25,4 %         |
| Transferts en capital à recevoir                                | 74,0               | 76,6             | 3,4 %          |
| <b>Besoin de financement</b>                                    | <b>-1.111,8</b>    | <b>-991,8</b>    | <b>-10,8 %</b> |
| en % du PIB   | <b>-3,5 %</b>      | <b>-2,9 %</b>    | –              |
| PIB   | 31.727,0           | 33.820,0         |                |

Note: Les chiffres du tableau sont exprimés en millions d'euros. La colonne «Variation» renseigne sur l'évolution des recettes et des dépenses entre 2006 et 2007

ces publiques du pays à ne pas sous-estimer. Il est d'autant plus nécessaire d'atteindre une fois pour toute à une meilleure maîtrise des dépenses, notamment de celles de fonctionnement et de sécurité sociale.

La Chambre de Commerce espère que les autorités publiques vont suivre les recommandations du présent avis en vue de rétablir rapidement et durablement une situation financière équilibrée de l'Administration centrale, tout en créant la marge de manœuvre pour maintenir une activité d'investissements publics dynamique et pour permettre d'anticiper les évolutions internationales aux niveaux règlementaire et fiscal, et non seulement pour y réagir; ceci sont les prémisses pour un rétablissement de la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise dans un monde globalisé et donc pour une augmentation continue et soutenable de la richesse du pays et du bien-être de ses citoyens.

**Graphique 4: Evolution des soldes des administrations centrales (en % du PIB) de 2000 à 2008**

Source: Programmes de stabilité et de croissance des pays concernés (2005)<sup>4</sup>

<sup>4</sup> Il s'agit des programmes les plus récemment disponibles pour chaque pays. Les nouvelles versions actualisées ne seront disponibles qu'à la fin de l'année 2006.

• Le graphique 4 montre que les efforts du Gouvernement en matière d'assainissement du budget de l'Administration centrale s'avèrent insuffisants pour contribuer au rétablissement de l'équilibre du solde du secteur public. Par ailleurs, lesdits efforts sont moindres que ceux engagés dans les pays voisins.

• Le graphique 5 présente l'évolution des recettes, des dépenses et des avoirs des **fonds spéciaux**. Il en découle une évolution plus rapide des dépenses que des dotations de ces fonds, ce qui est en fait l'objectif des fonds de réserves en tant que stabilisateurs automatiques lors de périodes de creux conjoncturels, comme celles connues entre 2001 et 2004. Cependant, l'effet ciseau entre dotations et dépenses, qui s'est réduit entre 2005 et 2006 du fait d'alimentations supplémentaires, a tendance à s'accroître de nouveau entre 2006 et 2007,

alors que la conjoncture économique actuelle devrait permettre une nouvelle constitution de réserves, en l'occurrence une évolution moins rapide des dépenses que celle des dotations.

Cette remarque est valable sans préjudice d'alimentations supplémentaires probables en 2006, du fait de plus-values de recettes réalisées probablement sur cet exercice.

La Chambre de Commerce s'inquiète de cette évolution hautement dangereuse pour la soutenabilité des finances publiques du pays, d'autant plus que les fonds spéciaux constituent l'instrument privilégié des autorités pour mener à bien une mission-clé de politique économique, en l'occurrence la politique d'investissements publics. Ceux-ci constituent le fondement du développement futur du Grand-Duché et du renforcement de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

reux, très coûteux, mais peu équitable. A moyen terme, l'accroissement de la population résidente et du nombre de travailleurs, notamment étrangers, exigera des investissements colossaux en infrastructures. La satisfaction des futurs besoins en infrastructures exige une marge de manœuvre budgétaire suffisamment élevée et constante afin de garantir leur financement, sans recours démesuré à l'emprunt.

Dans ce contexte, la Chambre de Commerce rappelle que le Luxembourg ne peut pas s'endetter de la même façon que des États plus grands et que la limite des 60 % d'endettement par rapport au PIB, prévue par le Traité de Maastricht, est un critère tout à fait théorique dans le cas du Grand-Duché. En effet, compte tenu de sa taille, de son marché domestique réduit, de sa structure économique et démographique, de sa dépendance d'un seul secteur, de la précarité de nombreuses catégories de recettes et par conséquent de sa capacité de remboursement, la capacité d'endettement du Luxembourg n'est pas comparable à celle de ses pays voisins.

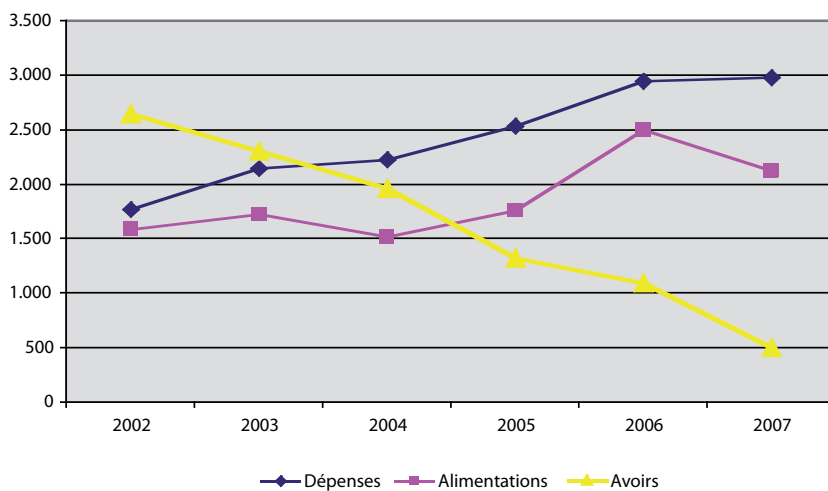
Ainsi, la Chambre de Commerce recommande aux autorités politiques d'aller au-delà des mesures d'économies décidées au sein du Comité de coordination tripartite, qui constituent certes un premier pas dans la bonne direction, mais qui s'avèrent insuffisantes pour dégager la marge de manœuvre nécessaire pour réaliser le programme d'investissements publics ambitieux exigé par les défis découlant notamment des évolutions socio-économiques et démographiques du pays.

• Quant à la **dette publique**, la Chambre de Commerce note qu'au titre de l'exercice 2005, le Gouvernement a été autorisé d'émettre un emprunt de 100 millions EUR au titre du Fonds des routes et de 100 millions au titre du Fonds du rail. Pour l'exercice 2006, ces mêmes fonds ont bénéficié d'un emprunt de 200 millions EUR chacun. Un emprunt exceptionnel de 132 millions est prévu dans l'intérêt du financement de la reprise par l'Etat de terrains et d'immeubles faisant partie de l'infrastructure ferroviaire.

Pour l'exercice 2007, un emprunt de 100 millions au titre du Fonds des routes et de 100 millions au titre du Fonds du rail sont proposés.

Les dépenses du Fonds de la dette publique devraient s'élever à 138,276

**Graphique 5: Evolution des avoirs, des dotations budgétaires et des dépenses des fonds spéciaux (en millions EUR)**



Source: STATEC

Le STATEC, partant d'un taux de croissance économique annuel moyen de 3 % et d'un taux d'accroissement annuel de la productivité convergeant pour les pays de l'UE15 à partir de 2030 vers 1,7 %, évalue l'emploi intérieur total en l'an 2055 à 580.000 personnes. Ces projections, se basant sur les projections des taux d'emploi par âge et par sexe effectuées par les services de la Commission européenne dans le cadre de l'Ageing Working Group, prévoient que l'emploi résidant total s'élèvera à 261.500 personnes en 2055. La partie de la demande de travail totale qui ne

saurait être assurée par les résidents est évaluée à 320.000 travailleurs.

S'il est vrai que l'immigration peut atténuer le problème du vieillissement de la population, il ne peut pas le résoudre, sauf à imaginer des flux migratoires d'une telle ampleur qu'ils épuiserait manifestement les capacités d'intégration des sociétés concernées, ainsi que le démontre, entre autres, l'étude des Nations Unies sur les «migrations de remplacement».

Ceci aura des répercussions à long terme sur le système de protection sociale luxembourgeois, très géné-



# TeamUp

## EBN - Employee Benefits Network

Les plans de pension de votre entreprise n'ont jamais été aussi faciles à gérer.

Pour protéger, motiver et fidéliser vos salariés, **TeamUp**, la gamme professionnelle d'AXA, vous propose des assurances collectives adaptées à chaque métier et à chaque situation. Des solutions innovantes répondront à vos attentes en matière de prévoyance, de pension, de santé, d'investissement et d'optimisation fiscale. **EBN**, l'Employee Benefits



Network, est l'outil de gestion en ligne de vos assurances collectives, accessible tant aux employeurs qu'aux salariés affiliés. **EBN** facilite largement votre travail et augmente considérablement la transparence et la visibilité de vos plans de pension et de santé. Demandez conseil à votre agent ou courtier AXA.

[www.axa.lu](http://www.axa.lu)

Maacht dat Bescht aus Ärem Liewen

millions EUR en 2007, contre 209,803 millions EUR en 2006. Dans le projet de budget de l'année passée, l'avoir en fin d'exercice 2006 avait été estimé à -76,917 millions. Des dotations supplémentaires du fonds en 2005, de l'ordre de 80,676 millions, et en 2006, de l'ordre de 50 millions, avaient embelli la situation de ce fonds. Une dotation supplémentaire de 54 millions EUR sera nécessaire pour effectuer les dépenses prévues au titre de l'exercice 2007 et pour éviter que le solde du fonds ne devienne négatif en fin d'exercice.

#### ■ 4. La politique budgétaire

Aux yeux de la Chambre de Commerce, les orientations sous-jacentes à la politique budgétaire doivent concourir à la création d'un environnement compétitif et favorable au développement de l'économie luxembourgeoise. Ce dernier se caractérise par un soutien à l'activité entrepreneuriale, une stimulation des investissements, la promotion de la recherche et de l'innovation, la préservation de l'environnement, la soutenabilité financière de la sécurité sociale et un cadre juridique et fiscal attractif.

• Le niveau des **recettes de l'Etat** est marqué par la bonne tenue de l'environnement économique, se reflétant par quelques plus-values de recettes au titre de l'exercice 2005 et par la réalisation de rentrées fiscales plus abondantes au titre de l'exercice 2006, sans que le document budgétaire ne fournisse davantage de précisions à ce sujet, mises à part les données relatives au 1er semestre concernant les recettes de l'impôt sur le revenu. Il y a lieu de rappeler que les recettes de l'Etat sont à apprécier avec beaucoup de prudence du fait de leur dépendance énorme du secteur financier et du fait du caractère fragile de plusieurs postes de recettes.

Quant au fond, la Chambre de Commerce se félicite de ce que les recettes exceptionnelles de l'Etat de l'ordre de 450 millions EUR découlant des plus-values réalisées sur la cession des actions Arcelor soient investies dans la préparation du pays aux défis à relever à court, moyen et long terme. Elle tient à saluer particulièrement l'augmentation de capital de la SNCI et l'intention du Gouvernement de créer une Agence de Promotion du Luxembourg à l'étranger. Par ailleurs, 35 millions EUR servent à doter le Fonds pour l'emploi au titre de

l'exercice 2006, ce qui est à saluer, puisque ce transfert permet le non-relèvement en 2007 des impôts de solidarité de 1 point de pourcent.

Quant à la forme, la Chambre de Commerce estime que toutes les opérations en rapport avec les recettes exceptionnelles et leurs affectations soient traitées de manière ouverte et transparente.

• La Chambre de Commerce note avec satisfaction que l'effet ciseau entre l'évolution des dépenses et celle des recettes, incriminé depuis plusieurs années, a été retourné par les auteurs du projet de budget 2007. En effet, indépendamment de l'optique considérée du budget, nationale ou maastrichtienne, les dépenses projetées pour 2007 progressent moins rapidement que les recettes, évolution d'ailleurs indispensable pour rétablir l'équilibre budgétaire.

Ce frein des dépenses semble suffisant pour rencontrer l'objectif retenu dans l'avis du 28 avril 2006 du Comité de coordination tripartite de réduire le déficit de l'Administration publique de 0,5 % du PIB par an, un objectif qui devrait d'ailleurs être dépassé en 2007. Cependant, ce frein des dépenses est insuffisant pour rétablir durablement l'équilibre de l'Administration centrale, alors que les besoins en investissements publics futurs sont colossaux pour faire face à l'évolution démographique prévisible du pays.

D'ailleurs, le frein dans la croissance des dépenses totales provient principalement du côté des dépenses d'investissements publics, situation non nécessairement négative, si les priorités fixées pour freiner les dépenses sont effectuées du côté des dépenses de fonctionnement et de la sécurité sociale, ce qui n'est pas le cas pour le projet de budget 2007.

L'évolution toujours trop importante des dépenses courantes est également un obstacle à la constitution d'une marge de manœuvre budgétaire pour réaliser certaines adaptations, pourtant nécessaires, au niveau de la fiscalité. La Chambre de Commerce est consciente du fait qu'en période d'appel à la responsabilité de chacun pour faire des économies, il est politiquement difficile de concéder une réduction de certaines catégories d'impôt. Cependant, les mesures proposées par la Chambre de Commerce

dans le présent avis s'avèrent indispensables pour défendre la position compétitive des acteurs économiques concernés. Par ailleurs, le déchet fiscal probable à court terme des mesures proposées sera plus que compensé d'abord par une consolidation et, à moyen terme par une extension des activités afférentes, les nouveaux emplois créés et les recettes fiscales supplémentaires en découlant. Une passivité en la matière risque au contraire de perdre certaines activités (à travers leur délocalisation dans des pays ayant des dispositions fiscales plus attractives) et de réduire la base imposable afférente.

• Les dépenses les plus importantes au niveau de la **consommation publique** sont celles liées aux salaires et aux charges sociales. Dans le projet de budget 2007, elles s'élèvent à 1.485,038 millions EUR, contre 1.413,364 millions EUR au titre du budget définitif 2006, et progressent donc de 5,1% en un an. La progression est même de +7,6 % pour l'Administration centrale au sens du Pacte de stabilité et de croissance. Ce taux de progression reste considérable compte tenu du fait qu'il ne comprend pas de revalorisation liée au mécanisme d'indexation, qui ne s'applique pas en 2007, conformément aux accords tripartites d'avril 2006. Comme les nouveaux engagements devraient rester fortement limités en 2007, la progression s'explique donc essentiellement par d'autres automatismes inhérents à la formation des salaires dans la fonction publique (ancienneté, ...).

Les salaires et charges sociales de l'Etat constituent traditionnellement une part importante dans le budget total des dépenses (18,53 % dans le projet de budget 2007, 18,5 % dans le budget voté 2006 et 18,36 % dans le compte 2005).

De manière générale, la Chambre de Commerce estime que la progression des salaires dans la fonction publique reste supérieure à la capacité de financement à long terme des finances publiques du pays et constitue par ailleurs une concurrence déloyale par rapport au secteur privé concurrentiel, qui ne peut pas suivre un tel rythme de rémunération des effectifs.

• Selon les autorités gouvernementales, le **budget social** constitue quelque 45 % du total des dépenses budgétaires de l'Etat central. Compte tenu de

la dynamique inhérente au système de protection sociale, caractérisé par une évolution démographique défavorable à long terme et par une croissance élevée des prestations à exporter, le financement de l'Etat providence luxembourgeois constitue un défi futur important qui doit trouver des solutions viables dès à présent. Aux yeux de la Chambre de Commerce, il est urgent de limiter à court terme les systèmes légaux de protection sociale aux personnes qui sont vraiment dans le besoin et d'arrêter la politique de l'arrosoir, fortement coûteuse, inefficace et socialement inéquitable.

A l'heure actuelle, la situation financière n'est favorable qu'en apparence; elle reste camouflée par un surplus toujours confortable du solde des Administrations de la Sécurité sociale au sens du Pacte européen de stabilité et de croissance. Cet excédent, tournant autour de 2 % du PIB entre 2003 et 2007, est estimé à 507 millions EUR en 2005, à 582,5 millions EUR en 2006 et même à 721,0 millions EUR en 2007. D'un point de vue politique, de tels surplus rendent difficiles une prise de conscience de l'urgence de réformes. Or, les réformes nécessaires, que la Chambre de Commerce présente plus en détail dans la Cinquième Partie de son avis budgétaire, seront moins douloureuses à l'heure actuelle que lorsque les caisses seront vides.

A régime légal et réglementaire constant, cette situation risque d'arriver rapidement: la contribution des assurances maladie et pension à l'équilibre global des administrations publiques deviendra négative à plus long terme. La Chambre de Commerce rappelle dans ce contexte que la réduction notable du déficit de l'Administration publique entre 2006 et 2007 (qui diminue de 528,4 millions à 310,2 millions, ou de -1,7 % du PIB à -0,9 % du PIB) découle principalement du surplus important du solde de l'Administration de la Sécurité sociale.

Ce surplus est dû en grande partie à l'évolution conjoncturelle favorable, à la progression importante (+4 % en moyenne au 1er semestre 2006) de l'emploi salarié intérieur et par conséquent des cotisations et aux transferts considérables du budget de l'Administration centrale vers celui de l'Administration de Sécurité sociale, de l'ordre de

680 millions pour les caisses de maladie et de 983,5 millions pour les caisses de pension.

Quant au niveau élevé de la participation de l'Etat dans la sécurité sociale, qui est marquée par une fiscalisation importante, la Chambre de Commerce souligne que le système luxembourgeois présente l'avantage de charges sociales relativement faibles pour les travailleurs et les entreprises. Cet avantage compétitif – un des seuls qui restent acquis pour l'instant à notre pays – est à maintenir absolument à l'avenir.

Compte tenu de la situation financière de l'Administration centrale, décrite à la Troisième Partie du présent avis, il est clair que, toutes choses restant égales par ailleurs, une dégradation du solde de l'Administration de la Sécurité sociale risque de mener à terme à un déficit public supérieur à la limite de 3% du PIB prévue par le Traité de Maastricht. Ainsi, les autorités gouvernementales doivent non seulement réaliser des économies budgétaires supplémentaires dans le projet de budget 2007 et au-delà, mais également prendre des mesures concrètes à court terme, visant à assurer la soutenabilité du financement du système de protection sociale pour les générations actuelles et futures.

A défaut, les autorités ne disposeront plus de marge de manœuvre dans le budget de l'Administration centrale pour financer les dépenses d'investissements futurs ou pour mettre en œuvre des politiques proactives de renforcement de la compétitivité des acteurs économiques, alors que ces deux types de dépenses sont indispensables pour le développement socio-économique du pays et pour le préparer aux défis de l'avenir.

## ■ 5. Les propositions concrètes de la Chambre de Commerce en vue de relever les défis actuels

Il s'agit d'abord d'amender le projet de budget 2007 par des mesures supplémentaires d'économies budgétaires et de réduction des dépenses courantes, allant au-delà de celles prévues par l'accord tripartite et ensuite d'amender plusieurs politiques dans des domaines comportant des problèmes structurels et risquant de compromettre le développement socio-économique du Luxem-

bourg et la compétitivité des entreprises luxembourgeoises.

Compte tenu de la situation financière décrite dans les chapitres précédents, le projet de budget 2007 tel que présenté par les autorités gouvernementales ne comporte pas suffisamment d'économies du côté des dépenses budgétaires.

### 5.1. Les propositions d'amendements au projet de budget 2007

La Chambre de Commerce propose plusieurs amendements au projet de budget 2007, afin d'améliorer plus rapidement et plus durablement la situation des finances publiques, tout en créant la marge de manœuvre pour les autres mesures nécessaires à court terme, en l'occurrence la mise en œuvre d'adaptations de la fiscalité des entreprises et notamment du secteur financier et la reconstitution progressive de réserves des fonds spéciaux.

Les mesures proposées pourront conduire à des économies de quelque 213,5 millions EUR. A moyen terme, des économies supplémentaires pourront être réalisées en rendant une large panoplie de transferts plus ciblés et notamment en introduisant une sélectivité accrue au niveau des prestations de sécurité sociale ou d'autres allocations à vocation sociale (famille, logement, etc.) qui se distinguent actuellement par leur coût élevé pour la collectivité, sans apporter de réponse efficace aux problèmes de financement des bénéficiaires.

Le tableau 3 présente des amendements au niveau de plusieurs articles budgétaires et des propositions de réduction des crédits proposés par les auteurs du projet de budget 2007.

### 5.2. Les propositions de réformes pour relever les défis de moyen et de long terme

Dans le dernier chapitre, la Chambre de Commerce propose un certain nombre de réformes structurelles qui permettront de relever les défis auxquels doivent faire face l'économie et la société luxembourgeoises.

Les propositions de réformes structurelles s'inscrivent d'une manière générale dans une optique à moyen terme et dans la perspective de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Dans le cadre du rapport de mise en œuvre de

cette stratégie et de la consultation des partenaires sociaux, l'UEL avait mis en avant un certain nombre de propositions de réformes indispensables pour préserver la compétitivité du Luxembourg. Au-delà de ces lignes directrices de l'UEL, la Chambre de Commerce fait des propositions et recommandations concrètes, qui peuvent se résumer comme suit:

- Promouvoir le Luxembourg à l'étranger de manière professionnelle et coordonnée
- Accroître la compétitivité fiscale de l'économie en général et de la place financière en particulier

- Diversifier davantage l'économie luxembourgeoise et exploiter de nouvelles niches
- Investir de manière efficace dans la recherche publique à travers la constitution d'un nouveau fonds spécial «Recherche & Développement»
- Concrétiser la réforme en profondeur des systèmes de sécurité sociale
  - Prendre des mesures, même impopulaires, pour garantir la soutenabilité à long terme du régime de pension
  - Garantir la neutralité financière de l'introduction du statut unique

- Réduire les aides à la personne en matière de logement et mettre l'accent sur une politique volontariste de soutien de l'offre pour lutter efficacement contre la pénurie.

Aux yeux de la Chambre de Commerce, ces domaines comportent des problèmes structurels et des risques non négligeables qui demandent des réponses urgentes et courageuses, au-delà des mesures décidées au sein du Comité de Coordination tripartite d'avril 2006.

| N° Article  | Libellé  | Projet de budget 2007 | Amendements budgétaires | Economies  |
|-------------|--|-----------------------|-------------------------|------------|
| 01.5.35.035 | Contributions du Luxembourg aux missions de prévention et de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)   | 2.500.000             | 1.500.000               | 1.000.000  |
| 01.6.12.304 | Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel. (Crédit non limitatif)   | 3.830.000             | 1.830.000               | 2.000.000  |
| 02.0.33.000 | Animation socio-culturelle: conventions avec des associations  | 4.225.000             | 4.025.000               | 200.000    |
| 02.0.41.011 | Dotation à l'établissement public «Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster». (Crédit non limitatif)   | 3.105.000             | 2.905.000               | 200.000    |
| 02.0.41.012 | Dotation à l'établissement public «Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte». (Crédit non limitatif)  | 7.900.000             | 7.700.000               | 200.000    |
| 02.0.41.013 | Dotation à l'établissement public «Centre de Musiques Amplifiées». (Crédit non limitatif)  | 1.800.000             | 1.600.000               | 200.000    |
| 02.0.41.016 | Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition «Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain»   | 5.938.506             | 5.738.506               | 200.000    |
| 02.5.41.050 | Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du Centre national de l'audiovisuel. (Crédit non limitatif)  | 2.998.615             | 2.798.615               | 200.000    |
| 12.4.42.010 | Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 11 juin 2002 portant introduction d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) | 73.441.000            | 0                       | 73.441.000 |
| 12.5.42.005 | Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)  | 73.912.000            | 0                       | 73.912.000 |
| 12.5.42.008 | Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)  | 42.832.000            | 32.832.000              | 10.000.000 |





*On n'est  
jamais mieux  
servi que par  
Monster*

Plus de 3.000 offres d'emploi  
qui n'attendent que vous sur  
[www.monster.lu](http://www.monster.lu)



**monster.lu**

premier média de recrutement

| N° Article  | Libellé  | Projet de budget 2007 | Amendements budgétaires | Economies          |
|-------------|--|-----------------------|-------------------------|--------------------|
| 16.4.93.001 | Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi.<br>(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)   | 50.000.000            | 47.000.000              | 3.000.000          |
| 19.2.41.010 | Dotation dans l'intérêt de l'établissement public<br>«Office national de remembrement».<br>(Crédit non limitatif)  | 5.300.000             | 5.100.000               | 200.000            |
| 19.6.12.120 | Etudes sur le milieu forestier:<br>frais d'études et d'analyses; indemnités pour<br>services de tiers; dépenses diverses   | 1.250.000             | 1.050.000               | 200.000            |
| 23.1.31.020 | Services publics ferroviaires assurés<br>par la S.N. des C.F.L. en exécution de la<br>convention conclue avec l'Etat.<br>(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) | 119.966.000           | 118.466.000             | 1.500.000          |
| 31.1.93.000 | Alimentation du fonds d'équipement militaire.<br>(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)   | 33.000.000            | 10.000.000              | 23.000.000         |
| 32.0.93.000 | Alimentation du fonds pour les monuments<br>historiques. (Crédit non limitatif)  | 10.000.000            | 5.000.000               | 5.000.000          |
| 11          | Salaires et charges sociales   | 1.485.038.650         | 1.471.038.650           | 14.000.000         |
|             |  | <b>1.927.036.771</b>  | <b>1.718.583.771</b>    | <b>208.453.000</b> |



## RENCONTRE LUXEMBOURGEOISE AUTOUR DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)

DATE

VENDREDI 20 OCTOBRE 2006 À 14 H 30

LIEU

AU CENTRE DE CONFÉRENCES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
7, RUE ALCIDE DE GASPERI, LUXEMBOURG KIRCHBERG.

PROGRAMME

- Mot de bienvenue par Monsieur Pierre GRAMEGNA  
Directeur de la Chambre de Commerce
- Intervention de M. le Ministre François BILTGEN:  
La responsabilité sociale des entreprises:  
de l'idée à la concrétisation
- Exposé par le Professeur Dr. Klaus M. LEISINGER:
  - > Implementing corporate responsibility in a globalized economy
  - > Are «human rights» the «business of business»?

Président-directeur général de la Fondation Novartis pour le développement durable, professeur à l'Université de Bâle et expert internationalement reconnu pour les questions touchant à la responsabilité sociale et au développement durable, le Professeur Klaus Leisinger a été nommé en septembre 2005 en tant que Conseiller spécial de Monsieur Kofi Annan pour le Pacte mondial des Nations-Unies. (L'exposé se fera en langue anglaise)
- Echange avec le public sur la RSE au Luxembourg
- Présentation de la Charte des entreprises luxembourgeoises pour la responsabilité sociale et le développement durable
- Vin d'honneur offert par la Chambre de Commerce à 17h30

La rencontre est organisée par  
la Chambre de Commerce et la Plateforme RSE  
Arcelor Mittal  
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg  
Cargolux  
Caritas Luxembourg  
SES GLOBAL  
en collaboration avec ADT -Center  
Avec le soutien du Gouvernement luxembourgeois et  
en partenariat avec l'Union des entreprises luxembourgeoises

Informations et inscriptions sous [www.cc.lu](http://www.cc.lu)





# Le nouvel Opel Vivaro

Votre carte de visite sur roues.



Place à votre réussite professionnelle. Le nouveau Vivaro a une belle image, c'est sûr. Mais il donne en plus une belle image de vous et de votre activité. Sous tous les angles. Avec son faible coût au kilomètre, son généreux volume de chargement et ses moteurs diesel de 90, 115 et 145 ch conformes aux normes Euro 4, il est prêt à relever tous les défis de votre business. Un test vous convaincra, rendez-vous sur [www.opel.be/vivaro](http://www.opel.be/vivaro) ou chez votre Distributeur Opel.



DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ. Consommation moyenne (L/100 km)/Emissions CO<sub>2</sub> (g/km) : 7,9-10,6/214-253

## CALENDRIER

## Novembre

- 9-10** EU-China Partenariat, Chengdu (Chine)
- 19-23** Stand collectif à la Horeca-Expo, Gand (B)
- 22** «Forum de l'entreprise», Chambre de Commerce
- 29** Journée des Régions Russes
- 29-30** Visite accompagnée à la Pollutec, Lyon (F)

## Décembre

- 6** Visite d'une délégation de la Lettonie à la Chambre de Commerce
- 7** Workshop «Fit for fairs: Stratégies de marketing et conception de stands d'exposition», Chambre de Commerce

## MESSEN UND AUSSTELLUNGEN

## Im Dezember 2006

4. – 6.12.2006

## CITYSCAPE

Internationale Immobilienmesse  
Dubai (VAE)  
Tel.: 00971 4 33 65 161

4. – 8.12.2006

## AUTOMATION OPTIMATION

Fachmesse für Fertigungsautomatisierung  
Paris (FR)  
Tel.: 0033 1 49 68 51 00

4. – 8.12.2006

## MECANELEM-MECATRONIC

Fachmesse für Konstruktion  
und Antriebstechnik  
Paris (FR)  
Tel.: 0033 1 49 68 51 00

4. – 8.12.2006

## MESUCORA

Fachmesse für Mess-, Regeltechnik  
und Automation  
Paris (FR)  
Tel.: 0033 1 49 68 51 00

4. – 8.12.2006

## SCS AUTOMATION &amp; CONTROL

Fachmesse für Automatisierungssysteme  
Paris (FR)  
Tel.: 0033 1 49 68 51 00

4. – 8.12.2006

## ZDRAVOOKHRANENIYE

Fachmesse für das Gesundheitswesen,  
Medizintechnik und Arzneimittel  
Moskau (RU)  
Tel.: 007 495 25 53 747

5. – 8.12.2006

## MICAD

Fachmesse für CAD/CAM Techniken,  
Computertechnik  
Paris (FR)  
Tel.: 0033 1 49 68 51 00

5. – 8.12.2006

## ELEC INDUSTRIE

Internationale Fachmesse der  
Elektroausrüstung und Automatisierung  
Paris (FR)  
Tel.: 0033 1 49 68 51 00

19-21 septembre 2006

## Roadshows de la place et à Kuala Lumpur



La Chambre de Commerce a récemment organisé, en collaboration avec l'ABBL et l'ALFI, des roadshows présentant les services et produits offerts par la place financière à Singapour (17-19 septembre) et à Kuala Lumpur (19-21 septembre). Le Ministre du Trésor et du Budget, Monsieur Luc Frieden, a conduit la délégation à Singapour.

### ■ Singapour: 3<sup>e</sup> place financière d'Asie

Depuis son indépendance en 1965, Singapour connaît une réussite exceptionnelle: la croissance s'est établie, en moyenne, à 8 % par an et le niveau de vie atteint est celui d'un pays moderne et développé.

En moins d'un demi-siècle, les Singapouriens ont fait de leur cité un Etat prospère, stable politiquement et socialement.

Bénéficiant d'une position stratégique au cœur du Sud-Est asiatique, la cité du Lion met tout en œuvre pour créer un environnement économique favorable au développement et à l'épanouissement des entreprises et des talents étrangers: des infrastructures hors pair, des services très efficaces, un cadre juridique sécurisant, une qualité de vie certaine. La cité-Etat est ainsi la 3<sup>e</sup> place financière d'Asie.

Singapour, plaque tournante en Asie, a attiré bon nombre de banques. La délégation financière luxembourgeoise a pu témoigner du dynamisme de ce «hub» en assistant le 18 septembre à l'ouverture de la DZ Bank International, filiale de la DZI Luxembourg et de la DZ Suisse.

C'est le Ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, qui a ouvert en fin d'après-midi le séminaire financier. Dans son discours d'ouverture, le Minis-

# financière à Singapour



tre a présenté devant 140 représentants du monde économique et financier de Singapour les atouts de la place financière luxembourgeoise, bénéficiant d'infrastructures bien développées, d'experts spécialisés ainsi que d'un cadre légal et réglementaire avantageux.

L'intervention du ministre a été suivie par des présentations de Fernand Grulms, Membre du Comité de Direction de l'ABBL, du Directeur de l'ALFI, Robert Hoffmann et de Paul Chambers, expert en fiscalité internationale.

Les sociétés RBC Dexia Trust Services Singapore Ltd., Sanpaolo IMI Asset Management et SEB Asset Management ont illustré la partie théorique par leurs expériences personnelles. Les contacts bilatéraux se sont poursuivis lors de la réception offerte par les associations luxembourgeoises au Mandarin Oriental Hotel.

## ■ Kuala Lumpur

La deuxième étape de cette tournée emmène la délégation luxembourgeoise les 20 et 21 septembre à Kuala Lumpur, capitale de la Malaisie.

La Malaisie est un tigre asiatique qui est passée en 25 ans du stade de pays en voie de développement à celui de pays développé. L'essor économique de la Malaisie se réalise grâce à la modernisation des transports, des communications et des infrastructures énergétiques, ainsi qu'au développement des zones industrielles et aux incitations fiscales pour les investisseurs dans des industries d'exportation. La Malaisie est devenue un leader mondial dans la production de composants électroniques, notamment les semi-conducteurs. Le principal défi auquel se trouve aujourd'hui confrontée la Malaisie est sa capacité à améliorer la compétitivité et la transparence de ses entreprises afin de conti-

5. – 8.12.2006

### WOODEXPO

Internationale Fachmesse für die Holzverarbeitende Industrie und Papierindustrie  
Moskau (RU)  
Tel.: 007 495 99 50 595

6. – 8.12.2006

### SEMICON

Fachmesse für die Halbleitertechnik  
Tokyo (JP)  
Tel.: 0081 3 32 22 57 55

6. – 9.12.2006

### SISTEP

Fachmesse für die Zulieferindustrie  
Casablanca (MA)  
Tel.: 00212 22 40 28 41

7. – 10.12.2006

### SALON DES VINS DE BORDEAUX ET D'AQUITAINE

Weinmesse  
Luxemburg (LU)  
Tel.: 43 991

10. – 14.12.2006

### SAUDI BUILD

Internationale Baufachmesse  
Riad (SA)  
Tel.: 00966 1 45 41 448

13. – 17.12.2006

### PACKAGING

Fachmesse für Verpackungstechnik  
Istanbul (TR)  
Tel.: 0090 212 88 66 843

15. – 17.12.2006

### EURO RACING SHOW

Auto Sport Messe  
Luxemburg (LU)  
Tel.: 43 991

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.  
Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place.  
Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

## Asie-Foires 2007

24 – 27 avril 2007

### SFH 2007, Seoul, Food & Hotel

Kintex, Seoul (Corée du Sud)  
Alimentation, Boisson, Hôtel, Restaurant, Industrie des supermarchés et boulangerie  
[www.seoulfood.or.kr](http://www.seoulfood.or.kr)

18 – 20 mai 2007

### China International Metals Industry Fair

Guangzhou (Chine)  
Produits d'acier, cuivre, aluminium, ...  
[www.metalsfair.com](http://www.metalsfair.com)

6 – 9 juillet 2007

### China International Building & Decoration Fair (CBD 2007)

Canton (Chine)  
Matériel de construction, Chimie, Produits de verre, Décoration, Cuisines, etc.  
[www.merebo.com/CBD/](http://www.merebo.com/CBD/)

12 – 14 juillet 2007

### Malaysia International Food & Beverage Fair

Putra World Trade Centre,  
Kuala Lumpur (Malaisie)  
Alimentation  
[www.mifb.com.my](http://www.mifb.com.my)



nuer à attirer les investissements étrangers tentés par d'autres destinations, en particulier la Chine.

Un séminaire financier figurait de nouveau au programme afin de promouvoir le savoir-faire luxembourgeois. Il a rencontré un vif intérêt auprès d'un public composé de 70 hommes d'affaires. De multiples questions ont été posées que ce soit au niveau de la banque privée, des fonds d'investissement ou du «bond-listing». ■

Il y a les solutions séduisantes



... et celles qui font le boulot

## SM3 – La solution salaires la plus populaire du Grand-Duché

Plus de 400 installations. Plus de 50.000 décomptes par mois. Étonnamment rapide et efficace. Réductions de frais considérables. Assistance illimitée. Garantie de la satisfaction. Conseillers quadrilingues. Prix fixes garantis. Pas d'acompte: vous payez si tout fonctionne.

Cela ne coûte rien de demander:

**SOFT-KIS s.à r.l. «Keep It Simple»**

Tél: 32 83 80 ■ Fax: 32 79 84

[www.softkis.lu](http://www.softkis.lu) (liste de références) ■ [info@softkis.lu](mailto:info@softkis.lu)

20-23 Septembre 2006

## Première présence luxembourgeoise au Monaco Yacht Show (MYS)

**L**e Département International de la Chambre de Commerce de Luxembourg a organisé en collaboration avec le Commissariat des affaires maritimes et le Ministère de l'Economie et du commerce extérieur un stand collectif au Monaco Yacht Show (MYS).

La MYS est un salon de haute gamme qui se prévaut être le seul événement au monde dans la niche du yachting de luxe.

Pour cette 16<sup>e</sup> édition du salon, un très large éventail d'activités a été représenté à Monaco. En effet le salon a comporté 531 entreprises du secteur mari-

time et 92 yachts ont été présentés sur l'eau.

En marge du salon, Monsieur Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur a invité différents acteurs du secteur maritime à une réception au Monaco Yacht club pour leur expliquer les atouts et le développement du pavillon maritime luxembourgeois.

Suite au succès de la première présence luxembourgeoise au Monaco Yacht Show, les organisateurs ont décidé d'organiser de nouveau un stand collectif pour la prochaine édition qui aura lieu en septembre 2007. ■



Pour des renseignements supplémentaires  
n'hésitez pas à contacter le  
Département international – Pôle Hors Europe  
Tél.: 42 39 39-316 ou [world@cc.lu](mailto:world@cc.lu)

18-19 octobre 2006

## Stand collectif au forum INNOVACT 2006

**L**es 18 et 19 octobre dernier s'est déroulée la 11<sup>e</sup> édition du forum Innovact de Reims. A cette occasion, le Centre des Congrès champenois a ouvert ses portes à plus de 250 exposants originaires d'une vingtaine de pays différents, afin de constituer le forum de la jeune entreprise innovante. Ainsi sont rassemblées chaque année depuis 1995 les différents acteurs de l'innovation et de l'entrepreneuriat: porteurs de projets et start-ups évidemment, mais aussi structures de conseil, d'accompagnement, ou encore investisseurs, pièces essentiels au mécanisme de l'innovation.

Nouveau venu de cette grand-messe de l'innovation en tant qu'exposant, le Grand-Duché de Luxembourg y a fait une entrée remarquable. Pour la première



fois en effet, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, en étroite collaboration avec Luxinnovation et le centre d'innovation et d'entreprise ECOSTART, a mis en place un stand collectif dédié aux entreprises luxembourgeoises du secteur de l'innovation. Dotés d'un emplacement particulièrement favorable, situé à l'entrée du salon, ainsi que d'un stand au design original et de taille remarquable, les participants qui étaient rassemblés sous la bannière attractive du Luxembourg ont pu jouir d'une grande visibilité.

Cette année, 4 entreprises ont répondu présent à l'appel de la Chambre de Commerce et ont pu bénéficier de son appui au niveau organisationnel:

- **Delphi**, équipementier automobile offrant aussi des services d'essai à des entreprises extérieures,
- **LBAN (Luxembourg Business Angels Network)**, visant à établir un lien entre entrepreneurs et spécialistes du capital-risque,

- **PM Optima**, bureau de conseil, spécialisé entre autres dans le développement de solutions techniques sur mesure ou encore la conduite du changement,
- **Up Trace**, spécialiste dans le domaine de la traçabilité, développant des solutions «clé en main», adaptées et personnalisées.

A leurs côtés étaient aussi présents l'Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce ainsi que le Centre Relais Innovation qui ont contribué à la représentation des intérêts luxembourgeois et à leur promotion.

Dans le but de tirer le meilleur parti de ces deux jours de salon, la Chambre de Commerce et Luxinnovation ont organisé une réception cocktail qui a eu lieu sur le stand, attirant ainsi visiteurs et exposants. Dans cette même optique d'optimiser le temps de présence des entreprises au cœur de la «Promenade des start-ups luxembourgeoises», cel-

les-ci ont pu participer au programme de rendez-vous d'affaires organisés sur place. En marge de ces rendez-vous, de nombreuses conférences prospectives riches en information et en diversité ont apporté une autre plus-value aux participants.

La participation luxembourgeoise a été renforcée par des discours de M. Mario GROTZ, Attaché de Gouvernement du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et Monsieur Robert DENNEWALD, Président de la FEDIL et Vice-Président de la Chambre de Commerce dans le cadre de la «table ronde» et du «Grand Débat».

A la fin de ces deux jours intenses et riches, les exposants luxembourgeois ont été très satisfaits de leur participation et à l'heure du bilan, il est fort probable que la Chambre de Commerce réunisse en 2007 à nouveau les acteurs de l'innovation du Grand-Duché sous des couleurs communes car cette première annonce sans aucun doute d'autres succès. ■

20 octobre 2006

## Signature d'une Charte d'entreprises pour la reponsabilité sociale et le développement durable



**Signature de la Charte:** Mme Catherine Fox, SES Global; M. François Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi; M. Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce; M. Erny Gillen, Caritas Luxembourg (première rangée de g. à d.); M. Jean-Claude Finck, BCEE Luxembourg; M. Klaus Leisinger; M. Ulrich Ogiermann, Cargolux.

**L**e 20 octobre 2006, une charte d'entreprises pour la responsabilité sociale et le développement durable a été signée dans les locaux de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

Engagées sur la voie des principes de gouvernance autour de la responsabilité sociale et du développement durable, les entreprises signataires sont réunies depuis l'automne 2005 dans le cadre d'une plateforme de réflexion sur la responsabilité sociale des entreprises, avec le concours de ADT-Center, démarche qui a abouti dans la rédaction commune d'une charte.

Alors que leurs missions et domaines d'intervention sont divers, les signataires ont en effet constaté leur volonté commune de s'engager pour des principes de gouvernance attentifs à l'impact de leur activité sur l'environne-



ment économique, le personnel qu'ils emploient, l'environnement naturel et la communauté locale dans laquelle ils sont implantés.

### ■ La charte

C'est sous ces quatre volets thématiques que les initiateurs et signataires de la charte entendent mettre en œuvre leur responsabilité sociale. La charte se veut volontaire et non contraignante,

incitative et illustratrice des grands domaines d'action qui peuvent être suivis afin d'intégrer les préoccupations sociales et environnementales aux activités commerciales et les relations avec leurs parties prenantes («stakeholders»).

En complément au respect des lois, cet engagement porte sur toutes les activités et tous les domaines qui peuvent apporter une valeur ajoutée à la société

dans son ensemble. Il s'inscrit dans la logique du développement durable.

La charte est disponible à toute entreprise qui souhaite y adhérer. Les signataires l'entendent aussi comme une base de dialogue avec d'autres initiatives autour de la RSE qui émergent dans notre pays et dans la Grande Région. Ils espèrent qu'elle nourrira un échange constructif et approfondi sur les bonnes pratiques en matière de responsabilité sociale.

### Signataires de la Charte:

|   |   |
|---|---|
| Arcelor Mittal:                                   | M. Roland Verstappen<br>VP International Affairs and Sustainable Development  |
| Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg: | M. Jean-Claude Finck<br>Directeur général et président du Comité de direction |
| Confédération Caritas Luxembourg:                 | M. Erny Gillen<br>Président   |
| Cargolux:   | M. Ulrich Ogiermann<br>President and CEO                                      |
| SES GLOBAL:                                       | Mme Catherine Fox<br>SVP and General Counsel                                  |

### ■ Rencontre luxembourgeoise autour de la RSE

Après la signature de la charte d'entreprises, le Département International de la Chambre de Commerce et la Plateforme RSE ont organisé, en collaboration avec l'ADT-Center, avec le soutien du Gouvernement luxembourgeois et en partenariat avec l'UEL, une Rencontre luxembourgeoise autour de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). 120 participants ont assisté à cette conférence destinée aux entrepreneurs intéressés par le thème de la RSE.

Après le mot de bienvenue de Monsieur Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, Monsieur François Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi, a mis en lumière le chemin parcouru par la responsabilité sociale des entreprises, de l'idée à la concrétisation.

L'orateur principal de la rencontre était le Professeur Dr. Klaus M. Leisinger, Président-directeur général de la

Fondation Novartis pour le développement durable, professeur à l'Université de Bâle et expert internationalement reconnu pour les questions touchant à la responsabilité sociale et au développement durable. Il a été nommé en septembre 2005 conseiller spécial de Monsieur Kofi Annan pour le Pacte mondial des Nations-Unies.

Dans la première partie de son exposé M. Leisinger a abordé les aspects de la mise en place de la RSE dans une économie mondialisée. La deuxième partie de l'intervention de M. Leisinger a porté sur le rôle des droits de l'homme dans le monde d'affaires.

Ensuite, différentes initiatives luxembourgeoises dans le domaine de la RSE ont été mises en avant. M. Erny Gillen, Président de Caritas Luxembourg et Mme Françoise Thoma, de la BCEE, ont présenté la charte d'entreprises pour la responsabilité sociale et le développement durable, qui a été signée le jour même.

Enfin, l'initiative «Label de l'Entrepreneuriat Socialement Responsable» a été exposée par M. Erny Lamborelle, Président de la Confédération Luxembourgeoise du Commerce. Avec ce label, la clc propose:

- la création d'un label national adapté aux particularités des entreprises, y compris les PME;
- l'intégration des initiatives existantes;
- l'octroi d'une flexibilité d'application des critères comme un processus dynamique d'apprentissage;
- l'assurance d'une reconnaissance aux dirigeants et à leurs entreprises;
- la promotion des idées innovantes (best practice).

Il est prévu de décerner un premier Label ESR au 3<sup>e</sup> trimestre 2007.

La rencontre a été clôturée par un vin d'honneur offert par la Chambre de Commerce.

Les présentations réalisées lors de la Rencontre luxembourgeoise autour de la RSE sont téléchargeables à partir du site web de la Chambre de Commerce <http://www.cc.lu/?type=art&cid=809>

24. Oktober 2006

# Großer Erfolg des «Co-Operation Opportunities Seminar» mit der Weltbank und der EBWE



**Die Weltbank fördert die wirtschaftliche Entwicklung von weniger entwickelten Mitteleuropaländern durch finanzielle Hilfen, durch Beratung und technische Hilfe**

**A**m 24. Oktober 2006 hatten die Handelskammer Luxemburg und die Office du Ducroire die Ehre, Vertreter der Weltbank und der Europäischen Bank für Wiederaufbau und Entwicklung (EBWE) in ihren Räumlichkeiten zu empfangen und Unternehmern aus Luxemburg sowie anderen Interessenten Einblicke in die Arbeitsabläufe der Banken zu gewähren.

Im zahlreich besuchten Seminar wurden die verschiedenen Finanzierungs- und Kooperationsmöglichkeiten zwischen den Banken und den Unternehmen in Luxemburg, sowie die Möglichkeit einer technischen Zusammenarbeit mit der EBWE und die Programme TAM/BAS vorgestellt.

Die Kernaufgabe der aus mehreren Organisationen zusammengesetzten Weltbank ist es, die wirtschaftliche Entwicklung von weniger entwickelten Mitteleuropaländern durch finanzielle

Hilfen, durch Beratung und technische Hilfe zu fördern und so zur Umsetzung der internationalen Entwicklungsziele beizutragen. Dies geschieht vornehmlich durch die Vergabe von langfristigen Darlehen zu marktnahen Konditionen (IBRD), beziehungsweise zinslosen, langfristigen Krediten (IDA) für Investitionsprojekte, umfassende Reformprogramme und technische Hilfe und zunehmend auch durch die Förderung der privatwirtschaftlichen Entwicklung durch die Beteiligung an Firmen (IFC) und durch Übernahme von Garantien (MIGA).

Bisher haben luxemburger Unternehmen kaum mit Weltbankprojekten gearbeitet, was an der starken EU-Gebundenheit liegt, so Gilles Garcia, World Bank Manager for the Enterprise Outreach Services. Dies könnte sich jedoch nach den interessanten Vorträgen und dem grossen Interesse der Unternehmer schon bald ändern, auch

wenn die Weltbank aus Rentabilitätsgründen kleinen und mittelständischen Unternehmen keine Fördermöglichkeiten bieten kann.

Verträge mit der Weltbank haben einen Durchschnittswert von einer halben Million US-Dollar und decken die Bereiche Güter und Ausrüstung zu 63 %, Arbeiten im Zivildienst zu 20 % und Beraterstätigkeiten zu 17 % ab, um Fairness, Wettbewerbsfähigkeit, Wirtschaftlichkeit und Effizienz zu gewährleisten. In diesen Bereichen sind auch die meisten Luxemburger Firmen, die bereits mit der Weltbank arbeiten, tätig.

Die Europäische Bank für Wiederaufbau und Entwicklung (EBWE) ist eine 1991 gegründete Bank. Ihre Aufgabe nach dem Zusammenbruch des Ostblocks ist es, die Länder in Mittel- und Osteuropa sowie in der Gemeinschaft unabhängiger Staaten in ihrem Transformationsprozess hin zu Marktwirtschaft und privatem und unternehmerischem Handeln finanziell zu unterstützen. Die EBWE fördert strukturelle und sektorenspezifische Reformen sowie Wettbewerb, Privatisierung und Unternehmertum. Sie unterstützt durch ihre Finanzierung die Gewinnung von Kofinanzierungen und direkten Auslandsinvestitionen sowie die Mobilisierung inländischen Kapitals. Investitionen erfolgen überwiegend in Privatunternehmen, meist zusammen mit Geschäftspartnern. Die Bank leistet darüber hinaus technische Zusammenarbeit in einschlägigen Bereichen und kooperiert mit internationalen Finanzinstitutionen und internationalen und nationalen Organisationen.

Im Anschluss an die aufschlussreichen Vorträge, bot sich den Interessenten die Möglichkeit, direkt mit den Rednern in Kontakt zu treten. ■

Weitere Informationen können den einzelnen Präsentationen im Internet entnommen werden oder sind unter der Telefonnummer 42 39 39-313 erhältlich.

# LA SOLUTION INTELLIGENTE.



NEWTON 21

## NEW NISSAN CABSTAR

Quand Nissan repense le transport, ce n'est pas à la légère. Le nouveau Cabstar est un véritable tour de force. Nouveau design, concept intelligent, coûts d'utilisation réduits, le Cabstar a tout pour se construire une solide réputation. Disponible en simple ou double cabine, 110, 130 ou 150 cv, permis B ou C, cet utilitaire de choc offre la meilleure capacité de chargement de sa catégorie et des possibilités illimitées d'aménagement. Sans compter sur un confort et une sécurité inégalée. Demandez-lui l'impossible, il se charge de tout.



**NISSAN TRUCKS**

**SHIFT** smart solutions

## Initiatives 2006

# Stand collectif luxembourgeois accueille de nombreux visiteurs



C'est au cœur des Halles des Foires de Liège que s'est déroulé le salon Initiatives 2006, la référence pour les PME et les affaires en Belgique.

Forte de son expérience de l'an passé, où l'événement avait réuni près de 300 exposants de la Grande Région pour une fréquentation de près de 14.000 visiteurs, cette 21<sup>e</sup> édition du salon s'est avérée une nouvelle fois rencontrer un franc succès.

Ayant pour thème central les services qu'une PME peut apporter à une autre dans des domaines allant de la gestion des Ressources Humaines au secteur des NTIC (informatique et Internet), en passant par le monde de la finance ou du conseil en gestion, tous les professionnels à l'affût d'idées neuves pour le développement de leurs sociétés,

ont pu bénéficier d'avis pertinents et de conseils de spécialistes en la matière.

C'est ainsi que pour la quatrième fois consécutive, la Chambre de Commerce du Grand-Duché du Luxembourg a rassemblé sur son stand collectif national une dizaine d'entreprises luxembourgeoises spécialisées dans le conseil en développement, notamment concernant les NTIC, leur offrant la possibilité d'exposer leurs produits et services. Aux nombres de celles-ci, l'on peut citer Editus, pour l'édition officielle d'annuaires, Lease, bureau d'études spécialisé dans l'apport de solutions techniques, Nerea pour le développement de CRM, Onsen pour la stratégie et le conseil aux dirigeants de PME, MGK Technologies, développeur de produits de sécurité informatique sans oublier Cobalt e-media Solutions, Piton

Luxembourg, Metrum, PM Optima, et WebSiteConcept, concernant la conception, l'assistance et le développement de solutions IT pour les entreprises.

Si au cours de ce forum se sont échelonnées diverses conférences consacrées entre autres sujets à l'énergie et à l'environnement, chaque jour suivait un programme bien établi. Ainsi le mercredi 25 octobre était organisée la journée des jeunes entrepreneurs ce qui s'harmonisait parfaitement avec le thème choisi par le salon cette année, et qui s'intitulait «Osons!» comme une manière de stimuler le potentiel créatif de la jeunesse.

Le jeudi 26 octobre était organisé par l'EIC et ses différents collaborateurs, l'AWEX (Agence Wallonne à l'Exportation et aux investissements étrangers) et l'AWT (Agence Wallonne des Télécommunications), l'ICT Matching Day permettant aux entreprises de nouer des contacts et de trouver de nouveaux partenaires potentiels (voir page 32).

Le dernier jour du salon a été l'occasion pour la Chambre de Commerce du Grand-Duché du Luxembourg de donner un brunch luxembourgeois. Après un mot de bienvenue prononcé par Madame Sabrina Sagromola, Responsable des Affaires Européennes de la Chambre de Commerce, et les interventions de Monsieur Pierre Luthers, Directeur d'Enjeu (l'organisateur du salon) et de Monsieur Christophe Mause, Responsable du Département Evénements à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Liège-Verviers, les invités se sont vus proposer un large éventail de spécialités locales. ■



Pour de plus amples informations sur le salon Initiatives 2006 ou pour recevoir la brochure contenant les profils des exposants luxembourgeois, nous vous invitons à contacter le Département International – Affaires européennes de la Chambre de Commerce  
Tél.: 42 39 39-360 • E-mail: europe@cc.lu

# Deuxième Journée des Régions Russes



**E**n 2004, la Chambre de Commerce a accueilli dans ses locaux des représentants des régions («oblasts») russes Sverdlovsk, Vologda et Kaluga. Vu le grand intérêt à cet évènement et aux autres activités organisées sur la Russie, dont notamment la mission en Russie en avril 2006, la Chambre de Commerce organisera le 29 novembre prochain une deuxième Journée des Régions Russes. Cet évènement sera mis en place en étroite collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, l'Ambassade de la Fédération de Russie à Luxembourg et l'Ambassade du

Grand-Duché de Luxembourg à Moscou. De même, la «Business-Association Luxembourg-Russie» de Luxembourg, ainsi que le «Luxembourg-Russia Business Forum» de Moscou sont associés à l'organisation de la Journée.

Les régions russes qui se présenteront le 29 novembre 2006 de 09h30 à 14h30 sont Tyumen, le cœur énergétique de Russie, Tambov, région à mi-chemin entre Moscou et les métropoles du sud, Yaroslavl, située au nord d'est de Moscou, et Omsk, région frontalière avec le Kazakhstan. Elles ont été choisies selon leur intérêt pour les entreprises luxembourgeoises et selon leur

poids dans des secteurs clés de l'économie russe.

L'intérêt économique de ces régions est parmi les plus importants de Russie. En effet, ces régions représentent des marchés de coopération et de production pour les secteurs du gaz et du pétrole, de la construction, du transport et de la diffusion, des produits de consommation (verre et plastique), et beaucoup d'autres. Les régions concernées sont situées de manière stratégique, soit autour de Moscou, soit au centre de régions vitales de la Sibérie de l'Ouest.

## Programme:

|       |   |
|-------|---|
| 9h30  | Accueil des participants  |
| 10h00 | Mot de bienvenue par Monsieur Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce                                |
| 10h05 | Présentation du programme et modération par SEM Carlo Krieger, Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Russie |
| 10h15 | Allocution par Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur                           |
| 10h30 | Présentation de la région de Tyumen   |
| 11h00 | Présentation de la région de Omsk   |
| 11h30 | Présentation de la région de Tambov   |
| 12h00 | Présentation de la région de Yaroslavl  |
| 12h30 | Allocution de clôture par SEM Edouard Malayan, Ambassadeur de la Fédération de Russie à Luxembourg                |
| 12h35 | Buffet-lunch / visite des stands des Régions Russes   |

### • Les «Oblasts» de la Fédération de la Russie

Amur, Arkhangelsk, Astrakhan, Belgorod, Bryansk, Chelyabinsk, Chita, Irkutsk, Ivanovo, Kaliningrad, Kaluga, Kamchatka, Kemerovo, Kirov, Kostroma, Kurgan, Kursk, Leningrad, Lipetsk, Magadan, Moscow, Murmansk, Nizhny Novgorod, Novgorod, Novosibirsk, Omsk, Orenburg, Oryol, Penza, Pskov, Rostov, Ryazan, Sakhalin, Samara, Saratov, Smolensk, Sverdlovsk, Tambov, Tomsk, Tula, Tver, Tyumen, Ulyanovsk, Vladimir, Volgograd, Vologda, Voronezh, Yaroslavl.

13-16 mars 2007

## Deuxième participation collective au salon «MIPIM» à Cannes

**S**uite au grand intérêt rencontré lors de l'édition 2006, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg mettra en place pour la deuxième fois un Pavillon National à l'occasion du salon «MIPIM», Marché International des Professionnels de l'Immobilier.

La 18<sup>e</sup> édition du MIPIM, qui se déroulera du 13 au 16 mars 2007 à Cannes (France), s'inscrit dans la lignée de l'édition 2006, qui avait réuni 17.641 décideurs autour de 4.660 investisseurs et utilisateurs finaux et de 2.051 sociétés exposantes en provenance de

74 pays différents. Au fil des années, le MIPIM est devenu un rendez-vous incontournable et permet de rassembler en un même lieu les utilisateurs finaux (banques, investisseurs institutionnels, conseils en immobilier d'entreprise), les villes et collectivités territoriales, les promoteurs et entreprises de construction, les chaînes hôtelières, ainsi que les divers secteurs complémentaires (avocats, architectes, experts en immobilier, urbanistes, gestionnaires d'actifs immobiliers, comptables, chaînes hôtelières, groupes d'immobilier touristique, etc.).

C'est dans le cadre prestigieux du Palais des Festivals de Cannes que la promotion des sites économiques au niveau mondial a depuis 18 ans choisi Cannes comme point de repère annuel afin d'y mettre en lumière l'étendue des projets d'investissement de l'ensemble des pays représentés. Le Luxembourg sera présent par le biais d'un stand collectif national rassemblant les entreprises luxembourgeoises qui souhaitent se présenter comme porteuses de projets, mais aussi pour afficher le Grand-Duché de Luxembourg comme site d'implantation de premier choix. ■

Pour tout renseignement complémentaire sur les différentes formules et conditions de participation, l'équipe du Département International – Affaires Européennes de la Chambre de Commerce reste à votre disposition

Tél.: 42 39 39-360/373 • E-mail: europe@cc.lu

Personnes de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA / Mme Anne-Cécile SADOT

Mieux vous écouter,  
**Mieux vous écouter,**  
 mieux vous guider  
 mieux vous guider !

### ESPACE ENTREPRISES

Lieu de documentation, de service et de conseil individuel gratuit, l'Espace Entreprises met ses ressources humaines et informationnelles à la disposition des entreprises nouvelles, expérimentées ou orientées vers l'importation et l'exportation.

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite





# NOUVEAU CITROËN JUMPER

## Beau et fort comme votre entreprise



à pd **14.900 €** HTVA<sup>(1)</sup>

Les plus de Jumper: • volume de chargement allant de 8m<sup>3</sup> à 17m<sup>3</sup> • masse maximum autorisée jusqu'à 4 tonnes • 3 hauteurs utiles • 4 longueurs de chargement • 3 motorisations Euro 4 • ABS • 4 freins à disques • airbag conducteur ....

(1) Prix HTVA (hors frais d'immatriculation et de contrôle technique) au 01/11/06, toutes promotions déduites y compris la prime de recyclage<sup>(2)</sup>. Ce prix concerne le véhicule d'entrée de gamme et ne correspond pas nécessairement au véhicule illustré. Offre sous conditions réservée aux sociétés, valable pour tout nouvel utilitaire Citroën Jumper commandé en novembre 2006 dans les points de vente participant et dans la limite des stocks disponibles. Offre non cumulable avec toutes autres promotions en cours. (2) Nous reprenons votre ancien véhicule hors d'usage pour 413€ HTVA à l'achat d'un nouvel utilitaire Citroën Jumper. Le véhicule doit être complet et immatriculé depuis au moins 6 mois au nom du dernier propriétaire. Le nom du propriétaire du nouveau véhicule doit correspondre au nom du dernier propriétaire du véhicule hors d'usage.

CITROËN préfère TOTAL  DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ. [www.citroenfleet.be](http://www.citroenfleet.be)

**CITROËN** 

VOUS N'IMAGINEZ PAS TOUT CE QUE CITROËN PEUT FAIRE POUR VOUS

4 octobre 2006

# Grand intérêt pour les marchés publics



**L**e mercredi 4 octobre dernier, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce a organisé une conférence sur le thème des marchés publics et des opportunités qui s'offrent dans ce contexte aux entreprises luxembourgeoises.

S'inscrivant dans le cadre du projet TRENDSPOT (TransRegional Economic Network Development for the Support of Procurement and Official Tenders), cette manifestation intitulée «Les Marchés Publics: principes, règles, cadre législatif et nouveauté» a réuni plus de 150 participants.

Après une brève introduction par M. Paul Emering, Secrétaire général de la Chambre de Commerce, M. Bertrand Carsin, Directeur de la Direction «Politique des marchés publics» au sein de la Direction Générale «Marché intérieur» de la Commission européenne, est intervenu afin de préciser les dernières évolutions de la législation communautaire en matière de marchés publics.

Ensuite, M<sup>e</sup> Fernand Entringer, Avocat à la cour à Luxembourg, a rappelé de façon assez exhaustive le cadre législatif national régissant les marchés publics en illustrant d'abord leurs fondements juridiques et en évoquant ensuite les différents processus et critères d'attribution en vigueur dans la législation luxembourgeoise.

Les règles juridiques ayant été clairement exposées, les orateurs suivants ont poursuivi avec la présentation des divers outils à disposition des PME, afin que celles-ci puissent avoir plus facilement accès aux appels d'offres publics européens et régionaux.

Tout d'abord, M. Patrick Rosar, de l'Euro Info Centre-Trèves, a décrit les avantages de l'utilisation des moyens électroniques pour accéder à ces marchés; en effet, l'e-procurement offre par rapport aux moyens traditionnels des avantages certains, permettant notamment des économies de temps, de coûts, et de ressources.

Pour compléter cette intervention et abonder dans ce sens, M. Claude Pauly, du Ministère des Travaux Publics, a ensuite poursuivi sur la thématique de l'e-procurement en décrivant les fonctionnalités du portail électronique national des marchés publics, à découvrir sur l'adresse [www.marches-publics.lu](http://www.marches-publics.lu). Plate-forme d'information et de communication, centralisant les avis d'adjudication nationaux, ce point d'entrée unique au niveau national peut être d'une grande utilité pour les entreprises à la recherche d'informations actualisées, pratiques et utiles en relation avec les marchés publics.

Un tel service peut s'avérer d'autant plus efficace s'il est personnalisé et couplé à un système d'alerte; c'est ce type

de service qu'est ensuite venu présenter M. Niels Dickens, Attaché de l'Euro Info Centre-Luxembourg. Rappelant les opportunités du marché européen (des milliers d'appels d'offres hebdomadaires) et la difficulté pour les PME d'en tirer parti par elles-mêmes, M. Dickens a dévoilé à l'assistance les fonctionnalités du «service de veille sur les marchés publics» offert par l'EIC-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce en étroite collaboration avec celui de Trèves. Avec la devise «des appels d'offres intéressants sur votre écran chaque matin», ce service propose aux entreprises luxembourgeoises, une fois leur profil défini, de recevoir chaque jour des appels d'offres sur mesure, en Europe ou dans la Grande Région, selon la formule choisie.

Deux entrepreneurs, Mme Michèle Detaille, Administrateur délégué de «No-Nail Boxes S.A.», et M. Tun Van Rijswijk, COO de Broadcasting Center Europe S.A., utilisateurs de ce service, sont alors venus illustrer son utilité et indiquer le profit qu'ils en tiraient, précisant qu'ils remportaient désormais des marchés dont ils n'auraient pas même eu connaissance sans ce service pointu et personnalisé.

Mme Sabrina Sagramola, Gérant de l'EIC-Luxembourg, a ensuite clôturé l'évènement en évoquant le cadre plus large du projet Interreg «TRENDSPOT» dans lequel s'inscrivent ces efforts. La mise en place de ce projet, s'étalant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 mars 2008, visera principalement à optimiser l'accès des entreprises aux marchés publics de la Grande Région et même au-delà, tout en accroissant la coopération transfrontalière au niveau de tous les acteurs économiques concernés.

Suite à une séance de questions-réponses permettant aux participants d'obtenir des informations complémentaires et d'échanger leurs expériences, un lunch-buffet leur a été offert dans les locaux de la Chambre de Commerce. ■

Les présentations réalisées lors de cette conférence peuvent être téléchargées à partir du site web [www.eicluxembourg.lu](http://www.eicluxembourg.lu).



## Comment se faire entendre dans l'UE?

Le jeudi 12 octobre 2006 s'est tenue dans les locaux de la Chambre de Commerce, une conférence ayant pour thème le fonctionnement du Marché Intérieur au sein de l'Union européenne. Cette manifestation, organisée par l'Euro Info Centre- Luxembourg PME/PMI, était la troisième d'une série de conférences qui ont lieu tout au long du deuxième semestre 2006.

Après avoir introduit la conférence, Monsieur Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce, a laissé la place à Monsieur Robert Goebbels, membre du Parlement européen, qui a tenté de rassurer les entreprises face aux différentes problématiques et enjeux économiques soulevés par un tel sujet. Après avoir brièvement présenté le nouveau programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité nommé CIP, qui couvrira la période 2007-2013, il a ainsi pu répondre aux nombreuses interrogations que suscite le fonctionnement du marché intérieur sur le grand espace économique européen.

Cette séance interactive de questions-réponses a ensuite donné place à la présentation de plusieurs outils mis en place à l'attention des entreprises et des citoyens au sein de l'Union européenne pour les aider à faire entendre leur voix. Tout d'abord, le fonctionnement du système «Solvit» a été présenté exhaustivement par Monsieur Pierre Rauchs, chargé de la Direction de la réglementation des marchés et de la consommation pour le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur.

Le public a pu y apprendre que l'objectif de ce système consiste notamment en la prise en charge et la prévention des conflits entre les entreprises et les administrations européennes et nationales. Opérationnel depuis juillet 2002, cet organisme intervient dans la résolution des problèmes transfrontaliers résultant de la mauvaise application du droit communautaire par les instances nationales.



L'outil «SME Feedback», quant à lui, permet aux entreprises et aux citoyens de prendre part à l'élaboration des politiques communautaires, notamment grâce à un suivi de la législation existante et à un système de consultations en ligne.

C'est Madame Cécile Prevot, responsable de cet outil au sein de la structure centrale de soutien du réseau des Euro Info Centres à Bruxelles, qui en a expliqué le fonctionnement, avant de l'illustrer. Il existe ainsi des panels de PME pour chaque thème spécifique, comme celui visant la directive «Déchets électriques et électroniques», qui ont pour mission le suivi des règles législatives et normatives susceptibles de s'appliquer au sein de l'Union européenne.

Faisant suite à cela et concernant, plus particulièrement, les requêtes des citoyens européens, Maître Patrick Goergen a évoqué le «Citizens Signpost Service», véritable outil d'information des citoyens en temps réel. Deux

conditions sont à réunir pour pouvoir en bénéficier: la demande doit avoir un caractère individuel et concerner les droits découlant du marché intérieur.

Concrètement, cela permet, par exemple, d'effectuer des demandes de renseignements sur la validité d'un permis de conduire de l'Etat-membre d'origine d'un citoyen dans un autre Etat-membre.

Puis, Mme Sabrina Sagramola, Gérant de l'EIC-Luxembourg, a brièvement présenté le rôle de l'Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI, partenaire privilégié des entreprises pour l'information et l'assistance pour tout ce qui a trait aux affaires européennes.

M. Ernst Moutschen, chef de la Représentation permanente de la Commission européenne à Luxembourg, a, pour terminer, prononcé un mot de clôture sur l'état actuel du fonctionnement du Marché intérieur.

Les participants étaient ensuite invités à un Vin d'honneur, offert par la Chambre de Commerce. ■

26 octobre 2006

# Première édition de l'ICT Matching Day



La première édition de l'ICT Matching Day s'est déroulée dans le cadre du salon INITIATIVES 2006 dans les Halles des Foires de Liège

**P**our la première fois, l'AWEX (Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements Etrangers), en collaboration avec l'AWT, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et l'ensemble de leurs partenaires de la Grande Région, a organisé le 26 octobre 2006 l'«ICT Mat-

ching Day». Cette journée de rencontres NTIC a eu lieu le deuxième jour du salon INITIATIVES 2006 dans les Halles des Foires de Liège. Elle était l'occasion unique de contacts directs entre:

- 1) Exposants et exposants
- 2) Exposants et visiteurs
- 3) Visiteurs et visiteurs.

Ayant une approche multisectorielle avec un accent sur le secteur de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), l'ICT Matching Day a permis aux quelque 130 entrepreneurs, représentant environ 90 entreprises, de rencontrer en un seul et même endroit des entreprises en provenance des régions limitrophes belges, néerlandaises, allemandes, françaises et luxembourgeoises. Parmi les participants, ils se trouvaient 15 entreprises luxembourgeoises.

Les entreprises participantes se sont inscrites en ligne avant la manifestation sur le site web [www.ictmatching.eu](http://www.ictmatching.eu). Après avoir introduit leur profil et sélectionné leurs contacts souhaités, les participants ont reçu un planning personnalisé de rendez-vous pour la journée du 26 octobre.

Au total près de 500 rendez-vous ont été programmés. Ces rendez-vous ont eu lieu de 10.30 heures à 18.30 heures dans l'Espace Rencontres, endroit spécialement aménagé à cet effet.

L'ICT Matching Day a eu lieu sous l'enseigne «b2fair», un concept développé et mis en place par l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, l'Euro Info Centre de Stuttgart et le réseau des EIC dans le but d'apporter



Plus de 500 rendez-vous d'affaires ont été programmés lors de l'ICT Matching Day

une valeur ajoutée aux foires internationales et régionales, par le biais de l'organisation de rendez-vous préprogrammés entre exposants/exposants, exposants/

visiteurs et visiteurs/visiteurs. Le prochain rendez-vous «b2fair» aura lieu à la Foire d'Hanovre 2006. Un événement similaire, à savoir le Forum de

l'Entreprise, sera organisé le 22 novembre 2006 dans les locaux de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg (voir page 33). ■

## Grande Région

# Forum de l'Entreprise 2006

**A**fin de promouvoir les rencontres d'affaires entre entreprises de la Grande Région et au-delà, les Euro Info Centres de 9 régions et de 5 pays différents organisent, sur initiative de la Direction Générale «Entreprises & Industrie» de la Commission européenne et en collaboration avec les Centres Relais Innovation (CRI), Business Initiative A.s.b.l. ainsi que le centre d'entreprise et d'innovation Eco-Start, le mercredi 22 novembre 2006 à Luxembourg le Forum de l'Entreprise qui constitue une plate-forme importante de rencontres b2b de la Grande Région.

En présence du Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur du

Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Jeannot Krecké, cette manifestation réunira en un seul lieu et sur un seul jour les starts-ups, esprits innovants et les entreprises déjà bien établies à la recherche de partenaires potentiels.

En plus, le présent forum offrira la possibilité d'assister à des discours thématiques touchant à des thèmes d'actualité communautaire les plus variés (marchés publics, coopération transfrontalière, financements européens, ...).

Dans l'après-midi, une bourse de contacts sera organisée et permettra ainsi de mener des entrevues d'affaires personnalisées entre entreprises.



- **Forum de l'Entreprise de la Grande Région**
- Exposés thématiques
- Rencontres bilatérales
- Matchmaking
- Coopérations
- Assistance/Conseils personnalisés
- Stands d'information.

- **Secteurs ciblés:**
- Machinerie et transformation des métaux
- Construction et matériaux
- Produits alimentaires et d'emballage
- Technologies de l'information et de la communication (TIC)
- Transports et logistiques
- Equipements médicaux, sciences de la vie et biotechnologies
- Autres



|  |   |
|--|---|
| <p><b>WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTEN<br/>FORDERUNGSEINZUG</b></p> <p><b>Unternehmensspezifische<br/>Lösungen für ein<br/>erfolgreiches Risk-<br/>Management</b></p> <p>Creditreform Luxembourg SA<br/>Tel. 00 352 263460-1<br/>Fax 00 352 263460-50<br/>e-mail info@creditreform.lu</p> | <p><b>RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX<br/>RECOURVEMENT DE CRÉANCES</b></p> <p><b>Solutions spécifiques pour améliorer le<br/>risk-management de votre entreprise</b></p> <p>seit/depuis 1879</p> <p><b>Creditreform</b></p> <p>Unternehmen Sie nichts ohne uns</p> |
|--|---|

## Programme / Programm

|       |   |
|-------|---|
| 9.30  | Accueil des Participants – Café/Croissants – <i>Empfang der Teilnehmer – Kaffee/Croissants</i>  |
| 10.00 | Allocution d'Ouverture – <i>Eröffnungsansprache</i><br>M. Robert Dennewald, Vice-Président de la Chambre de Commerce, Président de Business Initiative Asbl   |
| 10.15 | Le rôle des micro-entreprises dans le cadre du processus d'internationalisation européen<br><i>Die Rolle der Mikrounternehmen im Rahmen des europäischen Internationalisierungsvorgangs</i><br>M. Rob van der Horst, Director Brussels' office, EIM Business & Policy Research, The Netherlands |
| 11.00 | La Grande Région: une opportunité d'échange et de croissance pour les entreprises<br><i>Die Großregion: Austausch- und Wachstumschancen für Unternehmen</i><br>M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur du Grand-Duché de Luxembourg                                  |
| 11.25 | Mot de Clôture – <i>Schlußrede</i><br>Mme Sabrina SAGRAMOLA, Gérant de l'Euro Info Centre -Luxembourg PME/PMI, Chambre de Commerce  |
| 11.30 | Pause-Café – <i>Kaffeepause</i>   |
| 11.45 | Workshops thématiques – <i>Thematische Workshops</i>  |
| 13.30 | Déjeuner-Buffer – <i>Lunch-Buffer</i><br>Début de la Bourse de Contacts transfrontalière avec rencontres bilatérales<br><i>Beginn der transregionalen Kooperationsbörse mit bilateralen Geschäftsreden</i>  |
| 18.30 | Clôture du Forum avec Vin d'Honneur – <i>Abschluß des Forums mit anschließendem Umtrunk</i>   |

## Workshops thématiques / Thematische Workshops

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Workshop N°1:</b> 11.45 - 12.35 | Techniques de présentation orale et d'argumentation pour la réussite d'un Business Plan: Exemple du prix Crescendo – <i>Präsentationstechniken zur erfolgreichen Darstellung eines Businessplans anhand des Beispiels des "Crescendo" Preises</i>   |
| <b>Workshop N°2:</b> 11.45 - 12.35 | Les aspects pratiques pour l'accès aux marchés publics européens et régionaux<br><i>Praktische Aspekte für die Teilnahme an öffentlichen Ausschreibungen in Europa und in der Großregion</i>  |
| <b>Workshop N°3:</b> 11.45 - 12.35 | La gestion de la coopération internationale<br><i>Internationales Kooperationsmanagement</i>  |
| <b>Workshop N°4:</b> 12.40 - 13.30 | Les aspects juridiques du partenariat d'entreprise<br><i>Die rechtlichen Aspekte der Unternehmenskooperation</i>  |
| <b>Workshop N°5:</b> 12.40 - 13.30 | Capital-risque dans la Grande Région: développer votre entreprise par le biais d'une implantation, d'un partenariat ou d'une croissance externe<br><i>Risiko-Kapital in der Großregion: Entwicklung Ihres Unternehmens durch Niederlassungen, Geschäftspartnerschaften oder durch externes Wachstum</i> |
| <b>Workshop N°6:</b> 12.40 - 13.30 | Comment les fonds structurels peuvent soutenir le processus d'internationalisation de votre entreprise – <i>Wie die Strukturfonds den Internationalisierungsvorgang Ihres Unternehmens unterstützen können</i>  |

La manifestation sera présentée en partie en français, en allemand et en anglais. Des interprètes assureront la traduction des différents discours dans les langues concernées.

### ■ Comment s'inscrire?

Si une participation au Forum de l'Entreprise de la Grande Région vous intéresse, vous êtes invités à renvoyer le coupon réponse repris ci-contre. Les

inscriptions à cet événement sont également possibles en ligne à partir du site officiel du «Forum de l'Entreprise» [www.b2bmatchingevent.eu/forumentreprise](http://www.b2bmatchingevent.eu/forumentreprise).

Pour participer à la Bourse de Contacts, le site [www.b2bmatchingevent.eu/forumentreprise](http://www.b2bmatchingevent.eu/forumentreprise) vous permet d'enregistrer le profil de votre entreprise. Suite à l'inscription et dès réception du nom d'utilisateur et du mot de passe, ce pro-

fil peut être consulté dans le catalogue en ligne.

Ensuite, pour rechercher des partenaires intéressants, cliquez sur «Souhaits de Rencontres» pour réserver un rendez-vous individuel avec les entreprises qui vous intéressent. Une liste reprenant à la fois les contacts individuels demandés et ceux demandés par les autres entreprises peut être consultée à tout moment.

Avant la manifestation, vous recevrez votre planning personnalisé de rendez-vous. Votre agenda individuel de rendez-vous reprendra les horaires exacts ainsi que tous les détails relatifs aux lieux de rendez-vous lors du Forum.

### • Participation à ce forum

La participation à ce forum est gratuite. Toutefois, vu que vos données seront traitées directement après votre inscription, une annulation sera, pour des raisons administratives et organisationnelles, facturée à hauteur d'un montant forfaitaire de 150,00 €.

Les prestations de services comprises lors de ce forum sont:

- un déjeuner-buffet
- un dossier d'information
- les boissons et rafraîchissements tout au long de la journée
- le programme personnalisé de vos rendez-vous d'affaires.

## BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

Langues parlées: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postale/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

http:// \_\_\_\_\_

- participera à la séance inaugurale du «Forum de l'Entreprise» qui aura lieu le 22 novembre de 10h00 à 11h30
- participera au(x) workshop(s) suivant(s) (merci de sélectionner 2 workshops au maximum):
  - Workshop N° 1     Workshop N° 2     Workshop N° 3
  - Workshop N° 4     Workshop N° 5     Workshop N° 6
- participera au lunch-buffet offert par les Euro Info Centres le 22 novembre 2006 de 13h30 à 14h30
- participera à la bourse de contacts qui aura lieu le 22 novembre 2006 de 14h30 à 18h30

### Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Département International – Affaires européennes  
**Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI**

Personnes de contact:

Mme Sabrina SAGRAMOLA/Mme Violaine MATHURIN

7, rue Alcide de Gasperi

Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu

Mieux vous écouter,  
**Mieux vous écouter,  
mieux vous guider !**

### ESPACE ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite



## Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

# Textes européens publiés

## du 27 septembre 2006 au 23 octobre 2006

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements euro-

péens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de

nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/ seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

### Communications publiées du 27 septembre 2006 - 23 octobre 2006

- |   |               |   |
|---|---------------|---|
| 1 | 2006/C238E/01 | Position commune sur l'instrument financier pour l'environnement: LIFE+ |
| 2 | 2006/C251E/03 | Position commune sur l'éducation et la formation tout au long de la vie |

### Décisions publiées du 27 septembre 2006 - 23 octobre 2006

- |   |             |   |
|---|-------------|---|
| 3 | 2006/654/CE | Décision du Conseil d'Association CE-Turquie sur l'Union douanière  |
| 4 | 2006/656/CE | Conditions de police sanitaire et exigences de certification applicables à l'importation de poissons à des fins ornementales      |
| 5 | 2006/648/CE | Spécifications techniques des normes relatives aux identificateurs biométriques pour le système d'information sur les visas (VIS) |

### Directives publiées du 27 septembre 2006 - 23 octobre 2006

- |   |            |  |
|---|------------|--|
| 6 | 2006/79/CE | Franchises fiscales sur l'importation des marchandises faisant l'objet de petits envois sans caractère commerciale en provenance de pays tiers |
|---|------------|--|

### Règlements publiés du 27 septembre 2006 - 23 octobre 2006

- |    |           |   |
|----|-----------|---|
| 7  | 1472/2006 | Droit antidumping définitif et perception définitive du droit provisoire institué sur les importations de certaines chaussures originaires de Chine et du Vietnam |
| 8  | 1416/2006 | Commerce du vin: Protection des noms d'origine des USA dans l'UE  |
| 9  | 1505/2006 | Contrôles minimaux en rapport avec l'identification et l'enregistrement des animaux des espèces ovine et caprine  |
| 10 | 1543/2006 | Modification du règlement établissant la liste des transporteurs aériens interdits d'exploitation dans l'UE   |

## BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postale/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

http:// \_\_\_\_\_

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

- en français     en allemand  
 en anglais     autre (à préciser) \_\_\_\_\_  
 1     2     3     4     5     6  
 7     8     9     10

**Chambre de Commerce**  
**du Grand-Duché de Luxembourg**  
 Département International – Affaires européennes  
**Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI**

Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT

7, rue Alcide de Gasperi  
 Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg  
 Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26  
 E-mail: eic@cc.lu

# BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

**E**n raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit de conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

## ■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

## ■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

## ■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche

- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

## ■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités de faire face à de grandes entreprises et de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul.

Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen.

Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, la Chambre de Commerce, via son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande-Région, ou situées dans l'un des 25 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau des Euro Info Centres est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

**Euro Info Centre  
Luxembourg PME/PMI**  
Tél.: 42 39 39-333  
Fax: 43 83 26  
E-mail: eic@cc.lu ■

## OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société slovène, spécialisée dans le secteur de l'IT, recherche des coopérations commerciales. (EIC-200610231)
- 2 Société turque, spécialisée dans la production d'articles textiles, souhaite entrer en coopération avec des importateurs. (EIC-200610171)
- 3 Société grecque, spécialisée dans la production de sous-vêtements et chaussettes pour bébés et enfants, souhaite conclure des accords commerciaux réciproques. (EIC-200612008)
- 4 Société espagnole, produisant des vins rouges et blancs, recherche des agents commerciaux, des grossistes et des distributeurs pour ses produits. (EIC-200612015)
- 5 Société tchèque, spécialisée dans la production de machines pour la coupe de papiers, recherche des distributeurs. (EIC-200612165)
- 6 Société tchèque, spécialisée dans la production de sucreries, recherche des distributeurs et des grossistes. Elle serait également prête à créer une joint venture. (200612171)
- 7 Société polonaise, spécialisée dans le secteur des loisirs et propriétaire d'un complexe, recherche un investisseur. (EIC-200612212)
- 8 Société estonienne, spécialisée dans la production de systèmes d'alarme antivol, recherche des distributeurs. Elle serait prête également à créer une joint venture. (EIC-200612216)

- 9 Société croate, spécialisée dans la production de chaises, tables et bancs en bois, recherche des distributeurs et des agents commerciaux. (EIC-200612227)
- 10 Société suédoise, spécialisée dans le prétraitement des surfaces, peintures et enduits extérieurs, recherche des producteurs. (EIC-200612251)

**BON DE COMMANDE** • à remplir à la machine ou en lettres majuscules (Toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: \_\_\_\_\_

Numéro au RCS: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postale/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

http:// \_\_\_\_\_

 1     2     3     4     5     6

 7     8     9     10

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**

 Département International – Affaires européennes  
**Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI**

Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT

7, rue Alcide de Gasperi

Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-373 • Fax: 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu

Mieux vous écouter,  
**Mieux vous écouter,**  
 mieux vous guider !  
 mieux vous guider

**ESPACE  ENTREPRISES**

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite



# Mission économique au Moyen Orient

**L**a Chambre de Commerce a récemment organisé, en collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur, une semaine de promotion économique au Moyen Orient. Les destinations de la délégation luxembourgeoise, composée d'une vingtaine d'entreprises et conduite par S.A.R. le Grand-Duc, ont été Bahreïn (du 30 au 31 octobre), Qatar (du 1 au 3 novembre) ainsi que Koweït (du 3 au 4 novembre).

## ■ Première étape: Bahreïn

L'économie de Bahreïn est fortement tributaire du pétrole. Le pétrole représente 60 % des exportations du pays, 60 % des revenus du gouvernement et 30 % du PIB. Avec des équipements de communication et de transport fortement développés, Bahreïn accueille de nombreuses multinationales ayant des activités dans la région. Le secteur du bâtiment avec de nombreux projets, comme le «Bahrain Financial Harbour», est un autre moteur de l'activité.

Le royaume du Bahreïn est considéré comme le centre financier international de la région, il accueille 150 banques et de nombreuses compagnies d'assurances du monde entier. La Bourse de Bahreïn fait du pays un important centre boursier international et assure un climat de confiance chez les investisseurs.

Afin de renforcer les relations au niveau du secteur financier, les représentants de l'ABBL de l'ALFI et de la Chambre de Commerce ont rencontré le directeur de la Banque centrale du Bahreïn. De nombreuses similitudes existent entre le Luxembourg et Bahreïn, que ce soient la taille du pays, le nombre élevé d'étrangers, l'importance du secteur financier ou la croissance accrue notée dans le domaine des fonds d'investissement, notamment des fonds islamiques en ce qui concerne Bahreïn. Environ 200 fonds d'investissement luxembourgeois sont vendus au Bahreïn. Le directeur de la Banque centrale explique que la loi relative aux fonds d'investissement sera modifiée en fin d'année afin de faciliter l'accès au marché local. À cette fin la Banque



centrale souhaite s'orienter auprès de la réglementation luxembourgeoise. Un autre domaine d'intérêt a été les fonds de pension, sujet élaboré en profondeur par l'ABBL lors d'une présentation donnée à la communauté des expatriés.

Après un déjeuner offert par le Premier ministre du Bahreïn, le Cheikh

Khalifa bin Salman al-Khalifa, le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a ouvert en fin d'après-midi du 30 octobre le séminaire financier en présence d'une soixantaine de représentants locaux. L'intervention du ministre a été suivie par des présentations du président de l'ABBL, Jean



Meyer, du président du Comité pour la Promotion de l'ABBL, Alain Messtat, du Directeur Business Development de l'ALFI, Charles Müller et de Jérôme Wigny, partenaire chez Elvinger, Hoss & Prussen. Ce dernier a axé sa présentation sur les nouveaux produits ainsi que sur les fonds islamiques. Le directeur du bureau de représentation de la Dexia Bil au Moyen Orient a illustré les discours par ses expériences personnelles. Les contacts bilatéraux se sont poursuivis lors de la réception offerte par les autorités luxembourgeoises en présence de S.A.R. le Grand-Duc au Ritz Carlton.

Le lendemain a été organisée une rencontre avec le comité de direction de la Chambre de Commerce du Bahreïn afin de discuter des opportunités pour les entreprises luxembourgeoises au Royaume du Bahreïn. Lors de cette réunion les autorités luxembourgeoises ont invité pour l'année prochaine la Chambre de Commerce locale, accompagnée d'une délégation d'hommes d'affaires, à se rendre au Grand-Duché.

Le Grand-Duc et sa délégation ont été invités au déjeuner offert par Son Altesse le Prince héritier Cheikh Salman bin Hamad Al-Khalifa. A cette occasion, les personnalités les plus influentes des cercles économiques du Bahreïn ont pu rencontrer les hommes et femmes d'affaires luxembourgeois.

Lors d'une rencontre avec le ministre des Finances bahreïni, Jeannot Krecké a pu remettre au Royaume du Bahreïn la copie officielle de l'accord de promotion et de protection des investissements qu'il a signé avec le Luxembourg et la Belgique.

La première étape de la mission économique a été close par un dîner offert par la «Bahrain Bankers' Society», offrant un cadre agréable aux représentants du secteur financier luxembourgeois pour parfaire leurs contacts et approfondir leurs liens avec leurs clients existants et partenaires potentiels.

### ■ Deuxième étape: Qatar

Le Qatar a été la deuxième étape de la tournée. Le pétrole apporte au Qatar 80 % de ses revenus à l'exportation et constitue les 2/3 des recettes. On estime les réserves de pétrole du pays à 15 milliards de barils. Le Qatar détient actuellement les troisièmes réserves de

gaz après la Russie et l'Iran et espère devenir le premier exportateur mondial de gaz naturel. Le pays accueillera la première bourse des matières énergétiques du Moyen-Orient, Energy City.

La ville s'étendra sur 2 km<sup>2</sup> et accueillera les bureaux des sociétés du secteur, ainsi qu'une myriade de services: laboratoires, banques, assurance, centre de formations, hôtels pour un coût de construction global de 2,6 milliards de dollars. La dépendance à l'égard du gaz et, dans une moindre mesure, du pétrole, a incité les autorités qatariennes à s'orienter vers une diversification de l'économie.

Elles entendent ainsi développer le tourisme et encourager l'investissement par le développement de zones spécialisées pour les télécommunications, le stockage et l'industrie. Quant aux sociétés étrangères, elles sont imposées de 5 % à 35 % sur les bénéfices qu'elles réalisent sur place, encore que nombre d'entre elles fassent exception à la règle, soit parce qu'elles sont des coentreprises, soit parce qu'elles sont sous contrat avec l'Etat.

La délégation a visité le vaste chantier de l'entreprise luxembourgeoise Jan De Nul Group à Ras Laffan. Cette entreprise de dragage, d'ingénierie et de construction maritime y construit un gigantesque port qui servira notamment à accueillir des navires pour transporter le gaz extrait au Qatar.

L'entreprise de construction Soluddec S.A. compte également de s'y établir et est en train d'ouvrir un bureau à Doha.

Des représentants du secteur financier ont rencontré des dirigeants du QFC, Qatar Financial Centre, dont la volonté est de devenir un nouveau centre financier au Moyen Orient. Ce centre s'intéresse surtout au financement de projets et compte employer une centaine de personnes à la fin de l'année.

Le soir, la délégation a pu rencontrer des hommes d'affaires du Qatar lors d'un dîner offert par le gouvernement luxembourgeois et présidé par S.A.R. le Grand-Duc.

Le lendemain, le ministre luxembourgeois a rencontré le ministre des Finances, de l'Économie et du Commerce afin de relancer le processus visant à adopter un accord de non double-imposition lancé lors de précédents

contacts. Les représentants du secteur financier qui accompagnaient Jeannot Krecké ont présenté les opportunités de la place financière luxembourgeoise au ministre qatari et à ses conseillers.

### ■ Troisième étape: Koweït

Pour la troisième et dernière étape de cette mission, la délégation luxembourgeoise s'est rendue le 4 novembre au Koweït.

L'économie koweïtienne est basée principalement sur le secteur pétrolier. Le gouvernement koweïtien veille à réduire la dépendance de l'économie vis-à-vis des revenus du pétrole brut. Cet objectif se manifeste dans sa stratégie d'augmenter les investissements dans les industries en aval du secteur pétrolier, y compris le raffinage et les industries pétrochimiques.

Un autre moyen de diversifier les ressources économiques consiste à encourager le secteur privé à jouer un rôle dans l'économie à travers la privatisation. Les efforts gouvernementaux se sont jusqu'à maintenant concentrés sur la vente des parts publiques dans les sociétés locales ou sur les incitants accordés au secteur privé pour investir dans des projets.

D'autres mesures consistent encore dans la création d'une zone franche ou la promulgation récente d'une loi autorisant les investissements étrangers directs ou indirects. Ces mesures font partie d'un plan de réforme économique que le gouvernement développe dans le but de stimuler la croissance et libéraliser l'économie conformément aux objectifs fixés par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dont le Koweït est membre depuis 1995. Ces réformes laissent espérer un important cadrage des perspectives économiques à long terme.

La réunion avec le président de la Chambre de Commerce, Ali Mohammad Thunyan Al-Ghanim, a permis de discuter les diverses opportunités qui existent pour les entreprises luxembourgeoises souhaitant faire du commerce au Koweït.

En marge de ce programme officiel, le ministre Jeannot Krecké a rencontré des entreprises au Koweït pour explorer de nouvelles possibilités de coopération avec la communauté d'affaires du Grand-Duché.

Les entreprises intéressées par des informations supplémentaires peuvent contacter la Chambre de Commerce, Madame Edith STEIN • Tél.: 42 39 39-312 • E-mail: edith.stein@cc.lu

• **Entreprises participantes:**

ABBL – Luxembourg Bankers' Association

ALFI – Association of the Luxembourg Fund Industry

AHS Luxembourg

Atoz S.A.

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe

Cargolux Airlines International S.A.

E&H Consult S.à r.l.

Elvinger, Hoss & Prussen

Fortis Banque Luxembourg S.A.

General Mediterranean Holding

ING Luxembourg S.A.

DMM – Dredging & Maritime Management S.A.

Trust & Domiciliation, Kill & Associates

Le Goueff Avocats

RBC Dexia Investor Services

Soludec S.A.

Tageblatt

Useful address for Luxembourg companies interested in business opportunities in the Middle East

Board of Economic Development (BED) Luxembourg Trade and Investment Office

Executive Director: Mr Albert PANSIN • Assistant: Mrs Laila ALREFAI

Al Murooj Rotana Suite • PO Box 21 1024 • Dubai • UAE

Tel.: 0097143073720 • Fax: 0097143073719 • E-mail: luxbed@eim.ae

**28 octobre - 1 novembre 2006**

## Salon Big 5 à Dubai

La Chambre de Commerce et le Ministère de l'Économie et du Commerce Extérieur ont organisé pour la troisième fois de suite un pavillon luxembourgeois lors du Salon «Big 5» (28.10.-1.11.2006). Le «Big 5» est la plus grande foire de la région consacrée au secteur de la construction.

Les sociétés suivantes étaient représentées au sein du pavillon luxembourgeois:

- Abes S.à r.l
- Arcelor International S.A.
- Cargolux Airlines International S.A.
- E&H Consult S.à r.l.
- O-Metal Luxembourg S.A.



- Newell Rubbermaid S.A.
- Saint-Gobain Abrasives S.A.
- Soludec S.A.
- Techno Products S.A.

Le pavillon luxembourgeois facilitait l'accès des sociétés participantes à un marché des plus porteurs sur le plan mondial: les Emirats Arabes Unis et qui connaissent une évolution fulgurante du marché de la construction et du génie civil. Selon une étude récente par le groupe HSBC, les projets actuellement en cours aux Emirats Arabes Unis représentent une valeur d'investissement proche de 80 Mia \$, dont 50 Mia \$ pour Dubaï.

Le Salon «Big 5» est la plateforme de référence pour réussir l'accès au sec-

teur de la construction et de ses branches annexes, tels climatisation, traitement des eaux, équipement technique des bâtiments et équipements d'intérieur dans la région du Golfe.

Occupant 10 halls d'exposition au sein du «Dubai International Exhibition Center» le Salon attire chaque année plus de 2000 exposants venant de 60 pays à travers le monde. Le nombre de visiteurs ne cesse d'augmenter d'année en année et devrait atteindre le record de 40.000 visiteurs cette année. 42 % des visiteurs sont originaires des Emirats tandis que 15 % viennent d'autres pays appartenant au G.C.C.

La formule de la présence au Salon «Big 5», couplée à une mission économique (Bahreïn, Qatar, Kuwait) apporte

une efficacité accrue aux efforts de promotion des exportations luxembourgeoises dans la région du Golfe.

Suite à la grande satisfaction exprimée par les 9 sociétés luxembourgeoises, la Chambre de Commerce et le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur ont confirmé aux responsables de la foire la présence luxembourgeoise pour l'édition 2007 du «Big 5».

## REGLER DIE BÜROMACHER

DIE NR. 1 IM WIRTSCHAFTSRAUM  
SAAR-LOR-LUX-TRIER-WESTPFALZ

### BÜROBEDARF M. REGLER

Papier • Druckerzubehör • Dienstleistungen  
Fon (06861) 920-800 • Fax (06861) 920-931

### BÜROTECHNIK

REGLER Druck + Kopiersystem GmbH  
Fon (06861) 920-444 • Fax (06861) 920-940

### BÜROMÖBEL

Samasoffice GmbH Regler Büroeinrichtungen  
Fon (06861) 93997-0 • Fax (06861) 93997-50

## REGLER

Büro-Centrum • 66663 Merzig • Hausbacher Str.



## ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX

Les membres de l'ALCOMFI  
au service des petites  
et moyennes entreprises  
et des professions libérales.

Visitez notre nouveau site  
[www.ALCOMFI.lu](http://www.ALCOMFI.lu)

ALCOMFI ASBL • BP 477  
L-2014 Luxembourg



constructions  
et immobilière  
**KURT**  
Une seule enseigne,  
plusieurs compétences.

### »»» constructions

Travaux publics et privés - Génie civil - Ouvrages d'art - Démolitions - Terrassements -  
Construction de résidences et de maisons clés en mains.

### »»» immobilière

Toutes transactions immobilières (achat - vente - location). Vente de nouvelles  
constructions clés en mains (maisons, appartements, surfaces commerciales et surfaces  
de bureaux). Divers lotissements dans le Grand-Duché de Luxembourg.



Rue de Luxembourg, 106  
L-8140 BRIDEL  
Tél. : 33 95 95-218/219  
Fax : 33 95 90  
E-mail : [immo@kurt.lu](mailto:immo@kurt.lu)

[www.kurt.lu](http://www.kurt.lu)

# 6500 m<sup>2</sup> modulables pour vos conférences et réunions

Située au cœur du quartier d'affaires du Kirchberg, la Chambre de Commerce vous offre un cadre prestigieux pour l'organisation de vos événements

- 4 grandes salles de conférence
- 36 salles de formation
- Matériel de haute technologie
- Parking privé de 650 places



Votre partenaire pour la réussite

7, rue Alcide de Gasperi  
L- 2981 Luxembourg

Tél.: + 352 42 39 39 - 240

Fax: + 352 43 83 26

events@cc.lu www.cc.lu

3 octobre 2006

## Grand succès de la conférence «Dream Team»

**L**e 3 octobre dernier, l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) a invité à la conférence «Dream Team: Aucun individu n'est parfait, mais une équipe peut l'être».

Cette conférence fut animée par Alain Goudsmet, directeur du Mentally Fit Institute et a vu la participation de plus de 120 personnes. Alain Goudsmet, coach de sportifs de haut niveau, a analysé, à l'aide d'exemples concrets issus du monde du sport, les moyens susceptibles de développer le potentiel individuel et collectif de tout «être humain».

Dans une première partie, l'intervenant a posé le cadre en clarifiant des

termes souvent mal utilisés, comme par exemple esprit d'équipe, cohésion d'équipe et dynamique d'équipe.

Lors de la deuxième partie de la conférence, Alain Goudsmet a mis l'accent sur les ingrédients essentiels qui permettent de passer du simple «Team» à un collectif dynamique et hautement performant, en l'occurrence le «Dream Team», et ceci suivant trois axes de développement, à savoir un axe collectif, un axe relationnel et un axe individuel.

Ainsi, Alain Goudsmet a démontré de façon claire et concrète:

- comment, en tant que manager, il est possible de créer une valeur ajoutée collective au-delà de la simple juxtaposition d'individus;

- comment l'on réussit à développer le potentiel de chaque individu dans un objectif commun,
- quelles sont les conditions à remplir pour atteindre les plus hauts degrés de proactivité et d'implication personnelle
- comment il est possible de transformer progressivement un groupe d'individualités en une équipe performante.

Pour conclure, Alain Goudsmet a résumé ces différentes étapes par le constat que pour créer un véritable «Dream Team», ce n'est pas une organisation qu'on transforme, mais chaque individu qui la compose. ■

20 octobre 2006

## La gestion des ressources humaines dans les établissements bancaires



**L'**Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) a organisé conjointement avec l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) et le Personnel Officers Group (POG) du 9 au 20 octobre 2006 un séminaire portant sur la gestion des ressources humaines dans les établissements bancaires.

Ce séminaire de haut niveau, financé par le Ministère des Finances du Luxembourg, s'est adressé à un groupe de 23 directeurs des ressources humaines de banques en provenance de 16 pays partenaires de l'ATTF, à savoir: Bulgarie, Chine, Egypte, El Salvador, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Malte, Mongolie, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Tunisie, et Ukraine.

Durant deux semaines, les participants ont eu l'occasion d'échanger leur expérience avec des experts en ressource-

ces humaines actifs sur la place financière du Luxembourg ainsi que dans les pays voisins.

Les cours et ateliers étaient axés sur les thèmes aussi variés que le travail en équipe, la gestion des compétences et des performances, le plan de formation et de développement, la gestion des talents, le leadership, la gestion des changements et la gestion interculturelle. Le séminaire s'est terminé par un

exposé sur l'évolution du métier du gestionnaire en ressources humaines dans une perspective à long terme.

Dans le cadre de son plan stratégique, l'ATTF souhaite plus que jamais renforcer sa collaboration avec les instituts de formation luxembourgeois, parmi lesquels l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), l'Institut de Formation Bancaire Luxembourg (IFBL), l'Université

du Luxembourg ainsi que les nombreuses associations spécialisées de la Place. L'objectif étant de proposer aux pays partenaires des formations de plus en plus pointues dans les domaines bancaire et financier.

Ce séminaire était le premier à s'inscrire dans cette nouvelle orientation de l'ATTF, avec comme objectif de programmer d'autres manifestations en 2007. ■

#### Pour plus d'informations:

M. Jean Guill • Président du conseil d'administration de l'ATTF  
Tél.: (+352) 478 27 03 • E-mail: jean.guill@ts.etat.lu

M. Paul Emering • Secrétaire Général de la Chambre de Commerce  
Tél.: (+352) 42 39 39-300 • E-mail: direction@cc.lu

Mme Viviane Harnois • Vice-présidente du POG  
Tél.: (+352) 260 720 20 • E-mail: viviane.harnois@lu.abnamro.com

25 octobre 2006

## Grand succès pour la conférence «Le capitalisme est-il fini?»

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) et l'Association Progrès du Management (APM), ont organisé le mercredi 25 octobre 2006 une conférence portant sur le thème «Le capitalisme est-il fini? Nouvelles pratiques pour le développement des PME».

Devant une audience de 110 personnes, Jean Staune, conférencier de renommée internationale et enseignant auprès de HEC Paris a donné une nouvelle vue sur l'évolution des entreprises.

Notre modèle de croissance classique de création de valeur pousse les entreprises à des rendements toujours plus importants, souvent au détriment de leur stabilité à long terme. De nouvelles pratiques apportent aux entreprises des alternatives intéressantes tout en restant dans le cadre et la dynamique de l'économie du marché.

Jean Staune a analysé les modèles de société où la richesse est basée sur la connaissance et non plus sur le capital, voire d'autres piliers comme le développement durable, l'écologie, l'investis-

sement éthique ou le commerce équitable.

Le capitalisme évolue à partir du modèle moderne vers le modèle post-moderne caractérisé par le qualitatif et moins par le quantitatif, par l'éthique

et moins par la maximisation du profit, par la croissance du bien commun et pas la maximisation du profit à court terme, par le développement durable et moins par la production au prix le plus bas. ■



De nombreux chefs d'entreprise ont assisté à la conférence.

8 décembre 2006

# La franchise au Luxembourg: quelles possibilités?



**D**ans notre numéro de juin dernier, le dossier était consacré au thème de la franchise en Europe et au Luxembourg. Quelles sont les différentes sortes de coopé-

ration commerciale? Qu'est-ce que la franchise? Quels en sont les avantages? Quels en sont les inconvénients? Quelles sont les particularités de ce type de commerce? Tant de questions ont été abordées dans ce numéro<sup>1</sup>.

Suite à l'intérêt suscité par ce dossier et dans le cadre des Journées de la Création et de la Transmission d'Entreprises, la Chambre de Commerce a le plaisir de vous inviter à la plateforme «La franchise au Luxembourg: des possibilités?» qui se déroulera le vendredi 8 décembre 2006 de 9.00 à 16.00 heures dans son Centre de Conférences.

Cette plateforme sera axée autour d'une conférence présentant en détail les réalités de ce type très spécifique de coopération commerciale en analysant avec vous les différences entre commerce

traditionnel et commerce franchisé, le cadre juridique existant au Luxembourg (face à ceux existant en Belgique et en France), les spécificités commerciales de la franchise (marketing, emplacement, financement, etc.). Différents témoignages viendront apporter une approche «de terrain».

## ■ Intéressé(e) par l'exploitation d'une franchise? une solution pour vous!

En parallèle à la conférence, un «Espace Franchiseurs» sera mis en place et vous permettra de rencontrer directement différentes franchises venues vous présenter leurs métiers. Vous aurez l'opportunité de les rencontrer et de voir comment ces franchises ont organisé leur réseau, quelles sont les modalités d'entrée dans celui-ci, etc...

<sup>1</sup> Ce numéro est téléchargeable gratuitement à l'adresse: <http://www.cc.lu/merkur.php?type=archive>

Cette manifestation est organisée en collaboration avec la Fédération belge de la Franchise.

Retrouvez-le programme détaillé et le formulaire d'inscription dès à présent sur:

<http://www.cc.lu/index.php?type=art&id=793>.

Pour tout renseignement, l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce se tient à votre disposition

Personne de contact: François NÉNON • E-mail: [francois.nenon@cc.lu](mailto:francois.nenon@cc.lu) • Tél.: 42 39 39-319

## Banques et finances

# L'IFBL présente son catalogue des formations 2007

**L'**Institut de Formation Bancaire, Luxembourg, vient de publier son catalogue regroupant toutes ses formations pour l'année 2007. Véritable guide pour tous les salariés du domaine bancaire et financier souhaitant acquérir ou approfondir leurs connaissances, il est disponible dès maintenant.

Référence en matière de formation bancaire, l'IFBL a adapté son offre aux mutations du marché de l'emploi

en proposant des formations courtes et ciblées répondant aux besoins émergents du secteur.

Ainsi, des cours individuels offrant la possibilité de construire un parcours de formation à la carte aux modules classés en quatre grandes catégories: «culture financière», «marchés et finance», «produits bancaires et financiers» et «services et services de la banque», le lecteur est orienté dans sa recherche. En outre, il peut à tout moment contac-

ter les coordinateurs de formation du Customer Service de l'IFBL qui sont quotidiennement à sa disposition pour répondre à toutes ses questions et lui apporter toutes les précisions utiles à sa prise de décision quant à son choix de formation.

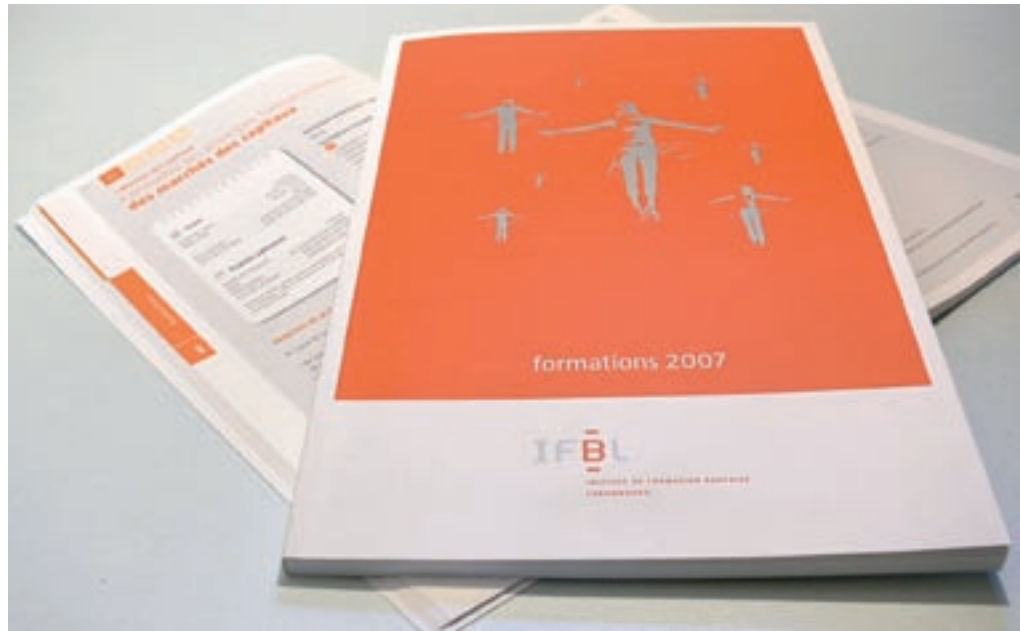
Parallèlement, le catalogue propose des parcours «pré-construits» permettant une familiarisation avec tous les aspects d'un métier, d'une activité ou d'un produit. Fidèle à sa mission de for-



mer chaque salarié du secteur bancaire à son environnement, l'IFBL offre la possibilité d'acquérir des bases dans toutes les branches d'activités et de se spécialiser par la suite dans la branche de son choix grâce aux parcours thématiques ou aux parcours métiers.

En partenariat avec des associations professionnelles locales et internationales, l'IFBL dispense différentes certifications préparant à des examens reconnus à l'échelle sectorielle et internationale. Afin de garantir une plus grande mobilité tant à l'intérieur des entreprises qu'à l'extérieur, toutes les formations de l'IFBL aboutiront à moyen terme à des qualifications professionnelles.

Essentiellement orientés vers la pratique, les cours dispensés sont parfaitement adaptés à la vie professionnelle quotidienne des participants et facilitent ainsi la mise en application des connaissances acquises. Pour cela, l'IFBL a confié l'enseignement de ses cours à des formateurs spécialisés qui sont des praticiens et s'appuie sur ses



circles de qualité pour s'assurer de la parfaite adéquation entre ses cours et les besoins du secteur.

L'édition 2007 du catalogue des formations de l'IFBL présente quel-

ques nouveaux modules, des parcours actualisés et complétés et une nouvelle formule de formations qualifiantes dans les métiers des fonds d'investissement. ■

Le nouveau catalogue des formations de l'IFBL peut être téléchargé en format PDF sur le site Internet [www.ifbl.lu](http://www.ifbl.lu). La version imprimée sera envoyée sur simple demande à l'adresse mail [customer@ifbl.lu](mailto:customer@ifbl.lu).

**Le monde de l'économie en ligne.**

[www.cc.lu](http://www.cc.lu)

Le site Internet de la Chambre de Commerce a été voulu le plus complet possible afin d'offrir à l'internaute une large source d'informations. Avec des informations pratiques, une actualité mise à jour en permanence et la possibilité de vous inscrire en ligne aux manifestations organisées par la Chambre de Commerce, le site [cc.lu](http://cc.lu) est le point de rencontre de tous les représentants des acteurs économiques du pays. Grâce au [cc.lu](http://cc.lu), ce sont des liens vers tous nos partenaires qui vous sont proposés. Plus qu'un portail, c'est une fenêtre sur le monde de l'économie qui est ouverte.

**CHAMBRE DE COMMERCE LUXEMBOURG**

Votre partenaire pour la réussite

7, rue Alcide de Gasperi L-2981 Luxembourg Tél.: + 352 42 39 39 - 330 Fax: + 352 43 83 26 [chamcom@cc.lu](mailto:chamcom@cc.lu) [www.cc.lu](http://www.cc.lu)

**spiral**

**Le réseau des professionnels de l'informatique à Luxembourg**

**>>> [www.spiral.lu](http://www.spiral.lu)**

**CHENRE DE RECHERCHE PUBLIC HENRI TUDOR**

**CENTRE D'INNOVATION CITI**

PAR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION



# PROGRAMME DE FORMATION 2006/2007

| INTITULÉ  | DATES                      | HORAIRE                       | PRIX  |
|---|----------------------------|-------------------------------|-------|
| <b>RESSOURCES HUMAINES</b>  |                            |                               |       |
| Conduire un entretien d'appréciation                                | 7, 8/12/2006               | 8.30 - 17.00                  | 350 € |
| La politique de communication et le pilotage du changement          | 11, 12, 13/1/2007          | 8.30 - 17.00                  | 450 € |
| Les systèmes d'information et la performance en ressources humaines | 8, 9, 10/2/2007            | 8.30 - 17.00                  | 450 € |
| Prévenir et faire face aux pratiques du mobbing                     | 27/2/2007                  | 8.30 - 17.00                  | 175 € |
| <b>FORMATION</b>  |                            |                               |       |
| La politique de formation   | 7, 8, 9/12/2006            | 8.30 - 17.00                  | 450 € |
| Recueil et analyse des besoins en formation                         | 8, 9/2/2007                | 8.30 - 17.00                  | 350 € |
| <b>MARKETING ET COMMERCIAL</b>                                      |                            |                               |       |
| Fidéliser le client par la qualité du service après-vente           | 7, 8/12/2006               | 8.30 - 17.00                  | 300 € |
| <b>ACHATS ET LOGISTIQUE</b>   |                            |                               |       |
| Techniques d'achat  | 30, 31/1/2007              | 8.30 - 17.00                  | 300 € |
| Toutes les facettes de la bonne organisation d'achat                | 15/2/2007                  | 8.30 - 17.00                  | 175 € |
| <b>DROIT</b>  |                            |                               |       |
| Saisie et cession du salaire  | 7/12/2006                  | 18.30 - 20.30                 | 50 €  |
| Dispositions légales et réglementaires du contrat de travail        | 8/2/2007                   | 8.30 - 17.00                  | 175 € |
| Sécurité sociale luxembourgeoise                                    | 27, 28/2/2007              | 8.30 - 17.00                  | 300 € |
| Responsabilités juridiques du dirigeant d'entreprise                | 28/2/2007                  | 8.30 - 17.00                  | 175 € |
| <b>FISCALITÉ</b>  |                            |                               |       |
| Déclaration de TVA  | 4/12/2006                  | 8.30 - 17.00                  | 175 € |
| Procédure fiscale des entreprises en matière d'impôts directs       | 18/12/2006                 | 8.30 - 17.00                  | 175 € |
| Implications fiscales de la structure juridique de l'entreprise     | 30/1/2007                  | 8.30 - 17.00                  | 175 € |
| Aides fiscales aux entreprises                                      | 15/2/2007                  | 8.30 - 17.00                  | 175 € |
| <b>MANAGEMENT INTERNATIONAL</b>                                     |                            |                               |       |
| Transports et logistique  | 7, 8/12/2006               | 8.30 - 17.00                  | 325 € |
| Instruments financiers à l'international                            | 18, 19/1/2007<br>20/1/2007 | 8.30 - 17.00<br>8.30 - 12.00  | 450 € |
| <b>RELATIONS PROFESSIONNELLES</b>                                   |                            |                               |       |
| Erfolgreiches Konfliktmanagement                                    | 15, 16/2/2007              | 8.30 - 17.00                  | 300 € |
| <b>COMMUNICATION ÉCRITE ET ORALE</b>                                |                            |                               |       |
| Comment gérer les clients difficiles en face-à-face                 | 5, 6/12/2006               | 9.00 - 17.00                  | 300 € |
| Rhetorik: die Kunst eine Rede zu reden                              | 30/1 et 6, 13/2/2007       | 18.30 - 21.00                 | 175 € |
| Savoir-faire au téléphone   | 13, 14/2/2007              | 8.30 - 17.00                  | 350 € |
| Gérer professionnellement les entretiens difficiles au téléphone    | 27/2/2007<br>28/2/2007     | 13.30 - 17.30<br>8.30 - 17.00 | 300 € |
| <b>BUREAUTIQUE</b>  |                            |                               |       |
| Perfectionnement en Excel   | 4, 5/12/2006               | 8.30 - 17.00                  | 390 € |
| Perfectionnement en Access  | 11, 12/12/2006             | 8.30 - 17.00                  | 390 € |
| Initiation à Outlook  | 28/2/2007                  | 8.30 - 17.00                  | 200 € |

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:  
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

**Locaux:**

7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

**Adresse postale:**

Institut de Formation de la Chambre de Commerce  
L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220

(+352) 423939-820

info@ifcc.lu

www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès



# Frësch Loft

Plus que toute autre, la Banque Raiffeisen est proche de vous. Les mêmes racines, les mêmes valeurs. Et pour priorité, celle d'être à votre écoute et de vous conseiller au mieux. En donnant une bouffée d'air frais à vos prêts, votre épargne ou votre retraite.

**Banque Raiffeisen – société coopérative** Tél. 24 50-1 [www.raiffeisen.lu](http://www.raiffeisen.lu)



**Raiffeisen**  
Eng Bank, méi no bei lech

# Participation de Luxinnovation au Workshop «Material Sciences»



**D**ans le cadre du projet «Recherche sans frontières», l'Université du Luxembourg a accueilli un workshop sur le thème «Material Sciences» les 21 et 22 septembre derniers. Ce projet réunit, outre l'Université du Luxembourg, 3 autres partenaires: l'Université de la Sarre (DE), l'Université Henri Poincaré Nancy I (FR) et l'Université de Liège (BE). L'Université de Kaiserslautern (DE) est partenaire associé.

«Recherche sans frontières» est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et cofinancé par les partenaires nationaux des projets dans le cadre du programme Interreg IIIC e BIRD.

## ■ Workshop «Material Sciences»

Le workshop «Material Sciences» fait suite à une série de rencontres entre les partenaires autour de thématiques différentes dans le but de renforcer la coopération entre les universités de la Grande Région. De nombreux scientifiques ont eu l'opportunité de présenter leurs travaux de recherche à une audience transnationale.

La présentation de leurs résultats de recherche a permis aux acteurs de la communauté des sciences des matériaux de réagir, en l'espace de 2 journées, sur des thématiques aussi diverses que les polymères, les nanocomposites, les méthodes expérimentales et leurs applications ou bien encore les métaux et composants métalliques.

## ■ Les matériaux au Luxembourg

Une étude sur l'état actuel et les perspectives de la recherche en matériaux dans les entreprises luxembourgeoises a été présentée par Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche.

Elle démontre la prédominance des polymères en terme de nombre de chercheurs et de projets R&D nationaux et européens menés dans le domaine des matériaux au Luxembourg. Des thèmes de recherche émergents, en adéquation avec les besoins de l'industrie luxembourgeoise, ont également été identifiés pour des secteurs tels que le packaging, l'automobile, la médecine, la construction, etc...

Rédigée pour la FEDIL, cette étude s'inscrit dans l'initiative de la grappe technologique SurfMat consacrée au traitement des surfaces et nouveaux matériaux. Lancé en 2002 par le Ministère de l'Economie et animé par Luxinnovation, ce cluster soutient les efforts d'innovation et de recherche des entreprises luxembourgeoises et des organismes de recherche public en permettant le partage et l'échange de compétences technologiques à travers la création de partenariats.

SurfMat a déjà généré 9 projets de recherche collaborative dans le domaine du traitement de surfaces et des matériaux.

## ■ 7<sup>e</sup> Programme-Cadre de Recherche et Développement

Le workshop «Material Sciences» visait également à identifier des synergies et possibilités de coopération entre les participants afin de mobiliser des moyens financiers alloués par la Communauté européenne. Une introduction au 7<sup>e</sup> Programme-Cadre de Recherche et Développement (7<sup>e</sup> PCRD) présentée par Luxinnovation, a ainsi permis aux participants de découvrir le contenu thématique et les règles de participa-



tion du futur Programme-Cadre. 3,5 milliards EUR seront consacrés dès 2007 à des projets visant à développer les nanosciences, les nanotechnologies, les matériaux et les nouvelles technologies de production. Il est ainsi primordial que les acteurs de la Grande Région évoluant dans ces secteurs d'activités, s'informent quant aux modalités de fonctionnement du 7<sup>e</sup> PCRD et initient une recherche de partenaires européens afin de répondre dès janvier prochain aux premiers appels à propositions lancés par la Com-

### PARTENAIRES SOCIAUX SA

#### LE SPECIALISTE DU SALAIRE AU GRAND-DUCHE PLUS DE 290 CLIENTS

SOLUTION INFORMATIQUE POUR LE CALCUL DES SALAIRES ET LA GESTION DU PERSONNEL, FONCTIONNANT ENTIEREMENT SOUS WINDOWS

PRESENTATION GRATUITE, A DOMICILE

UNE SOLUTION POUR LE PRESENT ET LE FUTUR

Tél: 26 44 78 51

Fax: 26 44 78 58

e-mail: [info@partenaires.lu](mailto:info@partenaires.lu)



# Enfin!!!

J'ai trouvé le cadeau idéal ...



NewWave Caffè  
Hot Coffee Lavazza  
Set espresso



Support téléphone portable



NewWave Caffè Chocolate Drops  
Chope + Partyplate



Bonbonnière

«Les belles choses de la vie»  
pour offrir à vos partenaires, vos clients  
ou vos employés!!

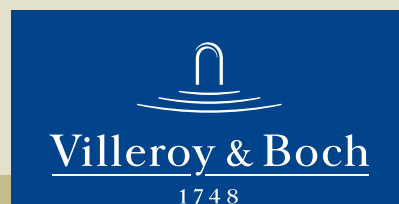
Pour tout renseignement supplémentaire  
ou visite de notre salle d'exposition veuillez contacter:

Frank WILTGEN  
Tél. 46 821-245  
wiltgen.frank@villeroy-boch.com

Pol MATTERN  
Tél. 46 821-208  
mattern.pol@villeroy-boch.com

VILLEROY & BOCH  
330, rue de Rollingergrund  
L-2441 Luxembourg

[www.villeroy-boch.com/p-i](http://www.villeroy-boch.com/p-i)



mission européenne. En sa qualité de point de contact national pour le 7<sup>e</sup> Programme-Cadre, Luxinnovation informe et oriente dans la recherche de partenaires indispensables à la participation à un projet européen. Des formations au 7<sup>e</sup> PCRD peuvent également être dispensées au sein des entités désireuses. ■

Pour plus d'informations: Luxinnovation GIE  
M. Ian CRESWELL – SurfMat  
Tél.: 43 62 63-1 • Email: [ian.creswell@luxinnovation.lu](mailto:ian.creswell@luxinnovation.lu)  
Mme Hélène MICHEL – 7<sup>e</sup> PCRD  
Tél.: 43 62 63-1 • Email: [helene.michel@luxinnovation.lu](mailto:helene.michel@luxinnovation.lu)

## Recherche et développement

# Les Plateformes Technologiques européennes: un tremplin vers la technologie de demain



**A**fin de stimuler les initiatives technologiques en Europe, la Commission européenne a proposé en 2002 le déploiement de Plateformes Technologiques. S'inscrivant dans la stratégie de Lisbonne, elles visent à augmenter les investissements dans des activités industrielles d'importance stratégique pour la croissance et la compétitivité européenne.

### ■ Un partenariat public-privé, industrie en tête, pour une vision à long terme

Une Plateforme Technologique européenne réunit des acteurs publics et privés – entreprises, institutions, universités, groupes financiers – de

secteurs stratégiques de l'industrie. Toutes les parties prenantes, industrie en tête, sont réunies pour définir des objectifs de développement technologique à moyen et long terme et une vision à long terme du secteur concerné. A ce jour, une trentaine de Plateformes peuvent être recensées dans des secteurs aussi divers que l'aéronautique, l'hydrogène, les nanotechnologies etc...

### ■ Plateformes Technologiques et 7<sup>e</sup> Programme-Cadre de Recherche et Développement

Les Plateformes élaborent des «Agendas Stratégiques de Recherche» qui définissent les objectifs et besoins en matière de recherche à long terme des secteurs concernés. Ils relèvent d'une importance toute particulière dans le cadre du programme spécifique «Coopération» du 7<sup>e</sup> Programme-Cadre de Recherche et Développement (7<sup>e</sup> PCRD). Ils orientent en effet la Commission européenne dans l'élaboration des programmes de travail et, par-là même, dans le choix des actions à financer.

Les grandes lignes de ces programmes de travail sont déjà connues. Des discussions portant sur le montage de grands projets susceptibles d'être financés dans le cadre du Programme, sont ainsi actuellement en cours entre les partenaires des Plateformes Technologiques.

Par ailleurs, de par l'ampleur de leurs objectifs et des ressources à employer, certains «Agendas Stratégiques» ne pourront être réalisés à travers les instruments classiques du Programme-Cadre. C'est pourquoi le 7<sup>e</sup> PCRD inaugure un nouvel axe de mise en œuvre: les «Initiatives Technologiques Conjointes» (Joint Technology Initiatives – JTI). Ces JTI permettront le montage de partenariats à long terme.

De par la multiplicité des acteurs engagés à l'élaboration des «Agendas Stratégiques», les Plateformes Technologiques offrent d'énormes opportunités que les entreprises et laboratoires de recherche luxembourgeois doivent saisir. N'hésitez pas à contacter Luxinnovation pour obtenir des informations complémentaires.

La liste complète des Plateformes Technologiques ainsi que les domaines ouverts aux JTI sont disponibles sur le site Internet suivant: <http://cordis.europa.eu/technology-platforms>. ■

### Pour plus d'informations:

Luxinnovation GIE  
M. Jean-Michel LUDWIG  
Tél.: 43 62 63-1  
Email:  
[jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu](mailto:jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu)

# 1, 2, 3, GO – Lancement de la 7<sup>e</sup> édition du Parcours interrégional de Plans d'Affaires



**A**près le succès de la 6<sup>e</sup> édition du Parcours de Plans d'Affaires 1, 2, 3, GO, Business Initiative Asbl, en collaboration avec les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région et Luxinnovation sont heureux de reconduire une 7<sup>e</sup> édition du Parcours interrégional et appellent tous les jeunes créateurs d'entreprises innovantes à déposer leur projet sur le site Internet 1, 2, 3, GO ([www.123go-networking.org](http://www.123go-networking.org)).

Les porteurs de projets innovants remplissant tous les critères requis par le règlement 1, 2, 3, GO feront partie de ce 7<sup>e</sup> Parcours. Ils pourront profiter de l'offre unique 1, 2, 3, GO: le coaching gratuit par des experts interrégionaux qui les aideront dans la rédaction de leur Plan d'Affaires.

1, 2, 3, GO ouvre gratuitement son réseau de 280 coaches généralistes et spécialistes (finance, droit, comptabilité, biotechnologie...) aux jeunes créateurs. Après évaluation, les meilleurs plans d'affaires seront récompensés en fin de Parcours pour un montant global de 60.000€ au cours d'une cérémonie de remise des prix.

Pour cette 7<sup>e</sup> édition, Business Initiative Asbl change de look et se diversifie. C'est sur un nouveau site web au design épuré, clair et moderne que Busi-

ness Initiative Asbl informe les créateurs d'entreprise au sujet d'une forme complémentaire de soutien aux entreprises, les primes de lancement.

Les meilleurs porteurs de projet du Parcours de l'édition passée peuvent y postuler et bénéficier d'une garantie auprès d'une banque pour l'obtention d'un prêt bancaire ainsi que du remboursement des intérêts de ce prêt par Business Initiative Asbl.

Dépôt des projets, inscription aux primes de lancement, conditions, contacts régionaux et agenda des manifestations sur [www.123go-networking.org](http://www.123go-networking.org).

Prochain évènement: 7 décembre à Luxembourg en présence de M Krecké, ministre de l'économie et du commerce extérieur du Grand-Duché du Luxembourg!

Pour plus d'informations sur le Parcours interrégional de Plans d'Affaires 1, 2, 3, GO, contactez:

Business Initiative asbl • 7 rue Alcide de Gasperi • L-2981 Luxembourg,

Contact: Mme Delphine Mordenti • Tél.: +352 423 939-273 • Fax: +352 423 939-275 • [business.initiative@cc.lu](mailto:business.initiative@cc.lu)

[www.businessplan.lu](http://www.businessplan.lu)

## Nouvelle version de la plateforme électronique pour futurs créateurs d'entreprise

**D**ans le processus de création d'une entreprise, le plan d'affaires détient une importance cruciale: il analyse la pertinence et le besoin du concept commercial élaboré et joue un rôle important dans le processus de décision des investisseurs financiers (institutions bancaires, joint ventures, investisseurs étrangers, subsides et aides financières,...).

[www.businessplan.lu](http://www.businessplan.lu) est une plateforme électronique qui permet aux

futurs créateurs d'entreprise de réaliser en ligne leur plan d'affaires de manière personnalisée. La première version de cette plateforme qui a été mise en ligne en février 2005, est désormais remplacée par une nouvelle version complétée et améliorée.

[www.businessplan.lu](http://www.businessplan.lu) a été réalisé sous la direction de l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL), en partenariat avec la Cellule Ingénierie



rie Conseil en E-Learning de l'Université du Luxembourg. Le formulaire unique a été conçu en étroite collaboration avec l'entreprise Atoz. Le site a également bénéficié du soutien de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et de l'ASBL Jonk Entrepreneuren Luxembourg.

Une des spécificités de cette plateforme virtuelle est d'être adaptée à l'environnement économique, financier et juridique luxembourgeois. Les petites et moyennes entreprises constituent le moteur de cette économie et la mise à disposition d'outils pragmatiques et performants permettant la concrétisation d'une idée commerciale originale et innovante semble d'autant plus importante pour développer les activités commerciales au niveau national.

Outre cette particularité «locale», le site [www.businessplan.lu](http://www.businessplan.lu) se distingue également de par son interactivité et de par ses voies d'utilisation. La plateforme dispose d'un outil interactif appelé «online coaching». Cette fonctionnalité est offerte pour le moment aux étudiants de 4<sup>e</sup> année de la Faculté des Sciences, Technologie et Communication de l'Université du Luxembourg

dans le cadre de leur initiation à la gestion d'entreprise. Les étudiants réalisent en effet un projet virtuel de création d'entreprise et bénéficient de l'assistance en ligne d'un expert dans la réalisation de leur business plan. Pour l'instant, l'«online coaching» n'est pas encore disponible pour le grand public.

#### ■ Les étapes et services

Les instruments mis à disposition à [www.businessplan.lu](http://www.businessplan.lu) prennent en considération toutes les différentes étapes d'un plan d'affaires tels que l'analyse stratégique de l'environnement et du marché, le plan marketing, les besoins en ressources humaines et la planification financière.

C'est à cet effet que [www.businessplan.lu](http://www.businessplan.lu) offre une variété de services virtuels qui aident le futur créateur d'entreprise à réaliser son plan d'affaires:

- «Mon projet»: réalisation du plan d'affaires personnalisé en ligne avec simulateur financier qui a été entièrement revu et développé. (possibilité d'imprimer un plan d'affaires complet)
- Guide virtuel: guide pratique qui sert d'outil et d'aide pour la réali-

sation virtuelle du plan d'affaires dans «Mon projet» (information et explication des termes et notions clé consultables en parallèle à la rédaction du business plan via des fenêtres «pop up»).

- Formulaire unique: Le formulaire unique est la grande nouveauté de l'actuelle version de [www.businessplan.lu](http://www.businessplan.lu). Il est destiné à faciliter les démarches administratives liées à la création d'une entreprise.

Le formulaire unique peut être utilisé de deux façons:

1. Vous répondez à un questionnaire concernant la création de votre entreprise. A partir de ces informations, l'outil génère alors les formulaires nécessaires dûment remplis. Vous pouvez ensuite les imprimer pour les transmettre aux administrations concernées.
2. Le formulaire unique peut également être utilisé comme une banque de données des formulaires essentiels à la création d'entreprise. Ainsi, vous pouvez les remplir individuellement pour ensuite les transmettre aux administrations. ■

### CRP Henri Tudor

## Le métier de **Manager logistique**: quel avenir au Luxembourg?

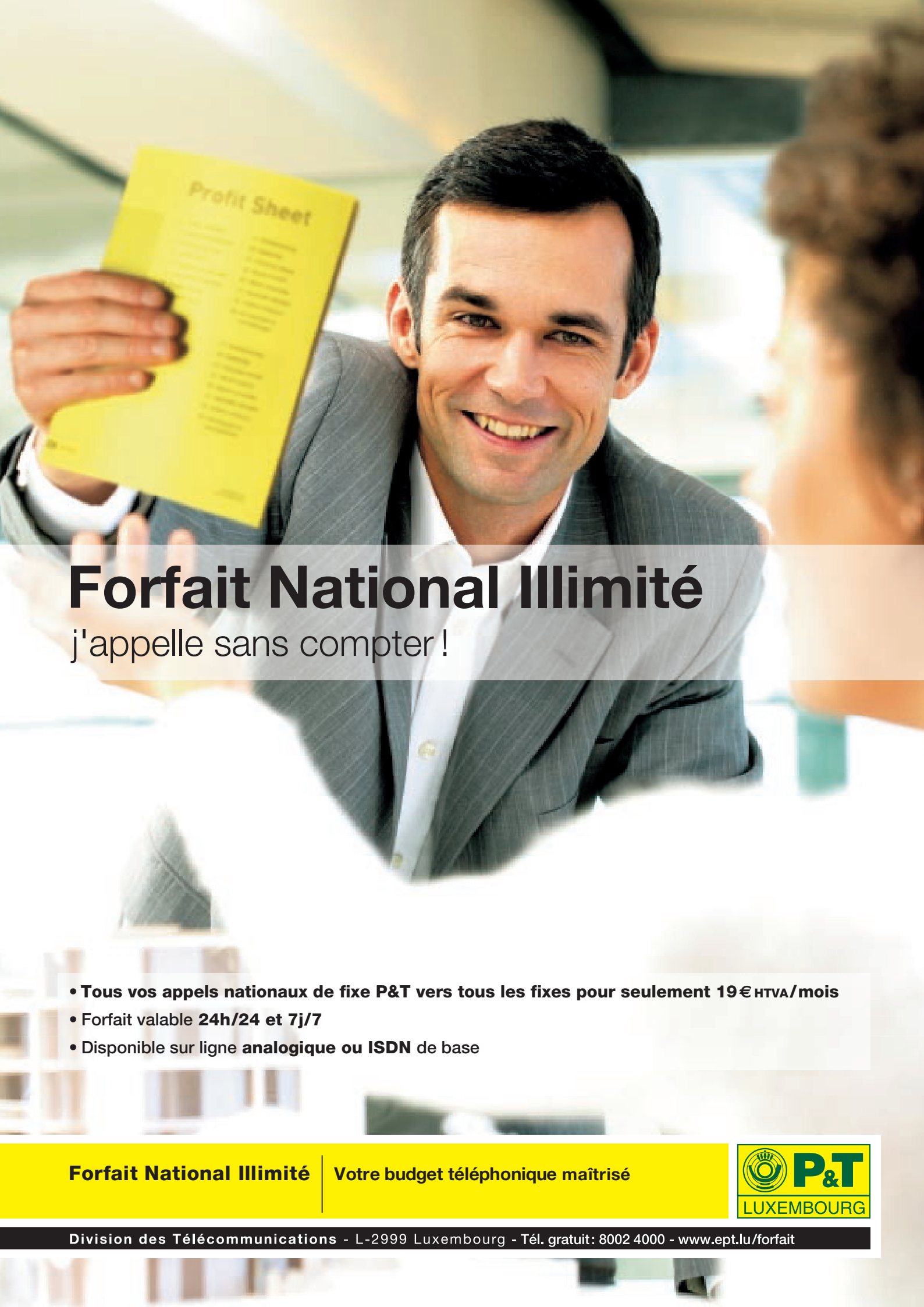


La globalisation des échanges, l'élargissement de l'Union Européenne et la constante évolution des marchés, de plus en plus exigeants et volatiles, devraient pousser les Petites et Moyennes Entreprises (PME) présentes sur le marché luxembourgeois à se restructurer. Leurs objectifs? Améliorer leur performance économique et financière, mieux cibler leur offre, sécuriser et surtout développer leurs débouchés commerciaux.

Dans ce contexte, la fonction logistique se retrouve ainsi au cœur des préoccupations des PME luxembourgeoises.

D'ailleurs, l'enquête Ernst & Young menée fin 2004 auprès d'un échantillon représentatif de PME luxembourgeoises s'attache à faire le bilan de l'orga-





# Forfait National Illimité

j'appelle sans compter !

- **Tous vos appels nationaux de fixe P&T vers tous les fixes pour seulement 19€ HTVA/mois**
- Forfait valable **24h/24 et 7j/7**
- Disponible sur ligne **analogique ou ISDN** de base

**Forfait National Illimité**

Votre budget téléphonique maîtrisé



nisation de leur chaîne logistique tout en identifiant leurs principaux enjeux, leurs principales problématiques et les manières dont la chaîne logistique peut supporter les défis futurs.

Quelles sont les conséquences de ces changements sur les compétences du métier de Manager logistique? Comment répondre à ces nouvelles exigences par la formation?

Pour faire face à ces enjeux, adopter une démarche anticipative s'avère représenter une réponse pertinente. Anticiper, c'est prendre en compte l'évolution potentielle d'une situation afin de se préparer à agir dans les meilleures conditions; en d'autres termes, c'est réduire l'incertitude face à l'avenir.

Le CRP Henri Tudor propose une démarche d'anticipation des compétences, permettant, par une méthode structurée et participative, de mettre en évidence les compétences clés d'un métier étudié, à horizon 5 ans. L'objectif est de permettre aux acteurs de la formation d'adapter, de manière pro-active, leur offre de formation aux besoins actuels et futurs du métier étudié. Cette méthode s'inspire d'outils de la prospective stratégique (M. Godet) et se déploie sous la forme de groupes de travail constitués d'experts du métier. Le déploiement de cette démarche permettra de construire le scénario d'évolution du métier et d'en mesurer l'impact sur les compétences du métier étudié.

Cette démarche a déjà été expérimentée sur un échantillon de 10 métiers dans le cadre de projets pilotes co-financés par l'Union européenne; entre autres le chef de projet, le manager qualité, l'auditeur qualité, le knowledge manager, le consultant e-learning... Les résultats seront disponibles prochainement.

Une expérimentation est prévue prochainement sur le métier de Manager logistique, sous la forme de 4 séances successives de groupe de travail: mercredi 29 novembre 2006 (9h00-13h00), mardi 5 décembre 2006 (9h00-13h00), mercredi 13 décembre 2006 (9h00-13h00), et mercredi 24 janvier 2007 (9h00-13h00). ■

Pour toutes informations complémentaires sur les réflexions menées par le CRP Henri Tudor en matière d'anticipation des compétences ou pour participer aux prochains groupes de travail, vous pouvez consulter le site [www.spiral.lu](http://www.spiral.lu), rubrique «groupes de travail» ou contacter directement Linda SZELEST • Tél.: +352 42 59 91-1 • E-mail: [linda.szelest@tudor.lu](mailto:linda.szelest@tudor.lu)

## CRP Henri Tudor

# Le Technoport et la Ville d'Esch-sur-Alzette lancent le Prix Eschois de l'Innovation

L'incubateur d'entreprises technologiques innovantes du Technoport et la Ville d'Esch-sur-Alzette ont le plaisir d'annoncer le lancement du «Prix Eschois de l'Innovation – Edition du Centenaire 2006». Le lancement de ce prix est issu d'un partenariat fort qui lie les deux acteurs depuis 2002, année à laquelle la Ville d'Esch-sur-Alzette a décidé de soutenir activement la création d'entreprises innovantes en devenant «Senior Partner» du Technoport.

Rappelons que le Technoport est une initiative du Centre de Recherche Public Henri Tudor. Sa principale mission est de soutenir et de promouvoir la création et le développement d'entreprises tech-

nologiques et innovantes au Luxembourg. Depuis sa création en 1998, le Technoport a accompagné 40 entreprises de haute technologie dont huit peuvent d'ores et déjà se prévaloir du qualificatif de «success story». Actuellement 16 entreprises sont hébergées au sein de l'incubateur situé au 66, rue de Luxembourg, à Esch-sur-Alzette, et 8 entreprises sont suivies en externe via le programme «Grown out». Ce réseau de 24 entreprises emploie plus de 180 personnes hautement qualifiées et a généré en 2005 un chiffre d'affaire cumulé d'environ 19,5 millions d'euros.

Le prix est doté d'un budget global de 20.000 euros offert par les deux institutions. Il récompense les entreprises

eschoises dont le projet de création, de développement ou de modernisation de produits, de procédés ou de services, a été particulièrement innovant ou qui ont soutenu la réalisation d'un transfert de technologie ou d'une coopération de recherche.

Les candidats doivent être des entreprises localisées dans la commune d'Esch-sur-Alzette et leur projet ne peut pas remonter à plus de deux ans. Les entreprises candidates devront présenter un dossier en langue française, allemande ou anglaise. Le formulaire est disponible sur les sites Internet [www.technoport.lu](http://www.technoport.lu), [www.esch.lu](http://www.esch.lu). Le jury sera composé de quatre membres institutionnels et privés. ■

La date limite de remise des dossiers est le 22 novembre 2006.

Les dossiers sont à renvoyer à l'adresse suivante:  
Technoport, 66, rue de Luxembourg • BP 4221 • L-4002 Esch-sur-Alzette

La remise des prix est prévue pour le 4 décembre 2006 dans les locaux du Technoport.



The sixth sense of business

*Looking behind the numbers,  
beyond the trends  
and between the lines.*

TNS ILRES  
46, rue du Cimetière  
L-1338 Luxembourg

t +352 49 92 91  
f +352 49 92 95-555  
e [research@tns-ilres.com](mailto:research@tns-ilres.com)  
[www.tns-ilres.com](http://www.tns-ilres.com)

Member of Gallup International Association  
Member of ESOMAR

## Note de Conjoncture n° 2-2006

# Croissance du PIB à 5,5 % en 2006, ralentissement prévu en 2007 (4,0 %)

**Dans un contexte international particulièrement dynamique, l'économie luxembourgeoise connaît une accélération de la croissance en 2006, qui devrait atteindre 5,5 % sur l'ensemble de l'année. Ce renforcement de l'expansion économique provient en grande partie des performances du secteur financier. Pour 2007, la croissance du PIB devrait être plus modérée, à quelque 4 %, en lien avec le ralentissement attendu de la demande internationale et nationale.**

**T**els sont les faits saillants de la Note de Conjoncture n° 2-2006, que le STATEC vient de publier. Les prévisions macro-économiques, la conjoncture internationale, l'évolution récente des principales branches d'activité, l'inflation, les salaires, les relations économiques extérieures, le marché du travail et les finances publiques y sont traités en détail. Cette Note comporte en outre plusieurs encadrés qui laissent la place à des analyses (ou des notes méthodologiques) sur des thèmes tels que l'impact macroéconomique des mesures de politique économique et budgétaire, les sources majeures d'inflation sur les cinq dernières années, l'évolution du coût salarial entre résidents et frontaliers, la distribution des salaires ou les aspects statistiques liés aux travailleurs détachés.

## ■ Un environnement international favorable

L'économie mondiale connaît une expansion d'environ 5 % depuis quatre ans, ce qui correspond à la période de croissance la plus forte (et d'inflation la plus faible) depuis les années 60.

À l'instar de la plupart des pays de la zone euro, l'économie luxembourgeoise est rentrée depuis 2006 dans une phase de reprise plus dynamique et devrait connaître une croissance du PIB supérieure à 5 % en volume. Les comptes nationaux trimestriels, disponibles pour l'ensemble du 1<sup>er</sup> semestre, montrent une croissance de 6 % en volume sur un an et confirment cette activité économique plus soutenue.

## ■ Le secteur financier reste la locomotive de la croissance au 1<sup>er</sup> semestre 2006

Le secteur financier contribue très largement à l'amélioration de la conjoncture sur le début 2006, avec un poids dans la valeur ajoutée qui dépasse légèrement les 30 % (un record depuis l'année 2000, à 25 %). Ce secteur ne fait cependant pas cavalier seul, puisqu'il entraîne dans son sillage bon nombre d'activités de services. Les services aux entreprises, et parmi ceux-ci les «Activités juridiques, comptables et conseils de gestion» qui représentent une part importante de la valeur ajoutée et de l'emploi au Luxembourg, sont parmi les premiers à profiter directement du boom du secteur financier. Les performances des activités financières restent néanmoins très liées à celles des indices boursiers, et la baisse des marchés d'actions européens aux mois de mai-juin s'est concrétisée par un moindre dynamisme de la croissance du PIB au deuxième trimestre.

Le secteur secondaire (industrie et construction) montre peu d'entrain sur les six premiers mois de 2006. Certes, la production industrielle est en progrès par rapport à 2005, mais presque uniquement grâce à un regain des activités sidérurgiques. Les autres domaines, comme les industries de biens d'équipement ou de consommation connaissent pour leur part un recul du volume de production.

La branche de la construction, après deux années consécutives de production en baisse, marque tout juste une stabi-

lité de la production sur la première partie de 2006. Il est cependant difficile de relier ces données avec celles, relativement dynamiques, de l'emploi dans cette branche.

Le commerce présente un meilleur profil, avec une croissance des chiffres d'affaires en volume sur les trois composantes principales que sont le commerce automobile, le commerce de gros et le commerce de détail, bien que, concernant ce dernier, le moral des consommateurs soit orienté à la baisse jusqu'en mai (il rebondit assez nettement par la suite). La branche de l'HORECA enregistre une progression modeste des résultats sur le 1<sup>er</sup> semestre 2006, mais satisfaisante si l'on considère l'effet «retour de bâton» de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne en 2005. Quant aux activités de transports, l'année semble démarrer plutôt mollement, en particulier dans le domaine aérien.

## ■ L'accalmie des prix pétroliers peut entraîner l'inflation à la baisse

Après avoir accéléré jusqu'en juin, sous l'effet de la hausse continue du prix du pétrole, mais aussi d'une poussée de l'inflation sous-jacente (en particulier au 1<sup>er</sup> trimestre), l'indice des prix à la consommation national a nettement ralenti sur le 3<sup>e</sup> trimestre. En septembre, l'inflation marque ainsi une progression annuelle de seulement 2,4 %, contre 3,0 % en moyenne sur l'ensemble du 1<sup>er</sup> semestre. Cette modération des prix a pour causes d'une part la baisse du prix du pétrole (le baril a perdu environ 20

% depuis le début août) et, d'autre part, le ralentissement des prix des biens et services hors énergie, perceptible depuis le mois de mai.

Du côté des salaires, les données disponibles pour 2006 (jusqu'en mai) montrent un léger ralentissement de la progression du coût salarial moyen horaire (+3,7 % sur un an, contre +4,1 % en moyenne en 2005). Cette évolution reste en ligne avec l'échelle mobile des salaires (+2,5 % sur un an) et celle de la productivité (+1 % environ sur la même période).

### ■ **Marché du travail: une amélioration conjoncturelle, sur fond d'effets statistiques**

L'emploi salarié poursuit son accélération sur le début 2006 et ce mouvement est relativement bien partagé par l'ensemble des branches (sauf dans l'industrie, où la tendance est orientée à la baisse depuis plusieurs années), tant au niveau des résidents que des frontaliers. La progression de l'emploi se constate également pour la zone euro dans son ensemble, en lien avec une conjoncture économique plus vigoureuse sur les derniers trimestres.

Concernant le chômage, la seule observation des données brutes montre toujours une croissance, certes de plus en plus modérée, du nombre de chômeurs au Luxembourg. Cependant, une analyse plus fine plaide plutôt en faveur

d'une réelle stabilisation. Certains phénomènes, comme la baisse du nombre de chômeurs indemnisés, la stagnation du taux de chômage dit «au sens large» (c'est-à-dire y compris les personnes inscrites dans des mesures pour l'emploi) ou le fait qu'une partie considérable de la progression du nombre de chômeurs soit due à l'intégration de personnes à capacité de travail réduite à partir de 2003, sont autant d'éléments qui permettent d'avoir une vision plus nuancée du chômage sur la période récente.

### ■ **Ralentissement probable de la croissance de l'économie luxembourgeoise en 2007**

Alors que la conjoncture mondiale devrait rester aussi vigoureuse en 2007 qu'elle l'a été en 2006, la demande étrangère, s'adressant à l'économie luxembourgeoise, devrait ralentir. La cause principale de ce moindre dynamisme des marchés à l'exportation luxembourgeois serait le ralentissement conjoncturel aux USA et en Europe, régions qui restent prépondérantes pour l'écoulement de la production domestique.

Le probable ralentissement de la consommation privée (en raison des mesures destinées à rétablir l'équilibre budgétaire et la situation compétitive) aurait également un léger impact négatif sur le PIB.

La croissance du PIB en volume devrait ainsi revenir en 2007 à quel-

que 4 %, soit un chiffre très proche du rythme tendanciel, contre, pour rappel, quelque 5,5 % escomptés pour 2006.

L'emploi ne devrait, dans une première phase, qu'être très peu affecté par le ralentissement de la croissance du PIB du Luxembourg, dans la mesure où il profiterait en 2007, en raison des décalages habituels entre activité et emploi, encore du dynamisme conjoncturel de 2006. Il garderait ainsi un rythme d'expansion de plus de 3,5 %. Aussi le taux de chômage pourrait-il se stabiliser en moyenne annuelle, pour la première fois depuis 2001 (sur base des chiffres «ADEM», à quelque 4,5 %).

Récemment, les prix pétroliers ont baissé substantiellement: ils s'inscrivent actuellement à quelque 60 USD le baril contre encore environ 78 USD début août. Ceci entraîne un relâchement certain des prix domestiques qui se traduit par une révision à la baisse des prévisions d'inflation, surtout pour 2007. A l'heure actuelle, le STATEC ne prévoit plus qu'une inflation des prix à la consommation de 1,7 % en 2007, contre encore 2,6 % en 2006. Ces prévisions sont évidemment en premier lieu conditionnelles au prix du baril retenu, à savoir quelque 62 USD en moyenne annuelle pour 2007. Un tel cas de figure aurait des répercussions sur l'indexation des salaires, qui en vertu des modifications législatives récentes, n'aurait lieu ni en 2007 ni en 2008, mais en janvier 2009. ■

Une version électronique complète de la Note de Conjoncture n° 2-2006 est disponible gratuitement à l'adresse [www.statistiques.public.lu](http://www.statistiques.public.lu).

La version imprimée est disponible au STATEC • B.P. 304 • L-2013 Luxembourg  
Tél.: 478-4219 • Fax: 26201902 • E-mail: [info@statec.etat.lu](mailto:info@statec.etat.lu), au prix de 5,00 EUR (frais d'envoi non compris).

Pour en savoir plus: STATEC, Unité C2 «Conjoncture»  
M. Bastien LARUE • Mme Véronique SINNER • Tél.: 478 4339/4228  
E-mail: [bastien.larue@statec.etat.lu](mailto:bastien.larue@statec.etat.lu); [veronique.sinner@statec.etat.lu](mailto:veronique.sinner@statec.etat.lu)

**concept**

INTERIOR DESIGN

**Office  
Full  
Service**

Planification  
et vente  
de meubles  
de bureau



**[www.concept.lu](http://www.concept.lu)**

Tel. 26 95 74 44

## Economie et statistiques N°13

# Analyse des comptes annuels d'un échantillon de s.a. et de s. à r. l.

**L**e N°13 de la série «Economie et statistiques» présente une analyse sommaire de la qualité des comptes annuels d'un échantillon de sociétés anonymes et de sociétés à responsabilité limitée. L'étude porte sur les documents financiers relatifs à l'exercice 2002, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés. Son objectif est de démontrer l'utilité, voire même la nécessité d'une «Centrale des Bilans» auprès du STATEC, qui prendra en charge la centralisation des comptes annuels.

Ce rapport est ventilé en cinq grandes parties: il présente une décomposition de l'échantillon des entreprises retenues dans le cadre de ce travail pour ensuite analyser sa représentativité par

rapport à la population des entreprises présentes sur le territoire luxembourgeois. Les troisième et quatrième parties exposent respectivement une série de ratios et indicateurs, ainsi qu'une analyse portant sur les grands agrégats issus des principaux documents comptables (le bilan et le compte de profits et pertes). La dernière partie apporte des précisions quant aux informations accessibles, non financières – telles que la date de dépôt, la qualité et la langue de publication des dossiers.

La conclusion principale à tirer de cette analyse est que la Centrale des bilans apportera effectivement de multiples avantages aux divers acteurs économiques et cela sur différents niveaux.

Elle produira une base de données contenant des données comptables de haute qualité et elle mettra tout en œuvre afin d'aboutir à un dépôt électronique des comptes annuels. Toute cette démarche de création d'une «Centrale des bilans» s'inscrit sous l'égide de la simplification administrative et devrait agir comme support à la stratégie de Lisbonne.

Cette étude a finalement comme but d'exposer qu'il existe un réel besoin de pouvoir disposer d'une «Centrale des bilans» opérationnelle et que les avantages qu'elle apportera aux différents acteurs de l'économie luxembourgeoise seront substantiels. Mais, faut-il le préciser, il reste encore du chemin à parcourir pour sa mise en place. ■

La publication «Economie et statistiques N°13» est disponible au STATEC • B.P. 304 • L-2013 Luxembourg  
Tél.: 478-4219 • Fax: 46 42 89 • E-mail: [info@statec.etat.lu](mailto:info@statec.etat.lu) au prix de 6,00 EUR  
(hors frais d'envoi) et peut être téléchargé gratuitement à l'adresse [www.statistiques.public.lu](http://www.statistiques.public.lu).

Pour en savoir plus: STATEC, Unité A6 «Centrale des bilans»  
Mme Patricia GONZALEZ • Tél.: 478-8462 • E-mail: [patricia.gonzalez@statec.etat.lu](mailto:patricia.gonzalez@statec.etat.lu)

## Nouvelle publication

## Le répertoire des entreprises luxembourgeoises



des renseignements sur les activités économiques de 25.300 entreprises. Il se présente sous forme de deux volumes:

Le premier volume constitue le répertoire systématique. Il classe les entreprises en fonction de l'activité principale de la Nomenclature statistique des Activités économiques dans les Communautés européennes (version luxembourgeoise, NACELUX-Rév. 1.1). En dehors du code et du libellé de la nomenclature, il fournit les nom et adresse des entreprises. Le tableau ci-après fournit une ventilation par section de la NACELUX.

**L**a nouvelle version du répertoire des entreprises luxembourgeoises du STATEC est disponible

sur le Portail des Statistiques du Luxembourg (la version imprimée sortira au courant du mois d'octobre). On y trouve

## Nombre d'entreprises par section de la NACELUX Rév. 1.1

| Section      | Libellé  | Nombre d'entreprises |
|--------------|--|----------------------|
| A            | Agriculture, chasse, sylviculture                          | 161                  |
| C            | Industries extractives                                     | 12                   |
| D            | Industrie manufacturière                                   | 968                  |
| E            | Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau  | 46                   |
| F            | Construction   | 2.086                |
| G            | Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques | 7.073                |
| H            | Hôtels et restaurants                                      | 2.636                |
| I            | Transports et communications                               | 1.485                |
| J            | Activités financières                                      | 1.033                |
| K            | Immobilier, location et services aux entreprises           | 8.268                |
| M            | Education  | 208                  |
| N            | Santé et action sociale                                    | 42                   |
| O            | Services collectifs, sociaux et personnels                 | 1.282                |
| <b>Total</b> |  | <b>25.300</b>        |

Le deuxième volume constitue le répertoire alphabétique. Les entreprises y sont classées par ordre alphabétique et il renseigne, à côté de l'activité principale, sur le nom, la localité et sur d'éventuelles activités secondaires.

Au cours des dernières années, la demande des informations du répertoire des entreprises sur support informatique n'a cessé de grandir. Les personnes intéressées peuvent obtenir le fichier sur support informatique à deux restrictions près:

1. au-delà de la simple lecture des données publiées sur support informatique, tout traitement de ces données ne doit se faire que par les seuls clients du STATEC disposant d'une autorisation leur permettant de les traiter de façon informatique,
2. et cela exclusivement pour la même finalité que celle étant à l'origine de la publication, c'est-à-dire, la classification des entreprises selon la nomenclature NACE.

Sous ces réserves le STATEC met à la disposition des personnes intéressées le fichier du répertoire sous format Excel sur support informatique au prix de 14,00 euros.

Au cas où un autre format qu'Excel est souhaité, il faut le préciser lors de la commande, ou en prenant directement contact avec le Service «Répertoire» du STATEC: tél.: 478-4249, 478-4291, fax.: 46 42 80). ■

La version imprimée du Répertoire des entreprises luxembourgeoises (alphabétique et systématique) peut être téléchargée gratuitement à l'adresse [www.statistiques.public.lu](http://www.statistiques.public.lu) et est disponible sous forme imprimée au STATEC • b.p 304 • L-2013 Luxembourg • Tél.: 478-4219 • Fax: 46 42 89 • E-mail: [info@statec.etat.lu](mailto:info@statec.etat.lu)

Pour en savoir plus: STATEC, Unité A4 «Répertoire des entreprises»  
M. Mike HARTMANN • Tél.: 478-4389 • E-mail: [mike.hartmann@statec.etat.lu](mailto:mike.hartmann@statec.etat.lu)

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE  
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

**A.R.TECH** SOCIÉTÉ ANONYME  
L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG  
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail [com@artech.lu](mailto:com@artech.lu)



## Chronique juridique:

# La nouvelle législation luxembourgeoise en matière de lutte contre le tabagisme

Un nouvel instrument dans la lutte antitabac a récemment été mis en place sous forme de la loi du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac<sup>1</sup> (ci-après «la loi») entrée en vigueur le 5 septembre 2006. La loi renforce les mesures préalablement prises en matière de lutte contre le tabagisme, notamment en **introduisant une interdiction de fumer dans les établissements de restauration et les salons de consommation des pâtisseries et des boulangeries, dans les galeries marchandes et les salles d'exposition ouvertes au public, ainsi que dans les locaux de vente de tous commerces de denrées alimentaires. Elle élargit l'interdiction de publicité en faveur du tabac.**

**F**inalement, la loi met l'obligation à charge des employeurs de prendre toutes les mesures afin que les travailleurs soient protégés de manière efficace contre les émanations résultant de la consommation de tabac d'autrui.

Par cette législation, le Luxembourg a transposé la directive 2003/33/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003, tout en allant plus loin que la directive, dont les effets se limitent à la publicité dans la presse et les autres médias imprimés ainsi qu'au par-

rainage de manifestations transfrontalières.

Le gouvernement se chargera de la mise en place ou de la subvention de mesures de sensibilisation et d'information quant aux risques de santé liés à la consommation et offrira des consulta-



tions au public, notamment aux personnes désireuses d'arrêter de fumer.

## ■ Interdictions contenues dans la loi

### Interdiction de publicité

La loi pose le principe de l'interdiction de toute publicité en faveur du tabac, de ses produits (c'est-à-dire tous les produits destinés à être fumés, prisés, sucés ou mâchés, dès lors qu'ils sont, même partiellement, constitués de tabac) et de ses ingrédients.

Par «publicité» au sens de la loi, on entend toute forme de communication commerciale qui a pour but ou effet direct ou indirect de promouvoir un produit du tabac, y compris l'utilisation de l'emblème de la marque ou du nom de la marque du tabac ou de produits du tabac ainsi que l'utilisation de toute autre représentation ou mention susceptible de s'y référer sur des objets usuels autres que ceux qui sont directement liés à l'usage du tabac, à l'exception des catégories d'objets présentés sur le marché avant le 9 avril 1989 sous des noms, marques ou emblèmes identiques à ceux du tabac ou de produits du tabac.

Sont exclus de la définition choisie les panneaux ou enseignes apposés sur les bâtiments des établissements dans lesquels les produits visés par la loi sont fabriqués ou entreposés contenant uniquement une indication du nom du fabricant ou distributeur, du nom de la marque produite ou distribuée ou une représentation graphique ou photographique de la marque ou de son emballage ou de son emblème.

La simple indication, sur un véhicule servant ordinairement au commerce du tabac ou de ses produits, de la dénomination du produit, de sa composition, du nom et de l'adresse du fabricant et, le cas échéant, du distributeur, ainsi que la représentation graphique ou photographique du produit, de son emballage et de l'emblème de la marque ne sont pas non plus considérés comme publicité au sens de la loi.

Sont exclus du champ d'application de la loi:

- les publications et services de communication en ligne édités par les organisations professionnelles de producteurs, fabricants et distributeurs des produits du tabac, réservés à leurs adhérents,
- les publications professionnelles spécialisées,
- les services de communication en ligne édités à titre professionnel qui ne sont accessibles qu'aux professionnels de la production, de la fabrication et de la distribution des produits du tabac, ainsi que
- les publications imprimées et éditées et les services de communication en ligne mis à disposition du public par des personnes établies dans un pays n'appartenant pas à l'Union européenne, lorsque ces publications et services de communication en ligne ne sont pas principalement destinés au marché communautaire.

La publicité faite à l'intérieur des débits de tabac au moyen d'affiches et de panneaux réclames est tolérée. Cependant, dans les commerces offrant en vente également des produits autres que les produits du tabac, la publicité n'est autorisée que dans les surfaces réservées à la vente des produits du tabac et, dans les commerces ne comportant aucune subdivision en surfaces de vente, à proximité immédiate des étalages exposant des produits du tabac.

La publicité autorisée par la loi ne peut en aucun cas s'adresser spécialement à un public de mineurs, ni faire usage d'arguments axés sur la santé, ni comporter un texte, une dénomination ou un signe figuratif laissant croire qu'un produit particulier est moins nocif qu'un autre, ni contenir une représentation d'une personne connue du grand public.

Par ailleurs, les obligations relatives aux avertissements sanitaires et à la mention de la teneur en substances nocives susceptibles d'être dégagées par la combustion devant figurer sur les paquets de cigarettes telles que prévues sous l'ancienne législation antitabac persistent sous l'application de la loi.

### Interdiction de distribution gratuite

Toute distribution gratuite d'un produit du tabac est purement et simplement interdite.

### Interdiction de parrainage

Est également interdite toute opération de parrainage en faveur du tabac ou de produits du tabac, c'est-à-dire toute forme de contribution publique ou privée à un événement, à une activité ou à un individu, ayant pour but ou effet direct ou indirect de promouvoir un produit du tabac.

### Interdiction de fumer

La loi prévoit une série d'interdictions de fumer dans certains lieux. La liste contenue dans l'ancienne législation antitabac a été modifiée et complétée par de nouvelles interdictions.

Actuellement, tout comme sous le régime de l'ancienne législation antitabac, il est interdit de fumer à l'intérieur des établissements hospitaliers, dans les salles d'attente des médecins et des médecins-dentistes, dans les pharmacies, à l'intérieur des établissements scolaires de tous les types d'enseignement, dans les locaux destinés à accueillir ou à héberger des mineurs âgés de moins de seize ans accomplis, dans les salles de cinéma, de spectacles et de théâtre, dans les musées, galeries d'art, bibliothèques et salles de lecture, ouverts au public, dans les autobus des services de transports publics de personnes, même à l'arrêt ou en stationnement, dans les voitures de chemin de fer et dans les aéronefs.

Certaines catégories d'interdictions prévues sous l'ancienne législation antitabac ont été élargies. Tel est notamment le cas pour les établissements hospitaliers et scolaires, alors qu'il est actuellement également interdit de fumer dans leur enceinte<sup>2</sup>, et les salles de cinéma, de spectacles et de théâtre, alors qu'il est dorénavant également interdit de fumer dans les halls et couloirs des bâtiments qui les abritent. De plus, il est maintenant interdit de fumer dans les salles d'attente de tous les professionnels de la

<sup>1</sup> Loi du 11 août 2006: 1. relative à la lutte antitabac; 2. modifiant la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat; 3. modifiant la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux; 4. modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 concernant la sécurité et la santé des travailleurs au travail; 5. abrogeant la loi modifiée du 24 mars 1989 portant restriction de la publicité en faveur du tabac et de ses produits, interdiction de fumer dans certains lieux et interdiction de la mise sur le marché des tabacs à usage oral.

<sup>2</sup> La loi ne prévoit pas de définition du terme «enceinte». Il convient dès lors de supposer que le législateur ait voulu désigner le terme de droit commun qui désigne une clôture ou tout autre système qui entoure un lieu. Le projet de loi initial de la loi précise que la cour de récréation est comprise dans l'enceinte de l'établissement scolaire.

santé ainsi que des laboratoires d'analyses médicales.

D'autres catégories d'interdictions, tel l'interdiction de fumer dans tous les établissements couverts où des sports sont pratiqués<sup>3</sup> et dans les halls et salles des bâtiments de l'Etat, des communes et des établissements publics<sup>4</sup> ont été reformulées. Une tendance à la généralisation de l'interdiction peut être constatée.

Finalement, la loi a introduit de nouvelles catégories de lieux dans lesquels il est interdit de fumer:

- les locaux à usage collectif des institutions accueillant des personnes âgées à des fins d'hébergement, y compris les ascenseurs et corridors,
- les établissements de restauration<sup>5</sup> et les salons de consommation des pâtisseries et des boulangeries,
- les discothèques au sens de la réglementation portant nomenclature et classification des établissements classés, dont l'accès n'est pas expressément réservé aux personnes ayant atteint ou dépassé l'âge de seize ans,
- les galeries marchandes et les salles d'exposition ouvertes au public, et
- les locaux de vente de tous commerces de denrées alimentaires.

De plus, il est interdit de fumer dans les débits de boissons où des plats sont servis, aux plages horaires situées entre douze et quatorze heures ainsi qu'entre dix-neuf et vingt et une heures.

Alors que le projet de loi initial de la loi prévoyait la possibilité pour les exploitants de tous ces lieux susvisés d'aménager des fumoirs spéciaux, cette faculté est réservée dans le texte final de la loi aux seuls exploitants des établissements hospitaliers et des établissements de restauration et les salons de consommation des pâtisseries et des boulangeries.

De plus, cette possibilité se trouve limitée par les dispositions de la loi et un règlement grand-ducal à intervenir.

L'exploitant des lieux est responsable de prendre des mesures empêchant les mineurs âgés de moins de seize ans

accomplis d'avoir accès à la pièce séparée.

Le but de la loi est d'offrir une protection accrue aux non-fumeurs, et de protéger spécialement les mineurs de 16 ans, les personnes malades et âgées. De plus, l'accent est mis sur la protection des personnes en rapport avec la consommation de nourriture ainsi que durant les activités sportives et sur le lieu de travail. Cet objectif du législateur n'est que partiellement atteint alors que les exploitants de débits de boissons peuvent également servir à manger en dehors des plages horaires fixées par la loi, sans qu'aucune interdiction de fumer ne soit prévue.

Se pose également le problème des terrasses/loggias des établissements de restauration. La loi manque également de précision en ce qui concerne les «établissements couverts où des sports sont pratiqués». S'impose notamment la question s'il est également interdit de fumer dans les endroits combinant un débit de boisson avec un sport (p. ex. un jeu de quilles ou bowling).

#### **Interdiction de mise sur marché, vente et détention**

La loi interdit également la mise sur le marché, la vente, la détention en vue de la vente et l'importation à des fins commerciales des tabacs à usage oral ainsi que la mise sur le marché, la vente, la détention en vue de la vente et l'importation à des fins commerciales de confiseries et de jouets destinés aux enfants et fabriqués avec la nette intention de donner au produit ou à son emballage l'apparence d'un type de produit du tabac.

La vente du tabac et des produits du tabac à des mineurs âgés de moins de seize ans accomplis est formellement interdite et la loi charge les exploitants d'appareils automatiques de distribution délivrant du tabac et des produits du tabac de prendre des mesures empêchant les mineurs âgés de moins de seize ans accomplis d'avoir accès auxdits appareils (p. ex. en instaurant un système de jetons qu'il faut acheter auprès d'une personne contrôlant l'âge de l'acheteur).

#### **Sanctions prévues par la loi**

L'inobservation des règles concernant la publication, la distribution gratuite de produits du tabac, le parrainage ainsi que la mise en marché, vente et détention en vue de la vente et l'importation à des fins commerciales est sanctionnée par une amende de 251 à 50.000 Euros.

En cas de non respect des interdictions de fumer telles que décrites par la loi, elle prévoit une amende de 25 à 250 Euros et des avertissements taxés. Les articles 11 et 12 de la loi relatifs à la sanction en cas de violation des interdictions de fumer seront précisés par voie de règlement grand-ducal. Dans leur séance de travail du 13 octobre 2006, les membres du gouvernement ont approuvé le projet d'un tel règlement grand-ducal portant application des articles susvisés. Le projet de règlement grand-ducal fixe le montant de l'avertissement taxé pouvant être décidé en cas de violation de l'interdiction de fumer dans les lieux énumérés par la loi du 11 août 2006 à 25 euros. Il s'agit d'un taux unique qui ne peut faire l'objet d'une majoration.<sup>6</sup>

L'exploitant d'un établissement de restauration, d'un salon de consommation des pâtisseries ou d'une boulangerie qui omet délibérément de veiller au respect de l'interdiction sera sanctionné d'une amende de 251 à 1.000 Euros.

#### **Obligations pour les employeurs**

Finalement, sont modifiées les dispositions légales en matière de sécurité et santé au travail et la loi met à charge notamment des employeurs du secteur privé l'obligation de «prendre toutes les mesures pour assurer et améliorer la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, notamment en assurant des conditions de travail ergonomiques suffisantes, en évitant dans la mesure du possible le travail répétitif, en organisant le travail de manière appropriée et **en prenant les mesures nécessaires afin que les travailleurs soient protégés de manière efficace contre les émanations résultant de la consommation de tabac d'autrui**».

<sup>3</sup> Précédemment: «dans les halls omnisports, et plus généralement dans toutes les salles couvertes avant et pendant les manifestations sportives». La période «avant» les manifestations sportives ne semble pas avoir été plus amplement définie.

<sup>4</sup> Précédemment: «dans les halls et salles des bâtiments publics où l'interdiction de fumer est affichée».

<sup>5</sup> Définis dans la loi comme étant «tout local accessible au public où des repas sont préparés ou servis pour consommation sur place ou non, et ce même gratuitement».

<sup>6</sup> [http://www.gouvernement.lu/salle\\_presse/conseils\\_de\\_gouvernement/2006/10/13conseil/index.html#8](http://www.gouvernement.lu/salle_presse/conseils_de_gouvernement/2006/10/13conseil/index.html#8)

L'article 16 de la loi introduit donc l'obligation de l'employeur de protéger le travailleur contre différentes nuisances pour sa santé sur le lieu de travail, et notamment de prendre des mesures qui sont réellement efficaces dans la protection du travailleur contre le tabagisme passif.

Cette disposition est complémentaire à l'interdiction de fumer dans les lieux couverts publics et vise la protection du travailleur également dans tous les lieux de travail non affectés par l'interdiction de fumer de l'article 6 de la loi.

Cette obligation de l'employeur s'étend non seulement au poste de travail proprement dit mais également aux locaux communs (vestiaires, salles de séjour et de repos, salles de réunions etc.) qui sont mis à disposition des salariés par l'employeur.

Dans ce cadre, la question des cantines de travail peut être soulevée. A notre avis, il convient de distinguer suivant que l'accès à la cantine est restreint aux seuls employés d'une entreprise ou au contraire ouvert aux salariés d'autres entreprises voire même à tous tiers également.

Dans le premier cas, il y a lieu de considérer que la cantine est mise à disposition par l'employeur afin de procurer un avantage à ses salariés. Par conséquent, l'employeur doit considérer qu'il est sous l'obligation de prendre les mesures nécessaires afin de protéger ses travailleurs de manière efficace contre les émanations résultant de la consommation de tabac d'autrui. Dans ce cas, l'employeur dispose de la liberté et de la responsabilité d'édicter des règles adéquates. En effet, il ressort du rapport de la commission de santé et de la sécurité sociale que «la disposition sous avis protégera le travailleur, non-fumeur, de surcroît dans tous les lieux de travail non affectés par l'interdiction de fumer de l'article 6, que ce soient les lieux accessibles au public ne tombant pas sous le champ d'application de l'article 6 (notamment les cafés et discothèques) ou tous les locaux non accessibles au public mais utilisés collectivement par les travailleurs».<sup>7</sup>



Si au contraire, une cantine est ouverte aux salariés d'autres entreprises voire même à tous tiers également, elle constitue un «local accessible au public où des repas sont préparés ou servis pour consommation sur place ou non, et ce même gratuitement» et sera partant considéré comme un établissement de restauration au sens de la loi. Une interdiction de fumer sera alors d'office applicable.

Il ressort du commentaire des articles que «de cette nouvelle disposition se dégagera ainsi une obligation de résultat<sup>8</sup> pour l'employeur, obligation dont la mise en œuvre détaillée pourra utilement se faire dans le cadre du dialogue social»<sup>9</sup>. Néanmoins, il a été précisé par le ministre du Travail et de l'Emploi que la mise en œuvre de cette obligation relève de la responsabilité exclusive de l'employeur et qu'elle n'est pas soumise à l'accord des représentants du personnel au niveau de l'entreprise. En effet, les procédures existant dans le cadre de la législation en matière de délégations du personnel ou de comités mixtes dans les entreprises ne sont pas applicables en l'espèce.

Dans le contexte de l'obligation de résultat énoncée ci avant, il convient de relever que la Cour de Cassation française, dans l'arrêt n° 1698 de la Cham-

bre sociale du 29 juin 2005, a également retenu le principe général selon lequel l'employeur est tenu d'une obligation de sécurité de résultat vis-à-vis de ses salariés en ce qui concerne leur protection contre le tabagisme dans l'entreprise.

Plus spécifiquement, la Cour a retenu dans cet arrêt que l'employeur, qui malgré les réclamations de la salariée, s'était borné à interdire aux autres salariés de fumer en présence de la salariée en question et à apposer des panneaux d'interdiction de fumer dans le bureau à usage collectif qu'elle occupait, n'avait pas satisfait à son obligation de sécurité.

En l'absence d'un règlement grand-ducal précisant les obligations de l'employeur, tout employeur devra actuellement prendre lui-même toutes mesures adéquates afin de protéger ses travailleurs de manière efficace contre les émanations résultant de la consommation de tabac d'autrui.

Nombreux sont les employeurs qui ont depuis un certain temps édicté une interdiction générale de fumer sur le lieu de travail. Néanmoins, certains ont aménagé un endroit spécial pour les fumeurs, d'autres offrent une dose d'air frais aux travailleurs fumeurs en les invitant à fumer exclusivement à l'extérieur.

<sup>7</sup> <http://www.chd.lu/servlet/ShowAttachment?mime=application%2fpdf&id=850095&fn=850095.pdf>, p. 20.

<sup>8</sup> Obligation qui exige du débiteur un résultat précis et déterminé. En présence d'une inexécution du débiteur, le créancier n'aura pas à prouver de faute de la part du débiteur; il pourra se contenter de prouver que le contrat comportait un engagement déterminé de la part du débiteur à son profit et que cet engagement n'a pas été respecté. Un présomption de faute est partant établie à charge du débiteur et il ne pourra échapper à sa responsabilité qu'en prouvant la survenance d'une cause étrangère présentant les caractères de force majeure. RAVARANI, G., *La responsabilité civile des personnes privées et publiques*, 2<sup>e</sup> édition, Pasirisie luxembourgeoise 2006, p. 389-390.

<sup>9</sup> Projet de loi 5533/07, p. 19, [www.chd.lu](http://www.chd.lu).

Il convient à cet endroit de faire une référence à l'article L. 211-14. du Code du Travail qui dispose que tout travailleur dont la durée de travail journalière est supérieure à six heures bénéficie d'un ou de plusieurs temps de repos,

rémunérés ou non, adaptés à la nature de l'activité exercée. Actuellement, ce même article dispose également que l'horaire de travail journalier ne peut être entrecoupé que d'une seule période de temps de repos non rémunérée.

Cette disposition légale soulève la question s'il est néanmoins possible de considérer les pauses accordées aux fumeurs comme temps de repos non rémunérée et partant de les déduire du temps de travail effectif. ■

## • Initiatives existantes en matière de lutte contre le tabagisme

Soucieuse d'accompagner et de soutenir les employeurs dans leur tâche, l'Inspection du Travail et des Mines<sup>10</sup> a établi un «Guide pour une politique en matière de tabagisme dans l'entreprise» qui peut être consulté intégralement en ligne sous l'adresse suivante : [http://www.itm.public.lu/actualites/2005/05/tabagisme/tabagisme\\_pdf.pdf](http://www.itm.public.lu/actualites/2005/05/tabagisme/tabagisme_pdf.pdf)

### Vous trouverez ci-dessous un bref résumé:

A côté de l'argument légal, l'ITM cite de nombreux avantages pour l'employeur à la mise en place d'une politique en matière de tabagisme, tel que la diminution de l'absentéisme allant de pair avec l'augmentation de la productivité, la diminution de coûts de ventilation et d'entretien, la résolution de conflits et un meilleur moral au lieu de travail.

Une politique de gestion du tabagisme comprendrait trois éléments suivant l'ITM : la mise en place de règles (et de sanctions), l'information et la sensibilisation de tous les travailleurs et l'accompagnement des fumeurs qui souhaitent arrêter de fumer.

L'ITM est d'avis qu'une politique de gestion du tabagisme doit être menée par étapes et que les mesures prises doivent surtout être dirigées vers des locaux où fumeurs et non-fumeurs travaillent ensemble. L'ITM met l'accent sur la concertation et la participation des travailleurs dans l'établissement d'une politique anti-tabagisme matérialisée par un «règlement en matière de tabac».

### L'ITM propose un plan en 7 étapes:

- 1<sup>re</sup> étape: Sensibiliser l'ensemble des membres de l'entreprise et convaincre le management de mettre en place une politique satisfaisant le plus grand nombre.
- 2<sup>e</sup> étape: Mettre en place un groupe de travail composé de membres des figures-clés de l'entreprise (tel que la direction, le département des ressources humaines les représentations du personnel, le médecin de travail et les salariés intéressés) et informer les salariés de la volonté du management d'aborder la question du tabagisme au travail au travers d'une politique élaborée, implémentée et évaluée par un groupe de travail. L'ITM propose des modèles de questionnaires à adresser aux salariés sous forme des ANNEXES 3, 4 et 9 du guide.
- 3<sup>e</sup> étape: Inventorier les problèmes et les besoins liés au tabagisme, rassembler les données, traiter les données, le cas échéant établir des statistiques et en faire communication aux salariés.
- 4<sup>e</sup> étape: Etablir un plan d'action : fixer les objectifs, fixer les grandes lignes de la position de l'entreprise dans une déclaration d'intention, établir les règles et les sanctions. Dans son guide l'ITM décrit plus en détail les différentes positions envisageables ainsi que certains de leurs avantages et inconvénients respectifs. Cette étape comprend outre la rédaction de la politique (dont l'ITM propose des modèles et conseils sous forme des ANNEXES 5 à 8 du guide) la détermination des modalités de communication et de mise en œuvre.

Différentes actions peuvent être entreprises telles que l'introduction de pauses, la création de locaux distincts, l'accueil et l'accompagnement des fumeurs. Des campagnes anti-tabagisme et des mesures pour l'accompagnement des fumeurs désireux de cesser de fumer peuvent être mises en route avec la collaboration d'organismes et de spécialistes externes.

5<sup>e</sup> étape: Mettre le plan en pratique (lancement de la campagne et communication).

6<sup>e</sup> étape: Evaluer la politique.

7<sup>e</sup> étape: Réajuster la politique si nécessaire et continuer l'action.

Il existe également des organismes privés qui se proposent d'accompagner les entreprises dans la gestion du tabagisme, tel la Fondation luxembourgeoise contre le cancer qui se tient à disposition pour tout renseignement et soutien dans la gestion du tabagisme dans l'entreprise : Fondation luxembourgeoise contre le cancer, tél. : 45 30 331, site Internet: [www.cancer.lu](http://www.cancer.lu), e-mail: [info@cancer.lu](mailto:info@cancer.lu)

La Fondation propose notamment des enquêtes internes, l'abonnement à sa newsletter, du matériel de sensibilisation (brochures, expositions, dépliants et autre matériel), des formations ainsi que des aides au fumeurs (service téléphonique, conférences d'information, cours).

Le **Centre de promotion du bien-être au travail** propose une affiche pour inciter les travailleurs d'arrêter de fumer ainsi qu'un dépliant intitulé «Mieux connaître votre santé» sous l'adresse Internet <http://www.preventlux.lu/p/D9EF0547B69FA2ECC125717800379464>.

Le **Ministère de la santé** consacre également une rubrique de son site Internet <http://www.ms.etat.lu/> à la lutte contre le tabagisme et informe le public que des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'Inspection Sanitaire (Tél.: 478-5658) et la Division de la Médecine Préventive (Tél.: 478-5564). De plus, le Ministère de la santé distribue gratuitement des affiches et dépliants concernant la lutte contre le tabagisme.

Finalement, les **Services de santé au travail** compétents, c'est-à-dire le STI (<http://www.sti.lu/>) et le STM (<http://www.stm.lu/>), se tiennent à la disposition de leurs membres pour les conseiller dans l'établissement des plans d'action concernant la lutte contre le tabagisme.

<sup>10</sup> Ci-après l'«ITM»

# Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-354/332.

## ■ Ministère des Transports

Amendements gouvernementaux au projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de modifier le règlement grand-ducal du 24 mai 1998 fixant les conditions d'exploitation technique et opérationnelle de l'aéroport de Luxembourg. (3017bisBJE)

## ■ Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal

- a) modifiant le règlement grand-ducal du 7 mars 2003 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement;
- b) modifiant le règlement grand-ducal modifié du 16 juillet 1999 portant nomenclature et classification des établissements classés. (3099BJE)

Avant-projet de règlement grand-ducal

- a) concernant le transfert national de déchets
- b) modifiant le règlement grand-ducal du 19 novembre 2002 déterminant les taxes à percevoir lors de la présentation des demandes en obtention des formules prescrites pour le transfert de déchets. (3118BJE)

## ■ Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de loi portant création d'une Inspection du Travail et des Mines. (3100DAN)

Projet de loi portant création d'un comité permanent du travail et de l'emploi et d'une instance de conciliation individuelle. (3101DAN)

Projet de loi portant approbation des conventions de la Conférence Internationale du Travail numéros 115, 119, 120, 127, 129, 136, 139, 148, 149, 161, 162, 167, 170, 171, 174, 176, 183, 184 et des protocoles relatifs aux conventions numéros 81 et 155. (3102BJO)

Projet de loi portant

1. transposition de la Directive 2002/14/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2002 établissant un cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne;
2. modification des Titres I et II du Livre IV du Code du Travail. (3103DAN)

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 16 juillet 1999 portant nomenclature et classification des établissements classés. (3108BJE)

Amendements gouvernementaux au projet de loi portant transposition de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique; 2. transposition de la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail; 3. modification du Code du travail et portant introduction dans le Livre II d'un nouveau titre V relatif à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail; 4. modification des articles 454 et 455 du Code pénal; 5. modification de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. (3097bisAFR)

## ■ Ministère de l'Intérieur

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 7 octobre 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. (3104MCH)

## ■ Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 juin 2000 fixant les conditions de commercialisation, de production et de certification des semences de céréales. (3105MCH)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. (3110MCH)

Comptabilité - Fiscalité - Salaires - Secrétariat

Economisez du temps et de l'argent !

BClux, le partenaire privilégié des PME



9, route des Trois Cantons - L-8399 Steinfort (Windhof) - Tél.: (+352) 39 53 991 - Fax: (+352) 39 53 98  
E-mail: info@bclux.lu - Site web: <http://www.bclux.lu>

### ■ Ministère de la Santé

Projet d'amendements au projet de loi portant réglementation du commerce des semences et plants et concernant la mise en culture de semences et plants génétiquement modifiés.

Projet de règlement grand-ducal fixant les distances d'isolement et les conditions techniques à respecter lors de la mise en culture de semences et plants génétiquement modifiés. (3106MCH)

Avant-projet de règlement grand-ducal déterminant le droit fixe dû lors de l'autorisation d'un produit biocide, ainsi que le droit fixe dû en cas de révision ou modification d'une autorisation d'un produit biocide et modifiant le règlement grand-ducal du 19 novembre 2004 portant exécution de la loi du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides. (3107MCH)

Avant-projet de règlement grand-ducal remplaçant les annexes IV A et IV B de la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides. (3115MCH)

Projet de règlement ministériel portant adaptation au progrès technique de l'annexe II du règlement grand-ducal modifié du 30 juillet 1994 relatif aux produits cosmétiques. (3116MCH)

### ■ Ministère des Finances

Projet de loi relative aux fonds d'investissement spécialisés et portant

- abrogation de la loi du 19 juillet 1991 relative aux organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public;

- modification de la loi modifiée du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif;
- modification de la loi du 10 juillet 2005 relative aux prospectus pour valeurs mobilières;
- modification de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée. (3109BJO)

### ■ Ministère du Trésor et du Budget

Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007. (3111TCA)

### ■ Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

Projet de loi n° 5555 transposant la directive 92/75/CEE du Conseil du 22 septembre 1992 concernant l'indication de la consommation des appareils domestiques en énergie et en autres ressources par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits. (3112BJE)

### ■ Ministère de la Famille et de l'Intégration

Projet de loi sur le service volontaire des jeunes. (3113BJO)

Projet de loi portant réglementation de l'activité d'assistance parentale. (3114AFR)

### ■ Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal fixant les coefficients d'ajustement prévus à l'article 220 du Code des assurances sociales. (3117TCA)

## Kompetenz im Hallenbau

Wir von Brüninghoff planen und bauen seit beinahe 30 Jahren für die unterschiedlichsten Branchen in Deutschland. Das heißt: 30 Jahre tägliche Problemlösung, Planungsleistung, Fertigungskompetenz in Holzleim-, Stahl- und Fertigbetonbauweise, Bauleitung und Projektmanagement. In diesen Jahren wurden Bauvorhaben für Industrie und Gewerbe sowie Sportstätten und landwirtschaftliche Gebäude erfolgreich geplant und bis zur schlüsselfertigen Übergabe begleitet.

Für uns ist eine Planung nur gut, wenn die gewählten Baustoffe aus Holz, Stahl oder Stahlbeton, die Konstruktion und die Funktionalität auf lange Sicht den Erwartungen unserer Bauherren entsprechen. Die Basis dafür ist eine ausreichende Planungstiefe. Wir planen nicht nur wirtschaftlich im Sinne einer sparsamen Verwendung von Baumaterialien oder optimierter Grundrisse, sondern denken auch an die späteren Betriebskosten der Projekte. Eine kurze Bauzeit durch präzise Ausführungsplanung,

perfekte CAD-Planung des Objektes, hohe Vorfertigung von Fertigteilen und Bauelementen, Herstellung auf modernsten CNC-Fertigungsanlagen im eigenen Betrieb, die umfassende Bauleitung sowie permanente Kostenverfolgung und Kontrolle aller Arbeitsabläufe während der gesamten Realisierungsmaßnahme sind für uns wesentliche Maßnahmen für einen wirtschaftlichen Bauverlauf und eine reibungslose Montage. Das ergibt die Sicherheit für den schlüsselfertigen Hallenbau.

Auf uns kann man sich verlassen. Bei uns kommt alles aus einer Hand. Nahezu 200 kompetente Mitarbeiter in allen Bereichen engagieren sich für Sie. Und wir wissen, worum es geht und worüber wir sprechen. Das alles macht uns zu kompetenten Partnern im Hallenbau.

*Unser Ziel ist es, Ihr Vertrauen zu gewinnen.*



## Brüninghoff

Holzleimbau  
Zimmerei  
Beton- und Stahlbau  
Fertigbauteile  
Schlüsselfertiges Bauen

Industriestraße 14 · D-46359 Heiden/Westfalen · Postfach 11 63 · D-46355 Heiden/Westfalen  
Tel. +49 (0) 28 67/97 39-0 · Fax +49 (0) 28 67/97 39-900 · Internet: [www.brueninghoff.de](http://www.brueninghoff.de) · E-Mail: [info@brueninghoff.de](mailto:info@brueninghoff.de)

Entreprise certifiée de façon indépendante pour la traçabilité des produits issus de forêts bien gérées, satisfaisant aux règles du FSC.

IC EST CERTIFIÉE FSC.  
PARCE QUE LES FORÊTS, ÇA COMPTE.





# La réforme de l'Association d'assurance contre les Accidents – AAA

Le présent article traite de la réforme de l'assurance accident selon le plan de travail proposé par le Ministre de la Sécurité sociale dans le cadre de la réforme générale de l'Association d'Assurance contre les Accidents. L'UEL réitère dans ce contexte **son adhésion aux solutions préconisées par le Conseil économique et social (CES)** dans son avis du 2 octobre 2001, voire aux positions patronales arrêtées dans le cadre de ces travaux pour les aspects qui n'avaient pas pu faire l'objet d'un consensus entre partenaires sociaux.

**L**es réformes au système d'indemnisation proposées par le CES peuvent être présentées comme suit:

- La prise en charge des prestations en nature (traitements hospitaliers et autres traitements médicaux)

L'AAA remboursera comme par le passé l'intégralité des frais en question, laissant indemne l'assuré de toute participation quelconque à ce titre.

- La prise en charge de l'incapacité de travail totale à la suite d'un accident de travail

La réforme préconisée par le CES en la matière a déjà été partiellement transposée dans la loi du 21 décembre 2004 selon laquelle l'indemnité pécuniaire s'étend au-delà de la 13<sup>e</sup> semaine suivant l'accident de travail jusqu'à l'expiration de la 52<sup>e</sup> semaine subséquente.



L'indemnité pécuniaire est calquée sur celle versée en cas de maladie; elle est imposable et cotisable.

A noter que selon le CES le versement de cette indemnité pourra même,

dans des cas exceptionnels, dépasser la durée maximale pour s'étendre jusqu'à la date de la consolidation de l'état de santé sans pour autant dépasser une période de trois ans.

## • Les préalables nécessaires à la réforme de l'AAA aux yeux des organisations patronales

1. L'organisation et la gestion de l'AAA continuent de découler des prérogatives exclusives des représentants des employeurs pour ce qui est des matières relevant de la compétence de l'assemblée générale (fixation des cotisations annuelles, vote du budget, établissement des statuts et des classes de risques).
2. L'interdiction sous certaines réserves édictée par les articles 115 et 116 du Code des Assurances (CAS) aux victimes d'accidents, à leurs ayants droit et à l'AAA de porter recours contre l'employeur, notamment pour obtenir réparation de préjudices subis au titre d'accidents de travail, doit être maintenue, ceci sans préjudice de quelques adaptations ponctuelles qui s'imposent pour tenir compte de certaines jurisprudences récentes de la Cour constitutionnelle et de la Cour des Droits de l'Homme.

La solidarité entre entreprises reste organisée essentiellement dans le cadre des différentes classes de risque et dans le mode actuel de la prise en charge des « Altlasten » et des accidents de trajet, système qui permet au mieux d'inciter les entreprises à s'investir dans la prévention. Des amendements à la législation en question tendant davantage à œuvrer vers une réduction des accidents doivent toutefois récompenser les entreprises qui souscrivent à une pareille politique.

## • L'indemnisation du préjudice résultant d'une perte de salaire due à une incapacité permanente au-delà de la consolidation de l'état de santé de la victime.

Le système actuellement en place doit être critiqué alors qu'il indemnise les assurés victimes d'un accident de travail sur la base d'un taux d'invalidité partielle permanente (IPP) pour l'ensemble du préjudice subi. Le CES a choisi à bon escient d'indemniser au plus juste une perte de salaire résultant d'une diminution de la capacité de travail de l'assuré et de détacher cette indemnisation de celle accordée au titre du préjudice extrapatrimonial. Ceci permet à la fois d'éviter de régler des pertes de salaire hypothétiques, non vérifiées dans la réalité, et de dédommager de façon plus équitable un préjudice corporel, moral etc.

Le système proposé pour l'indemnisation des pertes de salaire part de plusieurs présomptions:

Les victimes frappées d'un taux d'IPP inférieur à 10 % se verront attribuer une indemnité spécifique correspondant à la perte de salaire subie. Si la perte de salaire excède l'indemnité basée sur le taux d'IPP, il appartiendra à la victime de rapporter la preuve de la relation causale entre la perte et l'accident de travail pour obtenir réparation de l'intégralité du préjudice. Si par

contre, l'indemnité basée sur le taux d'IPP excède la perte de salaire, seule la perte de salaire sera réglée à la victime. S'il n'y a pas de perte de salaire, la victime ne touchera pas d'indemnité, ceci indépendamment du taux d'IPP fixé.

Pour les victimes frappées d'une invalidité de 10 % ou plus, l'indemnité sera de nouveau fixée sur la base du taux d'IPP. Il appartiendra, le cas échéant, à l'AAA de démontrer que l'indemnité excède la perte de salaire pour la réduire au niveau de celle-ci, voire de la faire adapter en fonction de l'évolution de la carrière et/ou de l'état de santé de l'accidenté.

A noter que le mode de fixation de l'indemnité pour perte de salaire, même s'il part du taux d'IPP assorti de certaines présomptions, revient concrètement à une fixation de la perte de salaire. Il ne donne donc plus lieu à une indemnisation forfaitaire, mais s'apparente à la législation du 25 juillet 2002 qui prévoit également de dédommager au plus juste les personnes frappées d'une incapacité de travail au regard de la perte de salaire.

Un cumul de prestations pour l'accidenté émanant tant de l'AAA que d'autres branches de la sécurité sociale devra toutefois être évité. Il va sans dire que l'indemnité compensatoire reviendra à l'assuré ayant fait l'objet soit d'un

reclassement interne, soit d'un reclassement externe dans l'hypothèse où l'entreprise n'est pas en mesure de garder dans ses effectifs un salarié qui n'a les capacités requises à la suite d'un accident du travail.

## La réparation du préjudice extra-patrimonial

Les autres chefs de préjudice, tels le dommage moral, le dommage esthétique, le pretium doloris etc. seront indemnisés sur une base forfaitaire par un capital fixé d'après l'âge de la personne accidentée, le degré d'atteinte à l'intégrité physique constaté sur la base du taux d'IPP et une valeur monétaire.

Etant donné que ce capital est la seule indemnisation que touchent les accidentés qui ne subissent pas de perte de salaire, l'introduction d'une franchise pour ce type de dédommagement ne se justifie pas. Il faudra toutefois envisager une pondération dégressive pour les accidentés présentant un taux d'IPP inférieur à 25 %. Ainsi, les accidentés graves et, le cas échéant leurs ayants droit, touchés d'un taux d'IPP supérieur à 25 % p. ex., seraient les véritables destinataires de ce capital et l'AAA ne dilapiderait plus le gros de son budget pour des préjudices relativement bénins.

### **Le dédommagement du préjudice matériel**

Le préjudice matériel en cas d'accidents de trajet doit être exclu de la prise en charge par l'AAA. Le dédommagement du préjudice matériel dû à des accidents de travail au sens strict reste toutefois couvert par l'AAA.

### **L'indemnisation des survivants**

Les rentes du conjoint et des orphelins d'un accidenté décédé à la suite d'un accident de travail avant l'âge de la retraite seront remplacées par une majoration de la pension de survie, à l'instar de celle existant en matière de pension d'invalidité, à charge de l'Association d'assurance afin de tenir indemne ces bénéficiaires d'une carrière incomplète due à l'accident de travail.

### **L'indemnisation des indépendants**

Le système d'indemnisation forfaitaire basé sur le taux d'IPP restera en place. L'indépendant se verra accorder une rente dans la mesure où son taux d'IPP est supérieur ou égal à 20 %. L'indépendant pourra toutefois prouver qu'il subit une perte de revenu même en présence d'un taux d'IPP inférieur à 20 %.

## **■ Les éléments de la réforme non liés à l'indemnisation**

### **Le champ d'application personnel**

L'UEL<sup>1</sup> préconise l'intégration de tous les agents publics au régime général. De cette façon, l'Etat interviendrait comme tout autre employeur et dans les mêmes conditions dans le financement de l'assurance.

Cette intégration se justifie alors que les raisons qui dans le temps avaient mené à l'institution de deux régimes différents, liés en l'occurrence à l'indemnisation globale basée sur un taux d'IPP des victimes d'accidents de travail, auront disparu.

Il est évident que les activités des indépendants resteront couvertes par l'assurance légale.

Les organisations patronales ne sont pas opposées à faire assumer par l'AAA dans le cadre des règles du régime spécial et à défaut de l'existence d'une couverture à un autre titre, le risque qu'encourent les personnes dans l'exercice

d'activités de représentation des organisations professionnelles dans les institutions de concertation socio-économiques, voire les personnes engagées dans le dialogue social interprofessionnel, sectoriel et interne aux entreprises.

Cependant, pour ce qui est des activités bénévoles, l'UEL estime que celles-ci pourront utilement être assurées auprès des assureurs privés alors que leur couverture par le régime légal nécessiterait des procédures administratives qui ne seraient pas en rapport avec l'ampleur du risque encouru.

Les accidents se produisant dans le cadre d'activités non déclarées (travail au noir) ne doivent pas être couvertes par l'assurance. Il en serait autrement si un salarié subissait un accident alors que son activité n'aurait pas été déclarée à son insu. Par ailleurs, ce type d'activités doit être sévèrement sanctionné par des amendes d'ordre présentant un véritable caractère dissuasif.

### **La définition des risques**

Pour ce qui concerne les accidents de travail au sens strict, les accidents de trajet et les maladies professionnelles, les organisations patronales voudraient voir entérinées par la réforme les solutions mises en place tant par la législation actuelle que par la jurisprudence en la matière. Elles souscrivent également aux propositions au regard de

- l'application de la notion d'aggravation temporaire de pathologies préexistantes limitant dans le temps les prestations de l'assurance accidents,
- l'exclusion par voie législative des accidents de trajet imputables à une faute lourde de l'assuré ou survenu au cours d'une interruption volontaire anormale du trajet ou encore les accidents survenus en dehors de la voirie publique.

La redéfinition de la notion de domicile en relation avec les accidents de trajet doit tenir compte des critères de stabilité et d'habitude en relation avec les liens de famille ou de vie commune. Les trajets du lieu de travail vers le lieu de restauration des salariés ne doivent pas être inclus dans la couverture de l'assurance accidents.

### **La prévention des accidents**

Une importance primordiale revient à la prévention des accidents et à la dissémination à large échelle d'une culture de sécurité. La législation ne peut y apporter qu'une contribution modeste alors qu'elle ne peut pas décréter un état d'esprit. Les entreprises et leurs organes représentatifs lancent ainsi régulièrement des campagnes de sensibilisation.

Le système de financement peut toutefois inciter les entreprises à investir dans la prévention pour autant qu'elles puissent bénéficier d'un «retour d'investissement». Or, il échet de constater qu'à quelques exceptions près, les comportements individuels des entreprises n'influencent que marginalement le coefficient de risque et partant le niveau des cotisations à l'assurance accidents.

L'UEL plaide donc en faveur de l'institution d'un tel système incitatif au sein de chaque classe de risque en vue de récompenser les entreprises qui présentent une bonne performance en termes de sécurité.

### **La couverture de la responsabilité civile de l'employeur**

L'employeur doit garder son immunité par rapport à des recours de droit commun dans les conditions définies par les articles 115 et 116 du CAS. Cette immunité ne sert pas seulement les intérêts des employeurs mais bien plus souvent ceux d'autres assurés, collègues de travail et auteurs d'accidents de travail. Il n'en reste pas moins que l'article 115 CAS doit être légèrement amendé de façon à faire bénéficier les proches des accidentés de certaines prestations de l'assurance.

Ainsi par exemple, les forfaits restant à définir pour dommages extra-patrimoniaux devraient revenir également aux ayants droit qui ne sont pas recevables à obtenir réparation «même s'ils n'ont aucun droit à prestation».

L'impact financier de cette ouverture devra donc être pris en compte lors de la définition des prestations forfaitaires.

### **Le financement de l'Association d'Assurance contre les Accidents**

Sous réserve de l'introduction d'un système incitant à l'investissement dans

<sup>1</sup> L'UEL regroupe les organisations suivantes: Association des Banques et Banquiers, Luxembourg · Association des Compagnies d'Assurances · Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg · Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg · Confédération Luxembourgeoise du Commerce · Fédération des Artisans · Fédération des Industriels Luxembourgeois · Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers

la prévention des accidents de travail, l'UEL plaide en faveur du maintien du système de financement actuel. Le niveau de la réserve doit toutefois être réduit au niveau d'un fonds de roulement. Il est regrettable que les réserves excédentaires

ne fassent pas partie du Fonds de compensation, dont la mise en place plus que laborieuse commencera à produire des fruits dans les exercices à venir.

Le fait que l'Etat ne contribue plus aux frais de gestion de l'assurance, cer-

tains errements du passé concernant la gestion de l'assurance doivent être revus, en particulier l'engagement futur de personnel sous le statut de fonctionnaire public.

*(communiqué par l'UEL)* ■

## Affaires européennes

# L'ABBL et l'ALFI intensifient leurs contacts avec les institutions communautaires

L'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL) et l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI) ont récemment officiellement inauguré leur bureau de représentation commun à Bruxelles. Elles ont en effet recruté un expert en affaires européennes en la personne de Monsieur Antoine Kremer qu'elles ont chargé de les représenter activement auprès des institutions communautaires. Ces deux organisations professionnelles visent ainsi à s'assurer un flux d'informations régulier et à intensifier leur participation au processus réglementaire européen qui détermine de plus en plus le cadre dans lequel peut agir le législateur national.

Antoine Kremer a derrière lui une longue expérience des institutions européennes puisqu'il a travaillé successivement pour la Commission européenne, le Parlement européen et la Représentation Permanente du Grand-Duché de

Luxembourg auprès de l'Union européenne. Il a également pu acquérir des connaissances dans le domaine des services financiers lors de l'exercice de ses fonctions au Parlement européen en sa qualité d'assistant parlementaire de Madame Astrid Lulling.

La fonction de M. Kremer est notamment d'assurer un contact étroit avec les acteurs au niveau européen, de récolter des informations ayant trait aux domaines d'activité des deux associations et d'assurer une présence régulière à Bruxelles et dans les autres lieux de travail des instances communautaires.

Le bureau de représentation ABBL-ALFI a été installé dans l'immeuble de l'UNICE au 168, avenue de Cortenberg à Bruxelles, à proximité des services de la Commission européenne et à quelques pas de l'Ambassade luxembourgeoise et de la Représentation Permanente du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'Union européenne. ■



Antoine Kremer assurera pour le compte de l'ABBL et l'ALFI un contact étroit avec les acteurs au niveau européen

## Compétitivité

# La FEDIL estime qu'il faut accorder une priorité à la résorption des déficiences structurelles du pays

Lors d'une récente conférence de presse, la FEDIL s'est prononcée au sujet d'un certain nombre de sujets d'actualité en relation, notamment, avec les finances publiques et la situation du Luxembourg en matière de compétitivité.

D'une façon générale, la FEDIL s'inquiète de l'écart qui se creuse en matière de compétitivité-coût entre le Luxembourg et ses pays voisins et concurrents directs que sont la France, la Belgique et l'Allemagne, un état des choses qui vient d'être confirmé par le «Bilan

Compétitivité» présenté en date du 13 septembre dernier.

En effet, bien que le «Bilan Compétitivité» fasse état d'un certain nombre d'évolutions positives, notamment en ce qui concerne la croissance du PIB et de l'emploi intérieur, l'analyse met en

évidence un niveau inquiétant de l'inflation se répercutant directement sur l'évolution du coût salarial, ceci en dépit des modulations de l'échelle mobile des salaires décidées par le Comité de coordination tripartite.

Dans ce contexte, le président de la FEDIL, Robert Dennewald, a noté que «la perte de compétitivité-coût du Luxembourg par rapport à ses pays voisins doit inciter le gouvernement à mettre en œuvre d'autres mesures structurelles visant à redresser la situation compétitive du Luxembourg».

Ainsi, le président de la FEDIL a salué l'accord intervenu au niveau du Comité de coordination tripartite, en avril dernier, en insistant toutefois sur le fait que les réformes à transposer ne devraient pas uniquement se focaliser sur le seul assainissement des finances publiques, mais devraient également tenir compte des évolutions démographiques, notamment en relation avec le vieillissement des populations et de son incidence sur les systèmes de sécurité sociale qu'elles impliquent.

Par ailleurs, Robert Dennewald s'est opposé à toute tentative de dilution de

l'accord tripartite en question visant, notamment, les modalités retenues pour freiner l'impact du système d'indexation automatique et intégrale sur l'évolution du coût salarial.

#### ■ **Finances publiques: un manque de rigueur budgétaire**

Dans son analyse de l'environnement économique actuel, le directeur de la FEDIL, Nicolas Soisson, a noté que la conjoncture favorable se reflète positivement au niveau des recettes budgétaires de l'Etat, affichant une croissance de 5,4 % sur base du projet de budget de l'Etat pour l'an 2007.

Cependant, au vu de l'évolution des dépenses et des recettes de l'Etat depuis 2005, le directeur de la FEDIL a constaté que le déficit budgétaire semble s'installer définitivement avec un besoin en financement de l'ordre d'un milliard d'euros pour l'année prochaine.

D'une façon générale, la FEDIL constate que la croissance des dépenses sociales – 45 % du budget de l'Etat – et des dépenses de fonctionnement de

l'Etat se poursuit, une évolution jugée difficilement compatible avec la croissance des recettes reposant surtout sur une situation conjoncturelle actuellement favorable.

Tout en constatant qu'il faudrait accorder une priorité à la rigueur budgétaire, la FEDIL salue le fait que l'Etat maintient un haut niveau d'investissements publics, tout comme sa volonté d'augmenter les dépenses publiques en faveur de la recherche-développement susceptible d'apporter au pays de réelles opportunités de croissance et de diversification économiques.

Dans ce contexte, la FEDIL estime que l'affectation des plus-values générées par les dividendes provenant de la fusion d'Arcelor et de Mittal à des projets résolument tournés vers le futur – diversification des instruments de la SNCI; création d'une agence de promotion pour le Luxembourg; acquisition de sites d'implantation; LuxConnect – fait preuve d'une politique cohérente en matière de développement du tissu économique.

*(communiqué par la FEDIL)* ■

## Banques et finances

# Lancement de l'association des PSF de support (PSF/S)

Une nouvelle association prépare sa constitution depuis quelques semaines sur la place luxembourgeoise: L'Association des PSF de support (PSF/S).

Conscient du fait qu'une démarche commune des «PSF de support» (PSF/S) pourrait permettre de créer une synergie importante en vue d'appréhender une série de problèmes partagés par tous, un groupe de travail informel composé de dirigeants de PSF/S s'est réuni depuis le début de l'année avec l'objectif de réfléchir sur la constitution d'un groupe «PSF de support».

Des représentants des trois types de PSF de support étaient présents à ces réunions de réflexion: les agents administratifs du secteur financier, les agents de communication à la clientèle du secteur financier et les opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier.

Afin de partager le fruit de ses réflexions, le groupe de travail informel a récemment invité l'ensemble des acteurs PSF/S, constitués à Luxembourg depuis la publication de la loi du 2 août 2003 sur les PSF de support, à participer à une réunion de lancement pour décider sur la constitution de cette association et élire les membres du premier conseil d'administration de la structure en formation. Ce fut un réel succès! Pratiquement tous ont répondu présents, prémisses essentielles pour cette nouvelle organisation qui prône l'ouverture, la neutralité et la représentativité maximale.

Les personnalités choisies pour représenter l'Association sont les suivantes:

- Nicolas Buck, Victor Buck Services
- Ulla Franz, Computacenter PSF,
- Pierre Henin, Sun Microsystems Financial Sector
- Gérard Hoffmann, Telindus PSF

- Pascal Lanser, IBM Services Financial Sector
- Michel Rodriguez, Clearstream Services

Pierre Henin a été élu président de l'Association. Les premières missions dans lesquels l'Association des PSF de support entend se lancer sont:

#### **Communication/Représentativité**

Actuellement, la communication entre les PSF/S et leurs interlocuteurs institutionnels comme le Gouvernement, la CSSF/comité consultatif ad hoc se passe surtout à un niveau informel. Ce regroupement en association, voire une organisation des efforts entrepris jusqu'à présent individuellement par chaque PSF, en augmentera certainement l'efficacité. L'Association pourra aussi défendre des intérêts communs auprès des responsables décisionnels

politiques et acteurs dans l'infrastructure ICT.

#### Informations

L'Association se veut être une plateforme centrale pour informer l'ensemble des membres sur l'évolution des perspectives du métier et des débats majeurs en cours. Ceci pourrait aussi être la base d'un partage d'expériences et ainsi permettre un meilleur alignement de l'ensemble des activités des PSF de support

par rapport aux futures évolutions du cadre législatif et réglementaire.

#### Promotion du statut PSF/S

Le statut «PSF de support» ne peut développer son potentiel et ne produire de valeur ajoutée pour la place financière que si le gouvernement l'intègre à sa juste valeur dans ses démarches de promotion du site TIC et bancaire luxembourgeois à l'étranger. Le groupement sensibilisera et assistera le Gou-

vernement dans ses efforts de promotion de la place.

#### Synergie entre acteurs en vue de sécuriser l'attrait de projet d'envergure internationale au Luxembourg

En outre, le regroupement permettra une meilleure communication entre acteurs PSF/S et les synergies qui en découleront valoriseront tout le secteur. ■

Pour en savoir plus: Bérengère Lallouette • Tél.: +352 49 11 33-1 • GSM: +352 621 304-689  
E-mail: berengere.lallouette@sun.com

## Banques

# L'ABBL lance le groupement «Private Banking & Wealth Management»

**L'**ABBL a lancé son groupement «Private Banking & Wealth Management» au cours d'une présentation, faite le 23 octobre devant une trentaine de banques intéressées.

Le Président de l'ABBL, Jean Meyer, a souligné que l'association bancaire est en train de se doter d'une structure organisationnelle matricielle. «Nos nombreuses commissions techniques ont à ce jour développé des compétences et des attributions de type horizontal sur les questions juridiques et fiscales, mais l'ABBL doit davantage tenir compte des différents métiers exercés par ses membres. Le lancement de ce premier groupement axé sur l'activité de la «Banque Privée», a pour objet de combler cette lacune.»

Le métier de «Banque Privée» est un des métiers les plus répandus sur la place financière à Luxembourg. En effet, il existe depuis plus de 50 ans et a un avenir prometteur.

L'un des initiateurs du projet, Monsieur Philippe Jouard, a présenté les projets et les ambitions de ce projet. Parmi les actions prioritaires à développer au cours des mois prochains, il cite la mise en place d'une formation de «Banquier privé» de haut niveau. L'idée est de trouver des accords avec des établissements de formation, comme l'IFBL, pour permettre une



Philippe Jouard, Roger Hartmann et Bernard Coucke en train d'expliquer le groupement private banking de l'ABBL à leurs confères.

certification d'une telle formation. L'objectif est de faire de cette formation «Banquier Privé, made in Luxembourg», un véritable label de qualité. La promotion du Private Banking luxembourgeois à l'étranger sera également une préoccupation du groupement qui développera ses activités au sein et à l'aide des structures existantes de l'Association des Banques et Banquiers. Messieurs Philippe Jouard

(Dexia-BIL), Bernard Coucke (ING) et Roger Hartmann (UBS) se sont dit prêts à préparer la première Assemblée Générale d'inauguration officielle prévue pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2007.

Le Conseil d'Administration de l'ABBL a nommé Monsieur Fernand Grulms comme secrétaire général du groupement.

*(communiqué par l'ABBL)* ■

## Banques et finances

## Le Ministre Luc Frieden donne des précisions sur l'agence de promotion du centre financier

**S**ur invitation du Président de l'ABBL, Monsieur Jean Meyer, les membres de l'ABBL (Association des Banques et Banquiers, Luxembourg) ont pu écouter au cours d'une réception, le ministre du Trésor Luc Frieden qui a apporté des précisions concernant ses propositions sur une future agence pour le développement du centre financier du Luxembourg.

L'objectif de cette agence est de mieux véhiculer les avantages du Luxembourg à l'étranger, principalement à nos voisins immédiats, mais aussi en Asie, en Europe de l'Est et aux États-Unis.

Un montant de plusieurs millions d'Euro, provenant des revenus extraordinaires suite à la fusion Arcelor-Mittal, sera mis à disposition dans cette «joint-venture» entre le ministère des Finances et les acteurs privés du secteur financier. Un investissement «substan-

tiel» qui, selon le ministre, est nécessaire pour assurer une promotion professionnelle de la place financière. Les messages et les activités seront développés en coordination entre ces différents acteurs. En réclamant la majorité des actions de l'agence, le gouvernement veut mettre en évidence son engagement dans la promotion du pays.

Le but principal de l'agence est la promotion de la place financière. Cependant, le ministre souhaite que l'attractivité du site économique luxembourgeois soit présentée dans son ensemble au-delà des frontières.

Le Président de l'ABBL Jean Meyer a souligné que l'association soutient cette idée. Il est important de faire savoir à l'étranger que le Luxembourg n'est pas uniquement une place financière, mais qu'il existe un «Hinterland économique». Le ministre est prêt à rencontrer les représentants du secteur financier dans un futur proche pour

discuter des modalités de la constitution de l'agence.

Le ministre a également commenté dans son discours l'état actuel du dossier des «holdings 1929».

Il a confirmé qu'une nouvelle structure appelée pour le moment «société de gestion de patrimoine familial» (SOGEPAF) venant se substituer à celle de la «holding 1929» sera présentée dans quelques semaines au Parlement.

D'autres sujets comme la transposition en droit national de la directive européenne MIFID et la nécessité pour les banques de s'adapter à ces nouvelles contraintes ont été soulevés. La MIFID aura un impact sensible sur l'organisation et les systèmes dans les banques. Le Ministre a encore souligné l'importance de l'ouverture du marché de travail luxembourgeois pour les spécialistes non communautaires hautement qualifiés.

*(communiqué par l'ABBL)* ■

## Bilan compétitivité

## La FEDIL s'inquiète de l'écart qui se creuse en matière de compétitivité-coût entre le Luxembourg et ses pays voisins

**L**e conseil d'administration de la FEDIL s'est réuni en date du 6 octobre 2006 sous la présidence de Robert Dennewald.

Lors de cette réunion, le conseil d'administration de la FEDIL a procédé à un échange de vues sur le «Bilan Compétitivité» présenté en date du 13 septembre dernier et élaboré par l'Observatoire de la compétitivité poursuivant l'analyse de la position compétitive du Luxembourg, suite à la publica-

tion du rapport Fontagné en novembre 2004.

Si, de l'avis de la FEDIL, il faut se réjouir du fait que le «Bilan Compétitivité» met en évidence un certain nombre d'évolutions positives, notamment en ce qui concerne la croissance du PIB et de l'emploi intérieur – il ne faut pas perdre de vue qu'un certain nombre d'indicateurs continuent à se détériorer. C'est ainsi que le «Bilan compétitivité» relève le fait que le Luxembourg semble

subir une détérioration de sa compétitivité-coût, notamment par rapport à ses concurrents directs que sont la France, la Belgique et l'Allemagne.

De l'avis du conseil d'administration de la FEDIL, il y a toujours lieu de s'inquiéter du niveau élevé de l'inflation, sachant qu'il a un impact direct sur le niveau des salaires. Dès lors, il ne faut pas s'étonner du fait que le coût salarial moyen de l'économie luxembourgeoise, d'après les chiffres de l'Inspection géné-

# Assurez votre capital humain, le plus précieux de votre entreprise



## **advantis** Votre assurance Vie Groupe

**Foyer Vie**, véritable partenaire de votre entreprise, vous propose sa gamme de solutions et de services pour la mise en place d'un régime complémentaire de pension. Nous construisons pour vous des solutions sur mesure adaptées à votre politique salariale et modulées au gré des besoins complémentaires d'épargne et de prévoyance de vos salariés. Avec **advantis**, votre entreprise est unique. [www.advantis.lu](http://www.advantis.lu)



Äert Vertrauen a sécheren Hänn

rale de la sécurité sociale (IGSS), a augmenté de 3,8 % sur les cinq premiers mois de l'année 2006, contre 3,7 % en 2005 et 3,1 % en 2004.

#### ■ René Winkin nommé secrétaire général de la FEDIL

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé de nommer René Winkin secrétaire général de la FEDIL, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre dernier. Agé de 38 ans et détenteur d'une Maîtrise en

sciences économiques – Gestion d'entreprises et relations internationales, M. Winkin a exercé jusqu'ici les fonctions d'attaché, puis de conseiller auprès de la FEDIL qu'il a rejoint en 1991. Au-delà de ses fonctions de secrétaire général de la FEDIL, René Winkin continuera à assumer ses fonctions de responsable du département des Affaires industrielles et de secrétaire général du Groupement pétrolier luxembourgeois, une association sectorielle de la FEDIL.

Enfin, le conseil d'administration de la FEDIL a approuvé les demandes d'affiliation des quatre sociétés suivantes: ACTIVE CONSULTING S.à r.l. (conseil et management de projets, notamment dans le domaine industriel), BELUX SECURITY S.A. (sécurité, gardiennage et surveillance), IT-HOUSE S.A. technologies de l'information et de la communication), SUSTAIN S.A. (conseils économiques et marketing).

*(communiqué par la FEDIL)* ■

## Semaine Nationale du Logement

# Le syndic, votre allié!



**L**e GSPL (Groupement des Syndics Professionnels du Grand-Duché de Luxembourg) était présent pour la première fois à la Semaine Nationale du Logement, dont la 9<sup>e</sup> édition s'est déroulée du 29 septembre au 2 octobre 2006 au Parc des expositions de Luxexpo.

Les syndics de copropriétés font partie des spécialistes du secteur immobilier au même titre que les entrepreneurs,

les agents immobiliers, les banquiers ou les assureurs.

Mais, si à l'achat d'un appartement, les acquéreurs se renseignent sur de nombreux aspects comme par exemple les aides étatiques ou encore les conditions de prêts hypothécaires et d'assurances, ils ne sont pas toujours conscients des implications qui découlent de l'achat d'un appartement en copropriété. Il faut par exemple savoir qu'il existe un règlement de copropriété qui fixe les droits et les obligations des copropriétaires en même temps que la vie en communauté au sein de la copropriété. De même, il est important de distinguer les parties privatives et les parties communes et de connaître la répartition des charges de la copropriété. Finalement, il faut savoir que pour les immeubles soumis au régime de la copropriété qui comportent plus de 9 lots à usage d'habitation, la loi du 11 août 2004 sur le droit d'établissement prévoit que les tâches de syndic doivent être remplies par un professionnel.

Le professionnalisme est en effet essentiel quand on connaît la mission des syndics – en effet, c'est à ces derniers que revient notamment de contrôler le bon fonctionnement de l'immeuble, de pourvoir à sa conservation, à sa garde et à son entretien. Son intervention contribue donc à conserver la valeur d'un nombre considérable de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg et assure de nombreux contrats aux différents corps de métiers. Actuellement les 50 cabinets de gestion affiliés au GSPL gèrent 35.000 lots au Grand-Duché de Luxembourg, ce qui représente 2,4 millions m<sup>2</sup>, soit un parc immobilier d'une valeur totale de 6,4 milliards €.

A contrario, un manque de professionnalisme, des retards ou des négligences, peuvent nuire gravement à des copropriétaires dont l'acquisition d'un bien immobilier représente parfois le rêve de toute une vie. La liste des cabinets de gestion membres du GSPL est disponible sur [www.gspl.lu](http://www.gspl.lu).

*(communiqué par la cle)* ■

[www.awards.lu](http://www.awards.lu)

# Communication & Design Awards 2007: la créativité luxembourgeoise à l'honneur

**L**a troisième édition des Communication & Design Awards 2007 a officiellement été lancée mercredi 25 octobre. Ce grand concours, qui s'adresse à tous les professionnels de

la communication et du design implantés au Grand-Duché de Luxembourg, récompense, chaque année, les meilleures réalisations publicitaires et de design du pays. La cérémonie de remise de ces

Awards se déroulera le vendredi 2 mars 2007 à la Philharmonie Luxembourg et les agences souhaitant participer peuvent dès à présent déposer leurs projets, de manière anonyme, sur le site [www](http://www).



awards.lu. Elles auront jusqu'au 19 janvier 2007 pour le faire.

Ces Communication & Design Awards sont organisés conjointement par MarkCom, la fédération luxembourgeoise des Agences-Conseils en Communication, Design Luxembourg, la fédération luxembourgeoise regroupant tous les indépendants, travaillant seuls ou en studios, dans différents domaines de la communication visuelle, et paperJam, premier média économique et financier du Luxembourg.

Pour l'édition 2006 dont la cérémonie s'était déroulée en février dernier à la Rockhal d'Esch-Belval, pas moins de 247 projets avaient été soumis au jury, qui en avait finalement retenu 55, représentant 15 agences.

Par rapport à cette dernière édition, deux nouvelles catégories de projets ont été ajoutées pour la cuvée 2007: Product Design, qui vise tous les produits 3D (furniture, interior, consumer good), sous forme de produit fini (prototype/

one off) ou d'étude avancée, et Exhibition Design, pour les stands d'exposition, points de vente, exposition...

Au total, donc, les agences retenues seront en compétition dans 15 catégories: Annonce Presse isolée, Campagne Presse, Affiche, Spot TV et/ou Cinéma, Spot Radio, Mailing, Campagne de Communication Cross-Média, Editorial Design, Brochure Design, Logo Design, Packaging, Site Internet, Corporate Design, Product Design et Exhibition Design.

Le principe des Communication & Design Awards est de récompenser les meilleures réalisations du design et de la communication luxembourgeoise, sur base de l'originalité du concept, de la créativité du visuel, ainsi que de la qualité de l'exécution et de la formulation du message. Le jury, composé de neuf personnes, prendra également en considération le facteur de la fonctionnalité et de l'innovation formelle et/ou technique pour la catégorie Product Design.

Pour chacune des catégories, le jury décernera au minimum un Award (Golden ou Silver) et au maximum deux. L'Award récompense conjointement l'agence, le créatif et le client.

Ce concours s'adresse à tous les professionnels de la communication et du design implantés au Grand-Duché de Luxembourg. Sont admises les réalisations dont la première publication, diffusion ou lancement a été fait(e) au courant de l'année 2006. Seule exception: pour la catégorie Product Design, la sélection est élargie aux produits/projets dont la première réalisation remonte, au plus tard, à 2004.

L'édition 2007 est à nouveau produite par Dany Lucas (All Access). Les quatre co-sponsors principaux sont d'Wort, editpress, Office Ernest T. Freylinger et Tempo. Renseignements, règlement et inscriptions à partir du jeudi 26 octobre 2006: [www.awards.lu](http://www.awards.lu).

## Fédération luxembourgeoise des Libraires

# Présentation de la Charte du libraire luxembourgeois

C'est en présence de nombreuses personnalités du monde du livre que la Fédération luxembourgeoise des Libraires, sous la présidence de Fernand Ernster, a récemment présenté la «Charte du libraire luxembourgeois» dans les locaux de la Chambre de Commerce.

Elle définit le métier du libraire et son éthique, ses relations envers sa clientèle, envers son personnel et ses fournisseurs.

Elle est illustrée par un nouveau logo, qui identifiera désormais les libraires adhérents.



## Charte du libraire luxembourgeois

|                         |                          |                           |                           |
|-------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Books and Beans         | M. Georges Weber         | Librairie Promoculture    | Mme Maggy Fantini         |
| Ernster L'Esprit Livre  | M. Fernand Ernster       | Librairie Pythagore       | Mme Marie-Jeanne Flammang |
| Librairie ABC           | M. Gilbert Welter-Daman  | Librairie Sander          | Mme Viviane Schiltges     |
| Librairie Alinéa        | M. Edmond Donnersbach    | Librairie um Fieldgen     | M. Paul Bauler            |
| Librairie Blau          | Mme Frédérique Vorburger | Librairie Zimmer-Scholtes | Mme Félicie Zimmer        |
| Librairie Bücherkasten  | Mme Hedwig Nilles-Peters | Librairie des Lycées      | M. Marc Ludig             |
| Librairie des Etudiants | Mme Josette Lambert      | Librairies Libo           | M. Jean-Paul Ternes       |
| Librairie Diderich      | Mme Anne Diderich        | Little Britain            | Mme Ann Little            |
| Librairie Française     | M. Yves Gourdin          | Messageries du Livre      | M. Fabien Schmit          |
| Librairie Iacono        | M. Mario Iacono          | PIWA                      | M. Claude Christnach      |

EN BREF

**Brasserie de Luxembourg**

La tradition de Noël rafraîchie par Diekirch

Comme chaque année la Brasserie de Luxembourg lance sur le marché la traditionnelle bière de Noël pendant la période fin d'année. Cette bière saisonnière est disponible dès à présent dans tous les magasins, cafés, restaurants et stations-service. Brassée à l'eau de source de Diekirch et à l'orge malté, la bière de Noël est disponible en emballage de six bouteilles long neck non consignées dans les points de ventes d'alimentation et sera servie dans son verre «crescendo» auprès des cafés «Diekirch et Mouse!».

La Brasserie de Luxembourg offre à l'achat de 2 six pack Diekirch Christmas un set de 4 bougies et pour chaque Diekirch Christmas commandée en horeca une carte postale. Plus d'infos sur [www.diekirch-christmas.lu](http://www.diekirch-christmas.lu).

**Voix du Luxembourg**

Changement de maquette à l'occasion du 5<sup>e</sup> anniversaire

Le 2 octobre 2006, La Voix du Luxembourg a entamé sa sixième année d'existence. Cinq ans plus tôt sortait le premier numéro du journal francophone dont l'objectif était de livrer chaque jour l'essentiel de l'information sur le Grand-Duché, la Grande Région et le monde, dans son ensemble. Il gagna rapidement des lecteurs de tous horizons, progressant au fil des premières années pour atteindre en moyenne quotidienne, selon les plus récentes données de l'institut TNS/ILRES, 25.600

lecteurs résidant au Grand-Duché, auxquels s'ajoutent de nombreux frontaliers. Dans le cadre de son cinquième anniversaire, La Voix a décidé de rafraîchir quelques éléments de sa maquette. A l'intérieur, la pagination est dorénavant en continu et les quatre sections en couleur, qui sont maintenues, se succèdent au lieu de s'emboîter afin d'augmenter le confort de lecture.

**Marché immobilier**

Management Buy Out chez Property Partners

Vincent Bechet et Frank Rosenbaum, auparavant actionnaires minoritaires de Property Partners S. A., courtier indépendant du marché immobilier professionnel, ont conclu un accord avec Pitt Pirrotte portant sur un «management buy out» (MBO) tout en élargissant le partenariat à Angélique Souty-Sabron, Stéphane Terver et Margarida Santos. Ce MBO démontre l'engagement des membres de Property Partners, gage d'implication et de volonté de conserver le niveau de qualité des services proposés. Pitt Pirrotte, fondateur de la société en 1999 et jusque là managing director, souhaite désormais se consacrer à un grand projet résidentiel privé, tout en restant chairman de Property Partners S. A.. En outre, il s'attachera au développement de la nouvelle entité Property Partners Residential S. A. destinée à devenir une plateforme de commercialisation d'immeubles résidentiels sur plan.

**Airfield**

Le code-barres au placard!

Le CRP Henri Tudor et Arnaud Bellaire, après trois années de collaboration, ont annoncé la naissance de la spin-off Airfield, spécialisée dans l'architecture et l'intégration de solutions RFID qui sont de plus en plus prégnantes dans l'industrie, la logistique, la distribution et le transport. Cette technologie offre des possibilités d'identification et de traçabilité impossibles à réaliser avec un simple code-barres et est souvent source de retour sur investissement rapide. Comme toute innovation high-tech, la mise en place de ces étiquettes intelligentes requiert un haut niveau de compétences, c'est pourquoi Airfield, grâce à une méthodologie éprouvée – récompensée lors du concours 1, 2, 3, GO

Urbanisme

**Belval: le projet se concrétise**



Vue sur le tunnel et la Porte de France, qui fera la liaison directe avec le pays voisin. A l'arrière-fond on reconnaît l'imposant nouveau siège de la Dexia.

Les travaux avancent très vite sur le site Belval. A l'occasion d'une visite de terrain avec la presse, le directeur de la société Agora, responsable du développement du site, Monsieur Vincent Delwiche, présentait quelques projets clés, et annonçait en même temps l'ouverture officielle du site Belval, qui avait lieu quelques jours plus tard, le 10 novembre 2006.

«Agora développe Belval pour les hommes et les femmes d'aujourd'hui et de demain», a déclaré le directeur lors du repérage en bus. «L'aspect de la durabilité joue ici un rôle essentiel. Belval, un des plus grands projets de son genre, se base sur le principe de la continuité, et est pensé aujourd'hui pour plusieurs générations». Pendant la visite du site, on s'aperçoit du caractère diversifié et multiple de ce quartier urbain en pleine

gestion. Les principales infrastructures routières réalisées par Agora sont en cours de finition. La physionomie générale du quartier prend forme.

«Ce qui naît ici est un mélange équilibré des secteurs économiques, culturels, sociaux, éducationnels, de la recherche, ...» expliquait M. Delwiche et de continuer «à côté du bâtiment RBC Dexia se trouve la Rockhal, au coin, l'Université et au milieu, des éléments de la mémoire sidérurgique du site. Un véritable monde est en train de naître ici.»

A l'heure actuelle les travaux vont bon train. La route liant le site au nord et le portail central témoignent de la fusion future de Belval avec le sud du Luxembourg. Le bâtiment Dexia donne pour sa part la mesure de la dimension future du site.

# Ernst & Young développe ses activités au Luxembourg

**E**rnst & Young Luxembourg a annoncé que son chiffre d'affaires pour l'exercice financier clos au 30 juin 2006 a augmenté de 17,4% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à € 71 millions. Ces chiffres reflètent une performance soutenue de l'ensemble des domaines d'activité du cabinet: audit, conseil fiscal, «Risk & advisory services» et «Transaction advisory services».

Cette croissance s'est également traduite par la promotion, le 1<sup>er</sup> juillet 2006, de 29 Directeurs et la cooptation de 4 nouveaux associés : Yannick Zeippen, Xavier Hubaux, Serge Huysmans et Jurjan WoudaKuipers, ce qui porte à 32 le nombre des associés. «Promouvoir de nouveaux associés témoigne de notre capacité à investir dans les acteurs de demain. Je suis fier de leur présence à mes côtés», affirme Raymond Schadeck, administrateur-délégué et Managing Partner d'Ernst & Young Luxembourg.

«L'investissement dans nos collaborateurs et notre forte implication dans le développement de l'économie luxembourgeoise sont les deux piliers de l'action d'Ernst & Young. En avril 2006,

nous avons annoncé notre objectif d'embaucher 215 personnes d'ici à la fin de cette année.

A ce jour, 218 personnes ont été recrutées, et les portes demeurent ouvertes à de nouvelles embauches, permettant ainsi de prolonger le potentiel de croissance prévu initialement».

Dans le même esprit, Ernst & Young a regroupé son personnel dans des locaux plus spacieux situés à Munsbach le 23 octobre dernier.

Ernst & Young se félicite également des efforts constants du Gouvernement du Grand-Duché pour développer et promouvoir l'attractivité du Luxembourg pour les investisseurs étrangers.

La création future d'une agence pour le développement du centre financier, en joint-venture entre le Ministère des Finances et les acteurs privés du secteur financier et l'ouverture du marché du travail luxembourgeois pour des spécialistes non communautaires hautement qualifiés, constituent selon la Ernst & Young une étape clé supplémentaire du Gouvernement vers un développement durable de la place luxembourgeoise dans son ensemble. ■

## EN BREF

en 2006 – devient le partenaire indispensable de tels projets. Pour toutes demandes d'informations: [abe@airfield-rfid.com](mailto:abe@airfield-rfid.com).

### Welcome to Luxembourg Un magazine consacré à Luxembourg 2007

Le Luxembourg City Tourist Office vient d'éditer le numéro 15 de «Welcome to Luxembourg», un magazine touristique semestriel trilingue qui se penche sur l'actualité touristique et culturelle de la ville de Luxembourg. Une grande partie de l'édition est consacrée à l'organisation de «Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007», qui débutera officiellement le 9 décembre 2006. Les autres reportages de «Welcome to Luxembourg» sont consacrés aux bâtiments avant-gardistes de la place de l'Europe au Kirchberg et aux souverains autrichiens qui ont enrichi la ville de Luxembourg de constructions impressionnantes. Le magazine est disponible gratuitement auprès du Luxembourg City Tourist Office, 30 place Guillaume II et peut être téléchargé sur [www.lcto.lu](http://www.lcto.lu).



### Brasserie Simon

#### Une bière de Noël brassée avec savoir-faire

Boire une bière, c'est bien souvent synonyme de faire la fête. Avec sa Simon Noël, la Brasserie Simon de Wiltz a lancé une bière brune typée, tirant 7 % d'alcool et commercialisée uniquement pour les fêtes de fin d'année. C'est au malt d'orge caramélisé en quantité finement calculée que la Simon Noël doit son goût et sa couleur spécifique. Cette bière forte impose une consommation rimant avec modération. La Simon Noël est certifiée sans additifs ni pasteurisation, une double caractéristique des breuvages produits à Wiltz. Leurs recettes traditionnelles empruntent toutes au Parc Naturel de la Haute-Sûre l'orge qui y pousse dans une nature préservée. Plus d'infos sur [www.simonnoel.lu](http://www.simonnoel.lu).

### Luxair

#### Le soleil en hiver à prix doux

Alors que les journées se font de plus en plus courtes et que les températures sont indéniablement en baisse, la nouvelle brochure Happy Summer de Luxair propose à des prix très abordables de rejoindre le soleil sur l'une des dix destinations au programme: Costa del Sol, Charm el Cheikh, Hourghada, Fuerteventura, Grande Canarie, Lanzarote, Agadir, Ténériffe, Djerba et Monastir. Avec la gamme de produits Happy Summer, Luxair s'adresse aux jeunes et aux familles. Grâce à l'excellent rapport qualité/prix de ces voyages forfaitaires, les belles plages ensoleillées sont à leur portée. Pour des renseignements supplémentaires, les intéressés peuvent contacter leur agence de voyages, le Call Center Happy Summer au (+352) 2456-4711 ou bien consulter le site Internet [www.luxair.lu](http://www.luxair.lu).



### Guide communal

#### Nouvelle publication d'information sur les communes

Après le Guide Routier, Limax-Communication vient de sortir une nouvelle publication: le «Guide Communal 2006/2008». Ce guide de 376 pages au format A4 est un répertoire alphabétique des 116 communes du Grand-Duché et regroupe une panoplie d'informations utiles et intéressantes. En début d'ouvrage, toutes les localités sont traduites en français, allemand et luxembourgeois et 4 grandes cartes du Grand-Duché montrent les limites géographiques des 12 cantons, des 3 districts, des 3 justices de paix et des 4 circonscriptions électorales. L'ouvrage est illustré avec quelques plans de villes



## La bourse luxembourgeoise de recyclage

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement  
Administration de l'Environnement



EN BREF

et des photos aériennes de plusieurs communes. Le «Guide Communal 2006-2008» est en vente dans toutes les librairies et stations services au prix de 29 EUR.

**www.bpm-shop.com**

**Surf, shop and get cash back!**

Un nouveau service Internet innovant vient d'être lancé au Luxembourg avec le portail BPM-Shop. Ce portail offre un accès à des milliers de boutiques en ligne tout en proposant à ses membres via le programme «cash back» des remises sous forme monétaire. L'inscription est gratuite. En choisissant la langue, le pays, la catégorie d'achat et le point de vente, l'internaute fait son

choix parmi les sites répertoriés dans divers pays: Allemagne, France, Belgique, Grande-Bretagne, Pays-Bas, États-Unis et Luxembourg. Et cette liste est encore appelée à s'allonger. Grâce à son numéro de membre BPM-Shop, l'internaute bénéficie de remises exceptionnelles sur ses achats. Ces remises sont ensuite créditées sur son compte et l'argent peut être utilisé librement. Pour plus d'informations: [www.bpm-shop.com](http://www.bpm-shop.com).

**Informatique**

**System Solutions Luxembourg fête ses 10 ans**

Depuis sa création en 1996, System Solutions Luxembourg S.A. n'a cessé d'évoluer. De vendeur de systèmes (Digital, Microsoft, Oracle, ...) n'employant qu'une seule personne, elle s'est convertie en intégrateur informatique regroupant 24 employés. Société complètement indépendante depuis 2002, elle reste à l'écoute de ses clients en mettant en place un éventail de services variés. Afin de préparer son développement géographique, System Solutions crée en 2004 une société mère, baptisée System Solutions Group S.A. En 2005 System Solutions commence à s'exporter avec la création de System Solutions France sàrl, dont le siège se trouve à Metz, afin d'approcher aisément la clientèle en Lorraine dans un premier temps, et en Alsace par la suite.

**Auchan**

**Deuxième centre commercial à Luxembourg**

Auchan S.A. a déposé une demande d'autorisation auprès du Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement pour la création d'un nouveau centre commercial à la Cloche d'Or dans la zone d'activité Ban de Gasperich au sud de la Ville de Luxembourg. Ce nouveau centre transfrontalier pourrait contribuer à la dynamique commerciale du Luxembourg par son concept innovant et ainsi renforcer la position économique du Grand-Duché. Le site de La Cloche d'Or a été choisi après l'étude comparative de plusieurs sites. Celui-ci se situe à proximité immédiate du réseau autoroutier et s'intègre dans le plan d'aménagement général (P.A.G.) en vue du développement économique du sud de la Ville de Luxembourg. Actif depuis 10 ans au Luxembourg, le centre commercial AUCHAN emploie 1.150 personnes sur le site du Kirchberg, dont 650 pour le seul hypermarché.

**Fiduciaire**

**BCLux se positionne en précurseur**

Dans le but d'accroître l'efficacité et la rentabilité de ses clients, BCLux vient d'élargir la palette de ses services sur mesure. Avec une simple connexion Internet, les entreprises intéressées peuvent désormais avoir accès à leur comptabilité. Simple consultation des comptes ou encodage à distance des opérations courantes; tout est possible. Utilisation d'un logiciel fiable et performant, sécurisation des données, formation et assistance personnalisée sont autant d'atouts pour séduire les entrepreneurs soucieux de maîtriser leur gestion en temps réel. Après le lancement de sa Newsletter périodique et de ses news disponibles sur son site [www.bclux.lu](http://www.bclux.lu), la fiduciaire établie à Windhof se positionne résolument en précurseur et renforce son positionnement de partenaire dynamique et incontournable des PME. Elle sera présente le 30 novembre prochain au «Dynamic Day» à Luxexpo.

Internet

# Luxweb.com et Station.lu joignent leurs efforts pour améliorer l'information online auprès de la communauté anglophone

**S**tation Network ([www.station.lu](http://www.station.lu)) et Luxweb ([www.luxweb.com](http://www.luxweb.com)) ont conclu un accord de partenariat afin d'améliorer la visibilité du site Station.lu sur le web luxembourgeois et de fournir à Luxweb une source d'information fiable en anglais pour le Luxembourg.

Station.lu a été lancé en juin 2003 en tant que service d'information online en anglais pour le Luxembourg. Le site a débuté avec cinq stations (news, events, ads, cinema & clubs), et compte à présent 15 stations ainsi que d'autres services. Son audience a progressé significativement pour atteindre aujourd'hui près de 2 millions de hits par mois, plus de 1.700 internautes enregistrés, et près de 3.000 visites par jour, 7 J/7.

Luxweb, le portail pour l'information pratique au Luxembourg, a été lancé en 1996. Il permet aux internautes de consulter les annuaires du Luxembourg online ainsi que d'autres services pratiques dans les domaines du loisir et de la culture, des petites annonces, des services de communication ainsi que d'autres informations pratiques. Avec 16.000 visiteurs uniques



par jour, Luxweb attire aujourd'hui le plus grand nombre de visiteurs uniques sur le web local selon les rapports de l'organisme de certification d'audience CIM-Metriweb.

Luxweb assure désormais la commercialisation des espaces publicitaires du site Station.lu dans le but de faire bénéficier le site anglophone de son expérience. Ensemble, les deux sites souhaitent se positionner comme une source d'information essentielle au Luxembourg, pour le Luxembourg. L'offre publicitaire online de Luxweb.com et de Station.lu sont à présent accessibles depuis le site [www.luxwebregie.com](http://www.luxwebregie.com). ■

Restauration

# QUICK Place d'Armes a fait peau neuve

**D**epuis la fin du mois de septembre, le restaurant Quick de la place d'Armes accueille ses clients dans un tout nouveau cadre. Il s'agit de la 5<sup>e</sup> rénovation depuis son

inauguration en 1983 et comme dans le passé, les architectes d'intérieur ont souhaité créer un restaurant moderne, décoré dans l'ère du temps avec des matières nobles.



Les transformations se sont déroulées de fin mai à début septembre et les nombreux corps de métier se sont relayés pour rénover les différentes salles l'une après l'autre pour éviter la fermeture du restaurant.

Le Restaurant Quick à la Place d'Armes est le plus vaste des six restaurants de la chaîne au Grand-Duché. Il dispose de deux salles au rez-de-chaussée, d'une salle au premier étage et d'une

salle au sous-sol. En tout, 254 clients peuvent être accueillis, sans oublier la terrasse qui peut accueillir 200 personnes supplémentaires et dont le mobilier a aussi été changé.

À l'intérieur, des parois en bois clair fixés sur des murs blancs créent une ambiance chaleureuse qui contraste avec les rectangles en bois foncé traités à la façon de l'ébène. À ces surfaces sobres et calmes s'opposent des pans de murs de

## EN BREF

### Dynamic Day

#### Connaître et se faire connaître

Le Dynamic Day est un événement professionnel qui se déroulera le 30 novembre à LuxExpo. Dans la gestion et le développement d'une entreprise, la communication et le tissu relationnel sont deux éléments primordiaux. Le DynamicDay, permet de développer ces deux ingrédients en une fois en proposant un concept innovant: ce sont en effet les organisateurs qui vont à la rencontre des besoins des exposants en mettant en contact les sociétés entre elles. Des animations sont prévues à cet effet pendant toute la journée. L'événement est organisé par Kompass. L'entrée est gratuite. Pour plus d'information: [www.dynamicday.lu](http://www.dynamicday.lu).

couleur rouge vif. La même dialectique des matières et des couleurs se retrouve dans les tables en aluminium martelé et les chaises, qui elles, sont en bois de tonalité foncée.

Pour offrir plus d'intimité, les salles sont séparées par des parois en bois qui montent en diagonale jusqu'à une hauteur d'1,80 m. La transformation la plus voyante a été celle devant les comptoirs de commandes avec les caisses. Sur plusieurs murs, un carrelage marbré en gris foncé alterne avec un carrelage blanc cassé.

Comme dans l'ancien décor, des moniteurs TV permettent aux clients de se divertir. ■

## Formation initiale

# Goodyear engage neuf étudiants comme apprentis mécatroniciens, informaticiens, et gestionnaires qualifiés en logistique

**G**oodyear a récemment engagé neuf étudiants pour une durée de trois ans en tant qu'apprentis mécatroniciens, informaticiens et gestionnaires qualifiés en logistique.

Afin de créer une relation de confiance entre l'entreprise et les nouveaux apprentis et leurs parents, Goodyear a organisé une journée d'introduction au cours de laquelle les visiteurs ont eu l'opportunité de rencontrer les tuteurs-formateurs respectifs – et de voir le processus de fabrication du pneu pendant une visite guidée de la Tire Plant.

L'objectif de Goodyear étant d'établir et de soutenir une collaboration efficace et fructueuse entre les appren-



tis, les parents et les tuteurs-formateurs pendant cette période d'apprentissage.

En collaboration étroite avec différents lycées techniques du Grand-Duché, les trois formations sont organisées sous forme d'un apprentissage d'une durée de trois années suivant le régime concomitant. A la fin de la troi-

sième année, les candidats obtiennent leur «Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle» (CATP).

Goodyear est conscient de l'importance que constitue la formation professionnelle et considère l'apprentissage comme étant un moyen efficace pour augmenter les compétences de ces jeunes sur le marché de l'emploi.

Actuellement, Goodyear emploie 14 apprentis mécaniciens et informaticiens dans leurs deuxième, respectivement troisième année d'apprentissage.

En 2006, Goodyear a pris la décision d'engager cinq nouveaux mécaniciens, trois informaticiens et une gestionnaire qualifiée en logistique (profession introduite en 2006). ■

## Industrie

# Ceratizit Luxembourg fête son 75<sup>e</sup> anniversaire



L'entreprise familiale Ceratizit vient de célébrer son 75<sup>e</sup> anniversaire en présence du Grand-Duc Henri, du Ministre de l'Economie, Jeannot Krecké, et de quelque 900 collaborateurs. Aujourd'hui le groupe compte 3.800 collaborateurs dans le monde entier, à travers des sites de production dans 17 pays réalisant un chiffre d'affaires annuel de 480 millions d'euros. A Mamer, Livange et Differdange, l'entreprise produit des pièces d'alliages durs, des céramiques techniques, des poudres pour la métallurgie, ainsi que des outils, pointes pour

mèches et les fameuses billes que l'on trouve dans tous les stylos à bille.

Ceratizit est le leader mondial quant à la fabrication des pièces d'usure alors que dans ses autres champs d'activités, l'entreprise se positionne au cinquième rang mondial derrière Sandvik, Kennametal, Iscar et Mitsubishi. La longue liste de clients se lit comme le «Who is Who» de l'industrie et embrasse Hilti, Bosch ou Siemens ainsi que les fabricants automobiles renommés.

L'histoire de l'entreprise a commencé avec Nicolas Lanners qui a fondé l'usine Céramétal en 1931 à Walferdange pour

produire des fils pour des ampoules. En 1948, vient une première joint-venture avec Plansee Austria, une autre entreprise familiale et l'apparition des premiers produits de carbure. En 1962, Céramétal produit des billes pour stylos et, un an plus tard, Nicolas Lanners transmettait la direction des affaires à son fils Jean-Paul qui présida l'entreprise jusqu'à 2002. Pendant cette période, l'entreprise s'élargissait à Mamer et en 1970, les premiers pas à l'étranger étaient effectués: Céramétal exporte aux Etats-Unis dès 1973. C'est essentiellement au gré d'acquisitions que l'affaire s'internationalise progressive-

ment touchant la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Suisse.

Entre-temps, Céramétal avait élargi ses activités à différentes reprises non seulement à Mamer mais aussi à Livange, où a été construite Ceratool pour l'outillage et à Differdange où l'usine de poudre Ceratungsten a ouvert en 1989. Aujourd'hui le but de l'entreprise est de proposer un catalogue de produits toujours renouvelé où la moitié des références ont moins de cinq ans.

Pour cela Ceratizit offre à ses collaborateurs de la recherche une partie des heures de travail pour expérimenter de nouveaux produits ou techniques. Des ingénieurs et chercheurs locaux et internationaux sont régulièrement en visite dans l'entreprise qui collabore aussi avec des grandes écoles.

Un bureau de vente nippon a été ouvert en 1997. A peine un an plus tard, c'est en Chine que Céramétal démarrait. «Nous y étions la première entreprise luxem-

bourgeoise», souligne Jacques Lanners. C'est en 2002 qu'il reprend, avec Thierry Wolter, les rênes de l'entreprise paternelle. En même temps se faisait la fusion avec Plansee Tizit, filiale de Plansee-Gruppe appartenant à la famille Schwarzkopf.

Une vieille connaissance de la famille Lanners avec qui ils étaient liés depuis le joint-venture de 1948. C'est ainsi que Céramétal et Plansee Tizit deviennent ensemble Ceratizit Group avec son siège à Mamer. ■

## Gastronomie

# La Maison Oberweis présente le Mini Bamkuch et la carte automne-hiver

**E**n 2007, le Luxembourg et la Grande Région s'enrichiront du titre de Capitale européenne de la Culture. La gastronomie faisant partie intégrante de l'identité culturelle du Grand-Duché de Luxembourg, la Maison Oberweis a choisi de décliner le Bamkuch en une version miniature inédite. Cette spécialité pâtissière traditionnelle, qui doit son nom à sa structure comparable à celle d'un arbre et de ses stries annuelles, est composée d'un biscuit moelleux à base d'amandes, d'amande amère, d'épices, de citron et enrobée de chocolat blanc. Cette portion individuelle assortie d'un packaging facilitant son transport, sera l'ambassadeur du savoir-faire pâtissier de la Maison Oberweis et des délices sucrés luxembourgeois. Désormais, le mini

Bamkuch pourra se déguster à tout moment, dans l'après-midi ou en fin de repas, accompagné d'un café ou d'une glace.

Pour affronter les premiers frimas, la carte automne-hiver 2006-2007 de la Maison Oberweis offre toute la douceur de ses produits sucrés et toute la richesse de ses produits salés. Un large éventail de créations et naturellement, les incontournables classiques séduiront les palais des gourmandes et des gourmands. Les amateurs de chocolat ne sont pas oubliés puisque de nouvelles tablettes de chocolat créées à partir d'associations de saveurs inédites et les véritables chocolats chauds à la personnalité si différente issue de cacao récolté dans les meilleurs terroirs du monde, ont leur place dans cette nouvelle carte. ■



## Mit Wissen zum Erfolg

Ihre kompetenten Berater für nationale und internationale Steuerberatung und grenzüberschreitende Beratung in Deutschland und Luxemburg



**LUDWIG & REUTER**  
T R E U H A N D G M B H  
W I R T S C H A F T S P R Ü F U N G S G E S E L L S C H A F T  
S T E U E R B E R A T U N G S G E S E L L S C H A F T

Hersogenbuscher Str. 10 - 54292 Trier  
Fon 0651 147950-0 - Fax 147950-50  
E-mail: mail@ludwig-und-reuter.de  
www.ludwig-und-reuter.de

31, Op der Heckmil - L-6783 Grevenmacher  
Fon 00352 758780-0 - Fax 758780-80  
E-mail: mail@ludwig-consult.com  
www.ludwig-consult.com

**LUDWIG & REUTER**  
CONSULT S.A.S.L.  
FIDUCIARIS - EXPERT COMPTABLE

- Jahresabschlüsse und Steuererklärungen
- Steuer- und gesellschaftsrechtliche Gestaltungsberatung
- Betriebswirtschaftliche Beratung
- Existenzgründungen und Unternehmensnachfolge
- Jahresabschlussprüfungen

Dipl.-Betriebswirt (FH) **Josef Ludwig** - Wirtschaftsprüfer - Steuerberater - Expert Comptable

Dipl.-Betriebswirt (FH) **Erwin Reuter** - Steuerberater - Landwirtschaftliche Buchhalter

Dipl.-Kaufmann **Jörn Diemer** - Wirtschaftsprüfer - Steuerberater

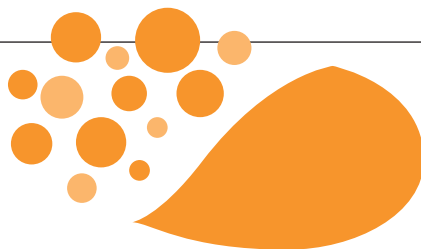
Dipl.-Betriebswirt (FH) **Stefan Christmann** - Steuerberater

- Grenzüberschreitende Steuerberatung
- Betriebsgründungen in Luxemburg
- Internationale Steuerplanung
- Jahresabschlüsse und Steuererklärungen
- Steuererklärungen für Grenzgänger

Dipl.-Betriebswirt (FH) **Josef Ludwig** - Wirtschaftsprüfer - Steuerberater - Expert Comptable

Dipl.-Kaufrau **Sabine Wühlers** - Expert Comptable

Dipl.-Betriebswirt (FH) **Ulrich Ludwig** - Expert Comptable



**Nouveau!**

## BOURSE D' ENTREPRISES



La «Bourse d'entreprises» laisse place à la «Bourse transfrontalière d'entreprises». Cette nouvelle initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie de Namur, du Luxembourg belge, de Meurthe-et-Moselle et du Grand-Duché de Luxembourg vise à dynamiser la reprise d'entreprises sur le Luxembourg, la Belgique et la France en se dotant d'un outil informatique confidentiel et performant permettant la gestion des offres de cession et des demandes de reprises d'entreprises.

La bourse est disponible dès à présent en ligne sous:

**[www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org)**

# Lancement de la «**Bourse transfrontalière d'Entreprises**» un outil performant pour la cession et la reprise d'entreprises en Grande Région

Envie de reprendre ou de céder?  
Envie de devenir intermédiaire  
dans cette bourse?  
Pour de plus amples renseignements,  
l'Espace Entreprises reste  
à votre disposition:

## **Espace Entreprises – Bourse d'Entreprises**

7, rue Alcide de Gasperi  
L-2981 Luxembourg  
E-mail: [bourse@cc.lu](mailto:bourse@cc.lu)  
Tél.: +352 / 42 39 39 - 338  
Fax: +352 / 43 83 26

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

**Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».**





L'énergie à portée de main

## Vous méritez des conseils sur mesure !

Avant de vous installer ou pendant votre activité, nous sommes à vos côtés. Les besoins en électricité et gaz des entreprises et administrations sont différents des besoins des particuliers. Nous l'avons compris depuis longtemps. C'est pourquoi nous vous offrons **des services et des produits personnalisés** autour de cet approvisionnement. Préfinancement, conseils, études, travaux, gestion et maintenance,... Autant d'éléments qui vous placent au centre de nos préoccupations.

[www.cegedel.lu](http://www.cegedel.lu) - ☎ 2624-6000



L'énergie en mouvement

# Bourse transfrontalière d'Entreprises

Pour consulter le détail des dernières annonces, un nouveau site a été mis en place: [www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org). Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».



## Horeca

### Nord

**Réf C617:** Vends Hôtel-Restaurant, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, pour cause de retraite à Ettelbruck.

**Réf C619:** Vends Brasserie Restaurant avec chambres à louer au nord du pays.

**Réf C621:** Vends Hôtel-Restaurant Bar au nord du pays, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, entièrement rénové 2003-2004.

**Réf C814:** Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays avec 70 couverts, appartement privé et location de 7 chambres.

### Centre

**Réf C620:** Vends restaurant auberge dans les alentours de l'aéroport. Excellente situation. Installation et équipement nouveau.

**Réf C622:** Vends fonds de commerce d'un restaurant au centre ville pour délocalisation de l'entreprise.

**Réf C751:** Vends Hôtel-Restaurant +/- 3500 m<sup>2</sup>; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m<sup>2</sup>.

**Réf C796:** Vends Hôtel-Restaurant avec 15 chambres et 130-150 couverts.

### Sud

**Réf C623:** Vends restaurant au sud du pays. Bonne situation.

## Commerce de détail

### Centre

**Réf C588:** Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électro-ménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

**Réf C615:** Vends commerce (parts+ stock) spécialisée dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le Centre-ville.

**Réf C616:** Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive très forte notoriété au Luxembourg, France et en Belgique. Bon emplacement.

**Réf C754:** Vends commerce de cadeaux et d'articles publicitaires.

**Réf C791:** Vends fonds de commerce, rue piétonne, Luxembourg-Ville, magasin de textile sport.

**Réf C816:** Vends local commercial situé à Hollerich, idéal pour: architectes, bureau d'études, bureaux, magasin, boutique. Loyer intéressant ainsi que parking clientèle existant (gratuit pendant 1 heure).

### Est

**Réf C408:** Vends magasin de chaussures et de maroquinerie à l'est du pays – possibilité d'ouverture tous les dimanches.

**Réf C685:** Vends Horlogerie-Bijouterie fondée en 1936 dans Ville touristique, zone piétonne.

### Sud

**Réf C752:** Vends commerce de vêtements pour femme/fille/lingerie concept franchise vêtements dégriffés.

## Services

### Ouest

**Réf C604:** Vends pour cause de raison familiale, agence de création de site Internet, Intranet et E-commerce. Bon portefeuille, clients fidèles. Société parfaitement saine et rentable.

### Sud

**Réf C684:** Vends société d'éditeur de produits ludo-éducatifs. Partenariat possible.

**Réf C719:** Vends agence de publicité spécialisée dans le cadeau d'affaires avec clientèle. Aide à la reprise possible.

Pour tout renseignement complémentaire, la Chambre de Commerce reste à votre disposition  
E-mail: [bourse@cc.lu](mailto:bourse@cc.lu)  
Tél. : 42 39 39 338

Personnes de contact:  
Patricia DIAS / François NENON

# Quality Pack

le meilleur choix pour mes colis

Parce que vos colis sont aussi importants pour nous que pour vous, notre priorité est de les **livrer rapidement et en bon état**. Vous reposer sur notre savoir-faire vous garantit la **fiabilité** et la **qualité** d'un réseau sûr et performant.

**Intéressé(e)? Appelez le 8002 3210.**

**Quality Pack**

Expédiez en toute sécurité.





« Ma banque m'a aidé à transmettre à ma fille la maison d'édition que j'avais fondée »

Getting you there.

**FORTIS** 

**Vous aussi, vous attendez de votre banque qu'elle vous aide à franchir les générations et à transmettre votre entreprise dans les meilleures conditions ?** Fortis est une banque de premier plan avec un réseau international. Notre objectif est de vous aider à gérer au mieux vos intérêts tant professionnels que privés en vous proposant des solutions novatrices, qui prennent en compte l'ensemble de vos besoins financiers. Grâce à cette vision globale, nous vous accompagnons aux moments clés de votre vie de dirigeant d'entreprise, d'actionnaire et de personne privée. Pour vous emmener toujours plus loin. [www.fortis.com](http://www.fortis.com)

**Private Banking**  
**Commercial Banking**  
**Trust**  
**Leasing**  
**Commercial Finance**

Pour vos besoins professionnels, contactez notre Business Centre Luxembourg : (+352) 42 42-43 49  
Pour vos besoins privés, contactez Guy Weydert, Private Banking Luxembourg : (+352) 42 42-20 10